

LE DROIT

LE PLUS ANCIEN JOURNAL ANTIRACISTE DU MONDE

de vivre

n°630 | juillet 2010 | Prix de vente : 8€

C'EST LE VOILE INTÉGRAL QUI STIGMATISE L'ISLAM DE FRANCE ET NON SON INTERDICTION



*Le Salon
du Livre
de l'Antiracisme
page 16*



*Le cas El-Béchir
ou l'indignation
internationale à
géométrie variable
page 21*



*Le plan
antiviolen-
ce
antiracisme
du PSG
page 25*

www.rhonealpes.fr

Un vrai chef !



boenavista.fr - Photo: R. Gardette

+ d'emploi, + de formation, + d'accessibilité, + de loisirs.

Avec le plan handicap, l'égalité entre personnes handicapées et personnes valides sera favorisée.

+ d'informations sur www.rhonealpes.fr



RhôneAlpes

la Citoyenne



ÉDITORIAL

PAR ALAIN JAKUBOWICZ, président de la Licra

Le droit de vivre



L'équipe de notre journal a le plaisir de vous faire découvrir, comme promis, la nouvelle maquette du "Droit de Vivre". J'espère qu'elle vous plaira. Nous avons préféré une évolution à une révolution, afin de vous permettre de retrouver les repères qui sont les vôtres (les nôtres !) depuis des décennies. La modernité ne doit pas faire oublier l'histoire. C'est pourquoi, il ne peut être question d'envisager de toucher le titre de notre journal qui a toujours été et demeurera "Le Droit de Vivre", même s'il faut bien admettre qu'il n'a plus la même signification en 2010 qu'en 1927. Sourions ensemble de cette anecdote, rapportée par une militante, à qui le préposé des postes qui lui remettait son journal, lui a glissé discrètement avec un clin d'œil de connivence « *vous aussi, vous êtes contre l'avortement ?* ». Non, nous ne sommes pas contre l'avortement, mais nous sommes pour le droit pour tout être humain de vivre en paix et en dignité, quelle que soit sa nationalité, sa religion ou la couleur de sa peau. C'est pour cela que nos anciens se sont battus. C'est pour cela que nous

continuons à nous battre. Et il y en a bien besoin.

Je veux ici exprimer mes remerciements à nos militant(e)s qui ont largement répondu à la consultation sur l'opportunité d'une loi interdisant le port du voile intégral dans notre pays.

La motion qui a été adoptée en ce sens lors de notre Conseil Fédéral du 12 juin constitue désormais la position claire et nette de la Licra, qu'il nous appartient de faire partager par le plus grand nombre. Il est en effet important de signifier aux ennemis de la démocratie, qui se servent d'elle pour s'attaquer aux valeurs de la République et notamment à la laïcité, que dans un État de droit, force doit rester à la loi. Interdire le voile intégral n'est pas stigmatiser l'Islam et les musulmans. Le port du voile intégral fait infiniment plus de tort à l'Islam que la loi qui l'interdit. C'est pourquoi, j'appelle tous les démocrates, et ce y compris les responsables de l'Islam de France, à rejoindre notre position, qui est la seule conforme aux valeurs de la République. Ce n'est que si nous sommes intransigeants sur les fondamentaux que nous pourrions utilement combattre les attaques de plus en plus nombreuses et virulentes dirigées contre le "vivre ensemble".

"L'apéro pinard et saucisson" dont une poignée de militants haineux et racistes ont pris l'initiative et que la préfecture de police de Paris a opportunément interdit, sonne comme une provocation de plus. Le fait que des militants prétendument laïcs s'y soient associés, nous montre combien la laïcité doit être défendue de toutes parts, y compris contre ceux qui s'en revendiquent en la dévoyant.

Nous ne pouvons bien sûr admettre qu'un culte soit exercé sur la voie publique, comme c'est le cas dans certaines rues de nos villes et notamment dans le quartier de la Goutte d'Or à Paris. Pareille pratique n'est acceptable ni pour les fidèles du culte concerné, ni pour les riverains du quartier où cela se produit. Mais c'est en invitant les uns et les autres à s'écouter et à se respecter que l'on réglera le problème, pas en communautarisant les conflits.

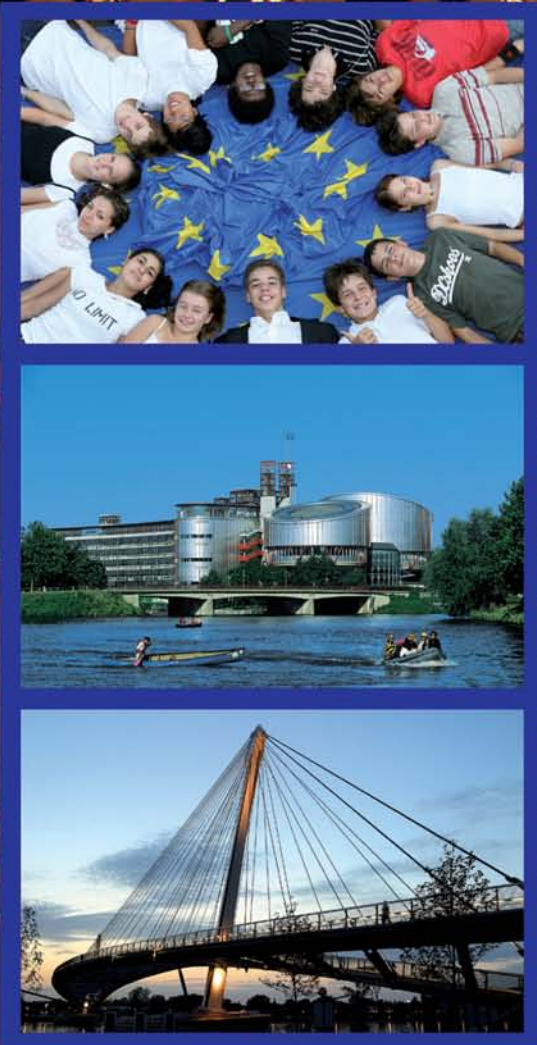
C'est dans cette optique que nous avons pris l'initiative de réunir les associations laïques et républicaines pour lancer un large appel à la vigilance au lendemain du drame qui a, une nouvelle fois, endeuillé le Proche-Orient. Il ne s'agissait pas pour nous de délivrer des vérités péremptoires, comme c'est hélas trop souvent le cas lorsqu'il est question de cette région du monde, mais de prévenir les dérives clairement antisémites qui ont émaillé certaines manifestations au moment de la première et de la seconde Intifada. Nous sommes heureux que certaines associations aient accepté, à cette occasion, de tirer les enseignements du passé.

La Licra que nous aimons et que nous servons, se veut plus que jamais au contact des réalités. C'est le sens de la création d'une délégation en faveur des zones prioritaires, que je viens de confier à Isabelle Quentin. L'objectif est clair, il s'agit pour la Licra d'être présente dans des quartiers où l'on n'avait pas ou peu l'occasion de la voir. Le travail que nous menons depuis des années, notamment dans le domaine de l'éducation et du sport, y a toute sa place. A celles et ceux qui se demandent comment faire venir à nous davantage d'adhérents et de militants, voilà un élément de réponse. Travaillons, osons, soyons à l'écoute, et nous avancerons...

Après les rendez-vous qui m'ont permis depuis le mois de février dernier de porter la parole de la Licra auprès du Président de la République, des membres du gouvernement, de nombreux élus et autres représentants de la société civile, je m'emploierai, comme annoncé, dès la rentrée, à aller à la rencontre de nos sections. De leur côté, les membres de l'exécutif mettent en œuvre leurs feuilles de route et les commissions travaillent. De tout cela nous ferons un premier bilan à l'occasion de notre convention nationale, qui se réunira les 2 et 3 avril 2011 à Bordeaux. Je vous invite à bloquer d'ores et déjà ces dates qui seront importantes dans la vie de notre association. D'ici là, bonnes vacances à toutes et à tous. Sachez cependant que l'équipe du siège travaillera tout l'été car notre combat ne souffre pas de relâche. |

“ Dans un État de droit, force doit rester à la loi. ”

STRASBOURG, capitale européenne citoyenne et engagée



www.strasbourg.eu





Le droit de vivre

page 3

Éditorial du Président

page 7

Dossier



- Faut-il interdire le port du voile intégral ?
- Interdiction du port du voile intégral : les adhérents de la Licra s'expriment
- Ils et elles ont dit
- Motion de la Licra sur l'interdiction du port du voile intégral sur le territoire national
- La résolution de l'Assemblée nationale
- Projet de loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public
- Adresse à celles qui portent volontairement la burqa

page 15

Actualités

- Projet de loi Besson

page 16

Mémoire, histoire et droits de l'homme

- Salon du Livre de l'Antiracisme et de la Diversité de la Licra
- Portraits d'Elie Barnavi et Caroline Fourest

page 18

International

- 14^e session du Conseil des Droits de l'Homme : compte rendu d'actualité
- Le Dolph'in MUN 2010 : le défi d'une fraternité d'adhésion et de combat
- Le cas El-Béehir ou l'indignation internationale à géométrie variable

page 22

Sport

- Mondial 2010 : vers le renouveau africain ?
- Le plan "anti-violence et anti-racisme" au Parc des Princes
- Interview du Président du PSG



page 26

Jeunes

- Festivals de l'été, la Licra Jeunes au rendez-vous !



page 27

Vie des sections

page 44

Tribune

- Pie XII : le pape de la honte

page 45

Vie de la Licra

- Jean-Paul Grasset nommé à la tête de la Commission éducation
- Nomination d'Isabelle Quentin-Lévy au Bureau Exécutif
- Prochaine convention nationale de la Licra
- Carnet
- Délégation en faveur des zones prioritaires

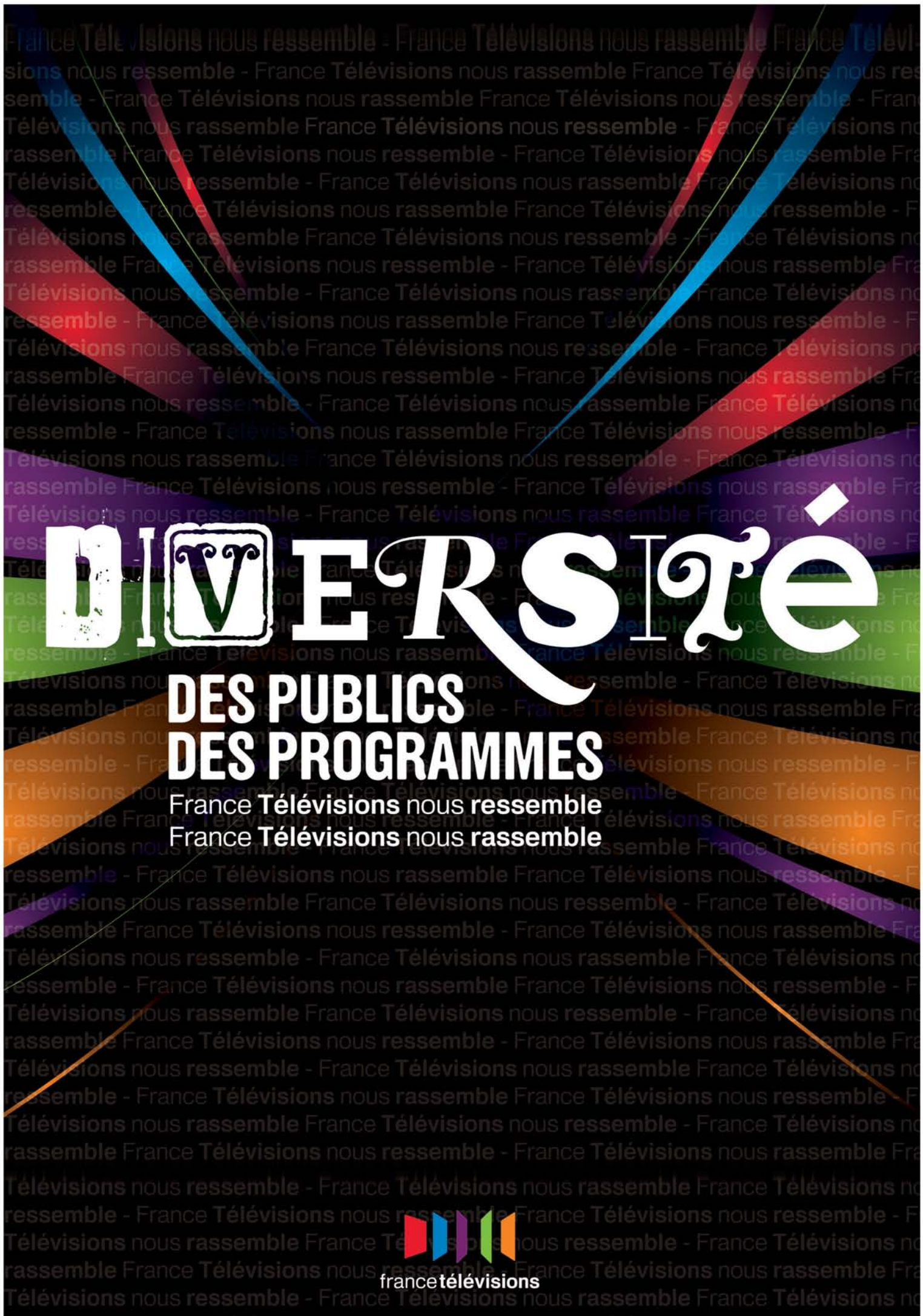
page 47

Agenda

Erratum

Dans le précédent numéro du Droit de Vivre, une erreur s'est glissée dans la présentation du nouvel exécutif de la Licra. Antoine Beaufort n'est pas conseiller auprès du ministre chargé de la jeunesse, mais délégué national auprès des conseils de la jeunesse.





DIVERSITÉ

**DES PUBLICS
DES PROGRAMMES**

France Télévisions nous rassemble
France Télévisions nous rassemble





© fotoGraphics - Fotolia.com

DOSSIER

Faut-il interdire le port du voile intégral ?



- P.8** • *Interdiction du port du voile intégral : les adhérents de la Licra s'expriment*



- P.12** • *Ils et elles ont dit*
- *Motion de la Licra sur l'interdiction du port du voile intégral sur le territoire national*
 - *La résolution de l'Assemblée nationale*



- P.14** • *Projet de loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public*
- *Adresse à celles qui portent volontairement la burqa*



Interdiction du port du voile intégral : les adhérents de la LICRA s'expriment

A l'automne 2009, la Licra, par la voix de son Bureau Exécutif et de son Conseil Fédéral, condamnait résolument le port du voile intégral. « Cette pratique représente une atteinte plurielle, à la fois à la dignité de la femme, au maintien de l'ordre public, aux valeurs de la République et au Vivre ensemble » pouvait-on lire dans la motion présentée par l'association lors de son audition le 18 novembre dernier par la Mission d'information parlementaire présidée par le Député André Gerin.

Le 21 avril 2010, le Président de la République Nicolas Sarkozy a tranché en faveur d'une loi d'interdiction générale du voile intégral, malgré certaines réserves juridiques émises par le Conseil d'Etat. Le projet de loi a été présenté par le Garde des Sceaux Michèle Alliot-Marie et adopté lors du Conseil des Ministres du 19 mai dernier. Le texte est actuellement débattu à l'Assemblée Nationale.

Alors que la condamnation de la pratique du port du voile intégral faisait consensus au sein de la Licra, deux questions d'ordre politique et sociétal subsistaient : Faut-il ou non interdire le port du voile intégral sur le territoire français ? Dans l'affirmative, dans quel espace et dans quelle condition ?

Au regard de l'importance du débat, il est apparu nécessaire d'élargir le cercle de réflexion au-delà des instances dirigeantes de l'association. C'est pourquoi, le 29 avril 2010, la Licra a lancé une

large consultation auprès de ses adhérents. Vous en trouverez les principaux résultats ci-après.

COMMENT LE QUESTIONNAIRE A-T-IL ÉTÉ ADMINISTRÉ ?

Le questionnaire a été envoyé à l'ensemble des membres du Conseil Fédéral de la Licra. Les présidents de sections ont relayé ce document auprès de leurs adhérents par la voix qu'ils jugeaient la plus opportune (envoi par courrier, par mail, tenue d'une réunion de Bureau, d'une conférence publique, etc.)

QUEL EST LE TAUX DE RETOUR DE CETTE ENQUÊTE ?

321 personnes ont répondu au questionnaire, que ce soit par le biais de réponses individuelles ou de réponses groupées. On peut estimer que le questionnaire a été diffusé auprès d'environ 1250 personnes, soit un taux de retour de plus de 25 %.

3 CHIFFRES CLÉS

Le bien fondé d'une loi

90,7 % des adhérents ayant répondu se prononcent en faveur d'une loi interdisant le port du voile intégral sur le territoire français.

Le domaine d'interdiction

87 % des adhérents de la Licra en faveur d'une loi souhaitent voir cette interdiction s'appliquer à l'ensemble de l'espace public, y compris dans la rue.

Les arguments obstacles à l'adoption d'une loi

62,2 % des sondés estiment que les risques de stigmatisation des musulmans, les réserves juridiques émises par certaines institutions et les modalités d'application de la loi ne représentent pas des obstacles à l'adoption de celle-ci.

QUESTION 1

Êtes-vous favorable à une loi interdisant le voile intégral sur le territoire français ?

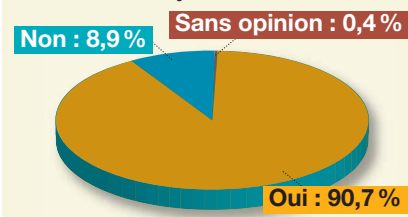
OUI / NON / Sans Opinion
Pourquoi ?

Si vous y êtes favorable, cette interdiction doit concerner

- L'ensemble de l'espace public, y compris dans la rue
 - Uniquement les lieux et services publics (postes, hôpitaux, entrées/sorties des écoles, etc.)
 - Sans opinion
- Pourquoi ?

Rappel : La question est orientée sur le bien-fondé d'une loi. Que les adhérents soient favorables ou non à une loi, ils condamnent de manière unanime le port du voile intégral.

Êtes-vous favorable à une loi interdisant le voile intégral sur le territoire français ?



C'est un oui franc et massif des adhérents de la Licra répondant à cette première question puisque près de 91 % sont favorables à l'adoption d'une loi interdisant le port du voile intégral.

→ Oui, pour une loi dans l'ensemble de l'espace public

Ils sont 87 % parmi les personnes favorables à une loi à privilégier une interdiction s'appliquant à l'ensemble de l'espace public, y compris dans la rue.

Les principaux arguments avancés pour motiver cette interdiction générale sont les suivants :

Près de deux militants sur trois (64 %) évoquent la raison de l'émancipation et de la dignité de la femme, suivi par l'argument du respect des valeurs de la République cité par 46 %.

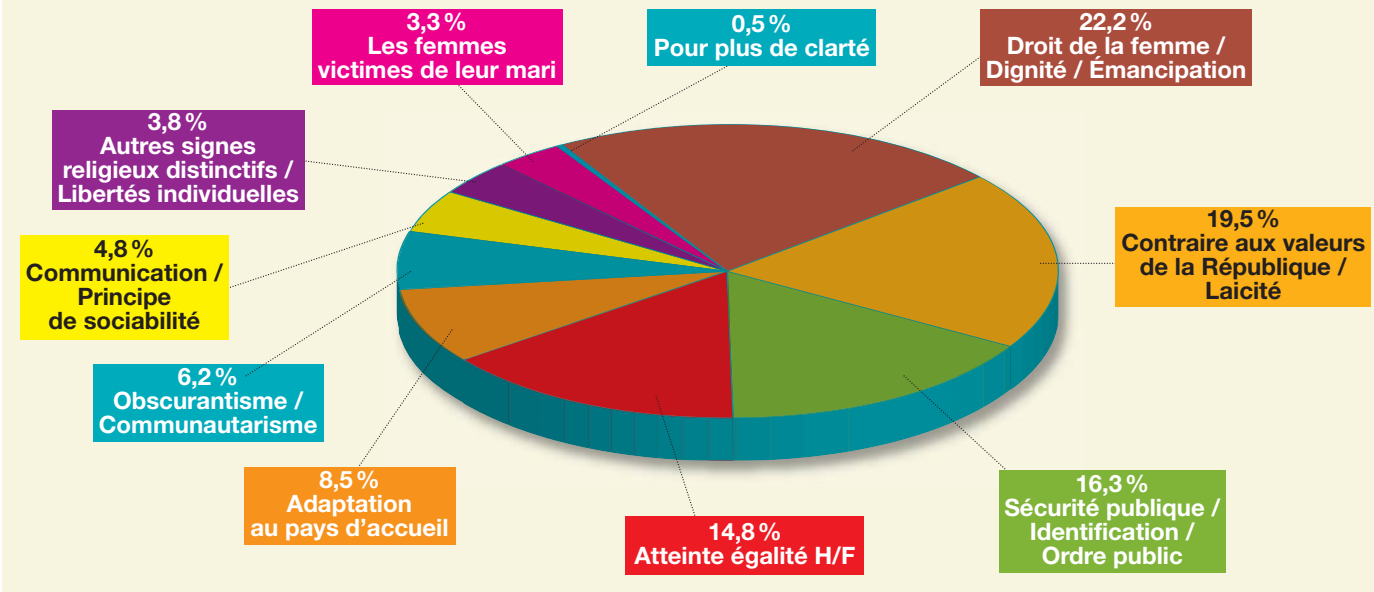
En troisième position est avancé l'argument sécuritaire (38,6 %), précédant celui de la remise en cause par le voile intégral du lien social et du Vivre ensemble (26 %).

1) Concernant la dignité de la femme

On constate que la considération pour la



Les arguments les plus fréquents en faveur d'une loi.



Précision sur le graphique : les chiffres correspondent au nombre de fois qu'un argument est cité par rapport aux autres, et non pas rapporté au nombre d'adhérents se prononçant pour une loi. Il s'agit d'un état des lieux des arguments avancés.

femme est la première préoccupation des militants. Ils estiment qu'une loi permettrait avant tout de lutter contre l'avilissement que représente le port du voile.

Témoignages d'adhérents

« Le voile n'est pas une pratique religieuse mais un objet de soumission de la femme. »

« Le voile intégral constitue une atteinte sectaire et identitaire à l'émancipation de la femme. »

2) Concernant les valeurs républicaines
A la devise de la République "liberté, égalité, fraternité", les adhérents ont ajouté "laïcité" pour expliquer leur position. Beaucoup perçoivent le voile intégral comme contraire à ces valeurs, et pour certains il est même une provocation.

Témoignages d'adhérents

« Le niqab est le drapeau de l'Islam le plus obscurantiste. La pratique du niqab teste les réflexes de notre État laïque et républicain. »

« Les démocraties doivent être capables de dire "non" quand leurs valeurs humanistes sont directement en cause. »

De nombreux questionnaires font référence à l'adaptation dans le pays dans lequel on vit, argument à rapprocher de ceux invoquant les valeurs républicaines qui prévalent sur le sol français. L'adage "A Rome, on vit comme les Romains" a été cité plusieurs reprises.

Témoignage d'adhérent

« Question de réciprocité... on ne se plaint pas d'être contraint par certains pays de se soumettre à leur droit, ici, cela devrait être la même chose. »

3) Concernant la sécurité

La question de la dissimulation du visage pose des interrogations d'ordre sécuritaire : qui se cache derrière ce voile ? Les adhérents font également référence aux troubles à l'ordre public que constitue le port du voile intégral dans certaines scènes du quotidien.

Témoignage d'adhérent

« Comment rendre un enfant à sa mère à la sortie de l'école et être sûr que c'est la bonne personne à qui est confié l'enfant ? »

4) Concernant le Vivre ensemble

L'idée de pouvoir être vu "sans retour" est fréquemment avancée par des adhérents comme obstacle au lien social. C'est la difficulté de communiquer qui est mise en avant. Comment instaurer le dialogue, sans connaître les réactions du visage, les expressions, les émotions de son interlocuteur. Le voile intégral met forcément une barrière car il isole et empêche toute communication avec autrui.

Témoignages d'adhérents

Le philosophe Kant est cité par un militant : « le pouvoir qui dérobe aux hommes la liberté de communiquer en public leurs pensées leur retire aussi la liberté de penser. »

« Chaque visage est l'émissaire d'une personnalité, d'un corps tout entier. »

→ Oui, pour une loi circonsrite aux lieux et services publics

9 % des adhérents sont partisans d'une loi mais circonscrite aux lieux et services publics.

L'argument le plus souvent avancé est celui des réserves émises par des instances juridiques telles que le Conseil d'Etat ou la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Ils sont 34,3 % à soupçonner une incompatibilité avec les textes et jugent cet obstacle comme un argument à la restriction de la loi dans les lieux publics.

Témoignages d'adhérents

« Préconisons la prudence pour que le texte ne soit pas sanctionné. »

« Ces instances régulatrices et gardiennes du droit sont une garantie nécessaire de la démocratie ; respectons leurs avis. »

Si vous êtes favorable à une loi, l'interdiction doit concerner :

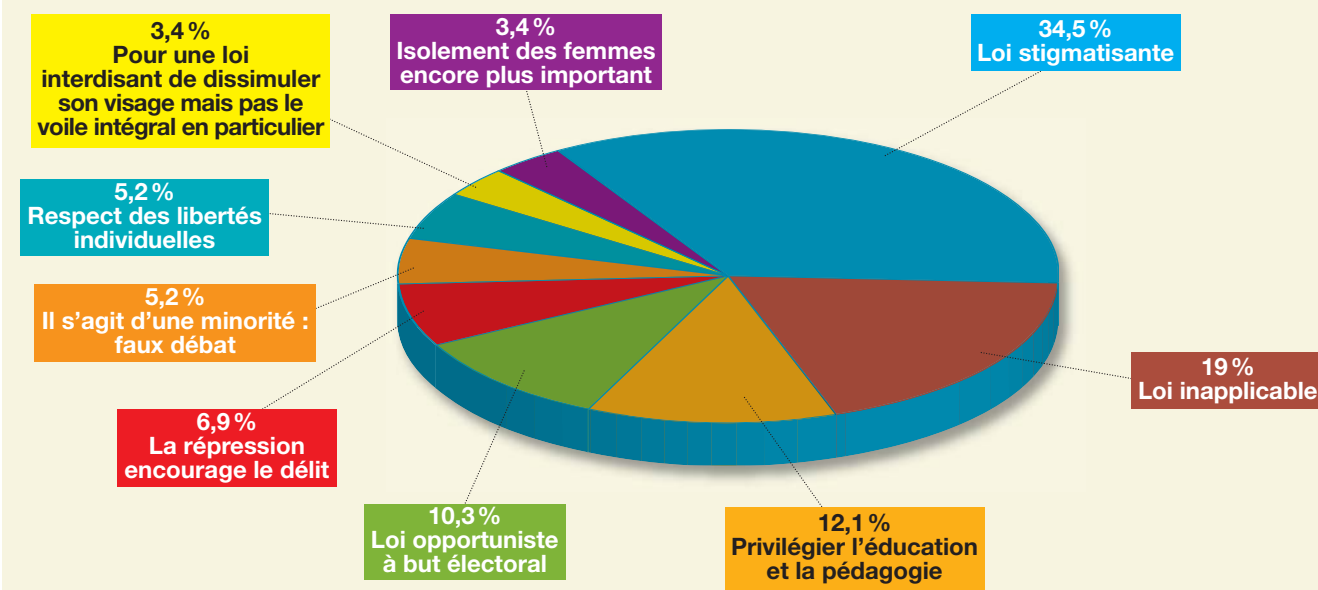
87 %
L'ensemble de l'espace public, y compris la rue

9,1 %
Uniquement les lieux et services publics

3,9 %
Sans opinion



Les arguments les plus fréquents des adhérents qui se prononcent contre la loi.



Précision sur le graphique : les chiffres correspondent au nombre de fois qu'un argument est cité par rapport aux autres, et non pas rapporté au nombre d'adhérents se prononçant contre une loi. Il s'agit d'un état des lieux des arguments avancés.

→ « Non, pas de loi »

9% des adhérents ayant répondu se sont prononcés en défaveur d'une loi interdisant le port du voile intégral.

80% d'entre eux sont défavorables à une loi car elle serait stigmatisante pour les musulmans de France. Pour 68% son inapplicabilité en est la cause première. Les principaux arguments soulevés sont :

1) Oui pour une loi, mais interdisant plus largement la dissimulation du visage

Des militants défavorables à une loi ciblée sur le port du voile intégral se sont exprimés en revanche en faveur d'une loi interdisant toute dissimulation du visage. Certains défenseurs de la loi ont invoqué cet argument similaire au contenu du projet de loi proposé par Michèle Alliot-Marie le 18 mai dernier. Le pourcentage d'adhérents favorable à une loi est donc nécessairement supérieur au 91% annoncé.

Témoignages d'adhérents

« Il faut intégrer l'interdiction du voile dans une interdiction plus générale. »
 « Une loi identique à celle votée en Belgique permet de régler tous ces faux problèmes : "en dehors des périodes de carnaval, il est interdit de dissimuler son visage" »

2) La stigmatisation des musulmans

Pour la majorité des militants défavorables à une loi, les raisons avancées comme obstacle dans les questions suivantes, ont été citées spontanément dans les commentaires libres. Le fait que l'adoption

d'une loi stigmatiserait les musulmans revient le plus fréquemment pour justifier sa non-recevabilité.

Témoignage d'adhérent

« Une loi stigmatiserait 10 à 15% de la population et creuserait un peu plus la fracture sociale. Une simple application des règles de police pour raison de sécurité publique est suffisante. »

3) Concernant la défense des libertés individuelles

Dans un pays démocratique dans lequel les libertés individuelles sont respectées telle que la liberté de croyance et de s'habiller comme on le souhaite, le voile entre dans cette catégorie. La loi n'a pas de raison d'être car si on interdit le voile, il faut aussi interdire les soutanes, les kippots, les turbans et autres tenues à caractère religieux.

Témoignage d'adhérent

Le philosophe Mill est cité par un militant :
 « L'humanité gagne davantage à laisser chaque homme vivre comme bon lui semble qu'à le contraindre à vivre comme bon semble aux autres. »

4) L'inapplicabilité de la loi

La question de l'inapplicabilité d'une loi est également souvent citée. Pour les partisans du NON, les difficultés d'application de la loi provoqueraient des désordres publics et plus d'insécurité encore qu'en l'état actuel des choses. Certains ajoutent également qu'une loi au-

rait l'effet pervers d'encourager le délit.

Témoignage d'adhérent

« Cette loi risque de susciter un besoin de repli, de provocation, de rébellion communautaire. »

5) « Que vont devenir ces femmes ? »

Certains militants justifient leur refus de répondre au port du voile par la voie législative en se demandant si ce n'est pas déplacer le problème plutôt que le résoudre. En rejetant le problème hors de la sphère publique, ils invoquent le danger que peut représenter le fait de contraindre des femmes voilées à ne plus sortir, à rester cloîtrées chez elles pour éviter l'infraction.

Témoignages d'adhérents

« Une interdiction totale ghettoïserait »
 « Nous risquons de les isoler de la société si le port du voile n'est pas leur choix, mais leur est imposé. »

6) Projet de loi : une démarche avant tout politicienne et électoraliste

40% des personnes défavorables à la loi expliquent que cette dernière ne résoudra pas le problème de fond qui est l'intégration républicaine ; ils arguent que le débat est parasité par des démarches avant tout électoralistes.

Témoignage d'adhérent

« Il s'agit d'une loi opportuniste à seul but électoral. »



QUESTION 2

Les arguments suivants constituent-ils pour vous des obstacles à l'adoption d'une loi interdisant le port du voile intégral ?

La stigmatisation des musulmans

OUI / NON / Sans opinion
Pourquoi ?

Les réserves juridiques de différentes institutions (Conseil d'État, Conseil constitutionnel, Cour européenne des Droits de l'Homme, etc.)

OUI / NON / Sans opinion
Pourquoi ?

Les difficultés d'application de la loi

OUI / NON / Sans opinion
Pourquoi ?

Aucun des 3 arguments proposés ne représente un obstacle majeur à l'adoption de la loi pour la majorité des répondants.

→ La stigmatisation des musulmans

Pour 71 % des militants ayant répondu, le risque de stigmatisation des musulmans ne doit pas constituer un écueil à l'adoption d'une loi. L'argument majoritairement employé pour expliquer cette réponse est : Le port du voile intégral n'est pas une prescription religieuse du Coran ; il est le fait d'une minorité intégriste qui ne doit pas être amalgamée à l'ensemble des pratiquants musulmans. Les militants surenchérisent en expliquant que la grande majorité des musulmans sont eux-mêmes opposés à ce genre de pratique.

Témoignages d'adhérents

« Ce n'est pas une pratique religieuse, elle est née dans la péninsule arabique entre la Mecque et Médine. Cette tradition n'est pas issue du monde musulman sunnite ou chiite, mais de minorité tribale des montagnes. »

« Ce débat doit permettre aux musulmans de se démarquer de ces fanatiques. »

« Cela touche une infime partie du culte musulman, c'est une secte. »

A l'inverse, pour 25 % des adhérents, cette loi peut avoir comme conséquence une stigmatisation de nos concitoyens musulmans. Ils jugent que les débats sur l'identité nationale et sur le voile intégral,

le tout dans un contexte de tensions sociales, entraînent des véritables confusions.

→ Les réserves juridiques ne doivent pas être un obstacle

Une majorité, c'est-à-dire 57 % des adhérents ayant répondu, estime que les réserves juridiques émises par le Conseil d'État ou la Cour européenne des Droits de l'Homme ne doivent pas être un obstacle, bien que certains des sondés avouent n'avoir pas une bonne connaissance des prérogatives de ces institutions.

Témoignage d'adhérent

« Que le législateur soit précautionneux pour que le texte ne soit pas sanctionné. »

→ Les difficultés d'application de la loi

Enfin, les éventuelles difficultés d'application de la loi ne constituent pas un obstacle au vote d'une loi pour 58 % de nos militants. Ils le justifient par une suprématie de la loi. Pourquoi l'application poserait-elle problème puisque "la loi, c'est la loi" ; elle s'applique pour tous et partout, personne ne pouvant y déroger. L'argument est fréquent. Une loi éviterait toute ambiguïté sur le sujet, et clarifierait les choses.

De nombreux militants évoquent ici en exemple la loi sur les signes religieux à l'école qui n'a pas posé de problèmes d'application.

Témoignages d'adhérents

« La loi sur le voile à l'école a provoqué sur le moment des réactions, et aujourd'hui elle ne pose aucun problème. »

« On peut toujours faire appliquer une loi, c'est une question de volonté politique. »

Certains, estimant également que l'application de la loi ne constitue pas un obstacle, nuancent leurs propos. Ils expliquent que de nombreuses lois sont difficiles à appliquer ; il pourrait en être de même pour celle relative au port du voile intégral. Mais la difficulté d'application ne doit pour autant faire renoncer à la loi.

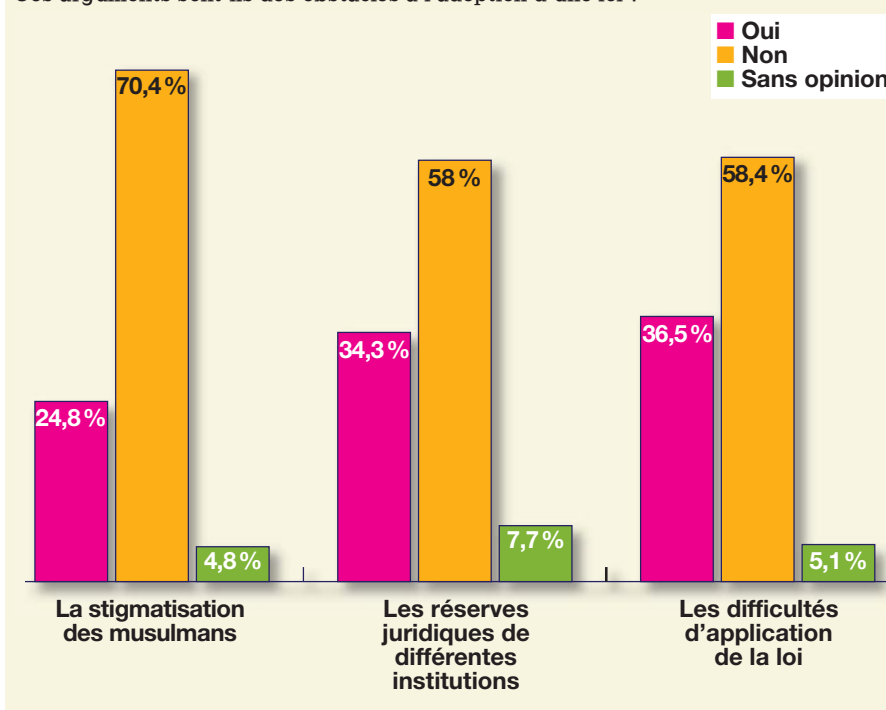
Pour 36 % des militants, au contraire, l'application de cette loi sera un défi car elle ne sera pas effective et entraînera des troubles à l'ordre public.

Pour une majorité, la loi sera difficile à appliquer car elle n'aura que peu d'impact sur la résolution du problème. Les militants doutent de l'efficacité des contraventions et de la volonté des forces de police, déjà débordées, à appliquer la loi. Plusieurs questionnaires stipulent également que l'application d'une loi serait une cause supplémentaire de troubles de la sécurité sur la voie publique.

Témoignage d'adhérent

« Les conflits seront inévitables au quotidien pour faire respecter une telle loi. »

Ces arguments sont-ils des obstacles à l'adoption d'une loi ?



**QUESTION 3**

La mission d'information parlementaire a émis dans son rapport, rendu le 26 janvier 2010, 15 propositions.

Quelles préconisations retenez-vous ?

→ Propositions retenues

Les 4 grandes propositions qui ont été retenues par plus de la moitié de nos adhérents ayant répondu sont :

1) La proposition n°1 :

Adoption d'une résolution (qui n'a donc pas de portée normative), condamnant le port du voile intégral comme contraire aux valeurs de la République.

Vœu exaucé : l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité, le 11 mai 2010, une résolution relative à "l'attachement au respect des valeurs républicaines face au développement de pratiques radicales qui y portent atteinte" (voir page suivante).

2) La proposition n°3 :

Renforcer la formation civique délivrée dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration.

3) La proposition n°14 :

- Modifier les articles L.211-2-1 et L.411-8 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) afin de mentionner "l'égalité entre les hommes et les femmes et le principe de laïcité" parmi les valeurs que doivent connaître les personnes désirant se voir délivrer un visa de long séjour ou désirant bénéficier du regroupement familial.
- Modifier les articles L.314-2 du CESEDA afin de refuser la délivrance d'une carte de résident aux personnes qui manifestent une pratique radicale de leur religion, incompatible avec les valeurs de la République, en particulier le principe d'égalité entre les hommes et les femmes, ceci étant considéré comme un défaut d'intégration.

4) Proposition n°13 :

Afin de conforter les agents publics, adopter une disposition interdisant de dissimuler son visage dans les services publics ; ce que couvre le projet de loi de Michèle Alliot-Marie.

→ Autres propositions des adhérents

La proposition faite le plus fréquemment par les adhérents concerne l'approche pédagogique comme complément à la loi.

Nombreux sont les militants favorables ou défavorables à une loi mais qui appellent de leurs vœux, dans les commentaires libres du questionnaire, à la mise en œuvre d'une réelle démarche pédagogique de la part des pouvoirs publics sur le sujet.

Pour les personnes favorables à la loi, cette démarche vient en complément, alors que pour les militants qui se sont exprimés contre la loi, l'approche pédagogique est évoquée en substitut. Ils préconisent un travail explicatif, éducatif à la fois auprès des personnes qui se verraient choquées par cette pratique mais également, et de manière prioritaire, auprès des femmes portant le voile intégral.

Témoignage d'adhérent

« C'est à mes yeux avant tout une affaire d'éducation et de progrès des principes laïcs. »

A partir des résultats présentés ci-dessus, le Conseil Fédéral réuni le 12 juin 2010 a adopté la motion en page ci-contre. |

Dossier réalisé par
Fanny Lucien et Arnaud Crespin
sous la direction de Pierre Fournel

Ils et elles ont dit

« Nous ne voulons pas du voile dans nos rues. Que le Parlement le dise clairement dans une résolution sans ambiguïté et que nous adaptions ensuite nos textes réglementaires et législatifs. »

Nicolas Sarkozy
Président de la République, 13 janvier 2010

« Ce que l'on veut c'est interdire une pratique qui n'est d'ailleurs pas une pratique religieuse et qui consiste à enfermer des femmes dans une prison et qui est une pratique qui porte atteinte à la dignité de la femme.

[...] On ne peut pas s'embarrasser de prudence par rapport à une législation qui est une législation qui n'est pas adaptée à la société d'aujourd'hui. »

François Fillon
Premier Ministre, 21 avril 2010

« Le Conseil d'État s'est exprimé de la manière la plus claire, il a expliqué qu'on pouvait interdire la burqa dans certains espaces ou services publics, pas dans

l'espace public en général parce qu'on touchait aux libertés, et je crains fort que cette loi ne suscite toute une série de controverses et qu'au final le Conseil Constitutionnel ne soit amené à jouer son rôle de garant de la constitution et ne la censure. »

Pierre Moscovici
Député socialiste du Doubs, 22 avril 2010

« Il ne faut pas rester inerte [mais] combattre la burqa qui est antinomique aux valeurs de la République. »

David Assouline
Sénateur Socialiste de Paris, avril 2010

« Si le projet de loi du gouvernement pose des problèmes juridiques, je préconise qu'on en passe par un référendum. »

Rama Yade
Secrétaire d'État aux Sports,
27 mai 2010

« Aujourd'hui, la situation est angoissante et choquante. Voir des fantômes et des

prisons ambulantes se promener dans la rue crée un véritable malaise au sein de la population. »

André Gérin
Député-Maire communiste
de Vénissieux, rapporteur de la mission
d'information sur le voile intégral,
juin 2009

« Ce n'est pas la loi qui est la réponse. La bonne réponse, c'est la réaffirmation sereine, calme, par tout le monde que notre pays c'est le pays des visages dévoilés, que c'est notre manière de vivre ensemble. »

François Bayrou
Président du Modem, 7 janvier 2010

« La stigmatisation, ça ne me semble pas être une bonne solution. Je ne pense pas que l'interdiction brutale va amener quelque chose de positif. » |

Cécile Dufлот
Secrétaire nationale des Verts,
18 juin 2009



Motion de la Licra sur l'interdiction du port du voile intégral sur le territoire national

Conseil Fédéral - 12 juin 2010

La Licra, par la voie d'une consultation nationale auprès de ses adhérents dont les résultats ont été présentés le 12 juin lors de son Conseil Fédéral, se prononce en faveur d'une loi interdisant le port du voile intégral dans l'ensemble de l'espace public. La Licra considère que cette pratique va à l'encontre des règles essentielles au pacte social républicain qui fondent notre communauté nationale. L'enfermement identitaire que représente le port du voile intégral constitue une atteinte à la dignité de la femme, aux valeurs de la République et au Vivre ensemble. La Licra estime que c'est le voile intégral qui stigmatise l'Islam de France, et non son interdiction et que les réserves juridiques émises par certaines institutions de même que les

difficultés d'application d'une loi ne doivent pas constituer un écueil à son adoption.

La Licra se félicite du vote à l'unanimité, le 11 mai 2010, par l'Assemblée nationale de la résolution relative à « *l'attachement au respect des valeurs républicaines face au développement de pratiques radicales qui y portent atteinte* ». La Licra émet le vœu que la loi interdisant le port du voile intégral soit votée dans le même large consensus républicain. La Licra demande que cette loi bénéficie de l'accompagnement nécessaire de la part des pouvoirs publics, en concertation avec les associations, afin d'en assurer son application dans un esprit de citoyenneté. |

La résolution de l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale a adopté, mardi 11 mai, à l'unanimité des députés ayant pris part au vote (434 contre 0) cette résolution, première étape avant l'examen en juillet du projet de loi l'interdisant dans tout l'espace public.

11 mai 2010

Résolution sur l'attachement au respect des valeurs républicaines face au développement de pratiques radicales qui y portent atteinte.

L'Assemblée nationale a adopté la résolution dont la teneur suit :

Article unique

L'Assemblée nationale,

- Vu l'article 34-1 de la Constitution,
- Vu l'article 136 du Règlement,
- Vu la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 et notamment ses articles 1er et 4, qui disposent respectivement que « *les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* » et que « *la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui* »,
- Vu le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, qui consacre le principe constitutionnel d'égalité entre les hommes et les femmes en prévoyant que « *la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme* »,
- Vu la Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et notamment son article 1er, qui énonce que « *tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits* » et qu'ils « *sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité* »,

- Vu la convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 et spécialement son article 14, qui interdit toute discrimination fondée, notamment, sur le sexe,
- Vu la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée le 18 décembre 1979 par l'assemblée générale des Nations Unies,
- Vu la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne du 7 décembre 2000, telle qu'entrée en vigueur le 1er décembre 2009, et notamment son article 20, qui stipule que « *toutes les personnes sont égales en droit* »,

Considérant que la sauvegarde de la dignité de la personne humaine contre toute forme d'asservissement et de dégradation est un principe de valeur constitutionnelle, une valeur essentielle de la République française et fondatrice de l'Union européenne ; Réaffirmant que le principe d'égalité, la lutte contre toute forme de discrimination et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes sont au cœur de notre ordre juridique et notre projet de société ; Prenant acte que la lutte contre les violences faites aux femmes a reçu le label de "Grande cause nationale" pour l'année 2010 ;

- 1. Considère que les pratiques radicales

attentatoires à la dignité et à l'égalité entre les hommes et les femmes, parmi lesquelles le port d'un voile intégral, sont contraires aux valeurs de la République;

- 2. Affirme que l'exercice de la liberté d'expression, d'opinion ou de croyance ne saurait être revendiquée par quiconque afin de s'affranchir des règles communes au mépris des valeurs, des droits et des devoirs qui fondent la société;
- 3. Réaffirme solennellement son attachement au respect des principes de dignité, de liberté, d'égalité et de fraternité entre les êtres humains ;
- 4. Souhaite que la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes soient une priorité des politiques publiques menées en matière d'égalité des chances, en particulier au sein de l'éducation nationale ;
- 5. Estime nécessaire que tous les moyens utiles soient mis en œuvre pour assurer la protection effective des femmes qui subissent des violences ou des pressions, et notamment sont contraintes de porter un voile intégral. |

Délibéré en séance publique,
à Paris, le 11 mai 2010.
Le Président, Bernard Accoyer



Projet de loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public

Assemblée nationale - constitution du 4 octobre 1958 - treizième législature. Enregistré à la présidence de l'assemblée nationale le 19 mai 2010.

Présenté au nom de M. François Fillon, Premier ministre, par Mme Michèle Alliot-Marie, Ministre d'État, Garde des sceaux, Ministre de la justice et des libertés.

PROJET DE LOI

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu l'article 39 de la Constitution, Décrète :

Le présent projet de loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public, délibéré en conseil des ministres après avis du Conseil d'État, sera présenté à l'Assemblée nationale par la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, qui sera chargée d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Article 1^{er} : Nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage.

Article 2

I. - Pour l'application de l'article 1^{er}, l'espace public est constitué des voies

publiques ainsi que des lieux ouverts au public ou affectés à un service public.

II. - L'interdiction édictée à l'article 1^{er} ne s'applique pas si la tenue est prescrite par une loi ou un règlement, si elle est autorisée pour protéger l'anonymat de l'intéressé, si elle est justifiée par des raisons médicales ou des motifs professionnels, ou si elle s'inscrit dans le cadre de fêtes ou de manifestations artistiques ou traditionnelles.

Article 3 : La méconnaissance de l'interdiction édictée à l'article 1^{er} est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe. L'obligation d'accomplir le stage de citoyenneté mentionné au 8^o de l'article 131-16 du code pénal peut être prononcée en même temps ou à la place de la peine d'amende.

Article 4 : Au chapitre V (« Des atteintes à la dignité de la personne ») du titre II du livre II du code pénal, il est créé une

section 1 ter ainsi rédigée :

Section 1 ter : De l'instigation à dissimuler son visage

Art. 225-4-10. - Le fait, par menace, violence ou contrainte, abus de pouvoir ou abus d'autorité, d'imposer à une personne, en raison de son sexe, de dissimuler son visage est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Article 5 : Les dispositions des articles 1^{er} à 3 entrent en vigueur à l'expiration d'un délai de six mois suivant la promulgation de la présente loi.

Article 6 : La présente loi s'applique sur l'ensemble du territoire de la République.

Article 7 : Le Gouvernement remettra au Parlement un rapport sur l'application de la présente loi dix-huit mois après sa publication. Ce rapport présentera les mesures d'accompagnement mises en œuvre par les pouvoirs publics ainsi que les difficultés rencontrées. |

Adresse à celles qui portent volontairement la burqa

Après que les plus hautes autorités religieuses musulmanes ont déclaré que les vêtements qui couvrent la totalité du corps et du visage ne relèvent pas du commandement religieux mais de la tradition, wahhabite (Arabie Saoudite) pour l'un, pachoune (Afghanistan/Pakistan) pour l'autre, allez-vous continuer à cacher l'intégralité de votre visage ? Ainsi dissimulée au regard d'autrui, vous devez bien vous rendre compte que vous suscitez la défiance et la peur, des enfants comme des adultes. Sommes-nous à ce point méprisables et impurs à vos yeux pour que vous nous refusiez tout contact, toute relation, et jusqu'à la connivence d'un sourire ? Dans une démocratie moderne, où l'on tente d'instaurer transparence et égalité des sexes, vous nous signifiez brutalement que tout ceci n'est pas votre affaire, que les relations avec les autres ne vous concernent pas et que nos combats ne sont pas les vôtres. Alors je m'interroge : pourquoi ne pas gagner les terres saoudiennes ou afghanes où nul ne vous demandera de montrer votre visage, où vos filles seront voilées à leur tour, où votre époux pourra être polygame et vous répudier quand bon lui semble, ce qui fait tant souffrir nombre de femmes là-bas ? En vérité, vous utilisez les libertés démocratiques pour les retourner contre la démocratie. Subversion, provocation ou ignorance, le

scandale est moins l'offense de votre rejet que la gifle que vous adressez à toutes vos sœurs opprimées qui, elles, risquent la mort pour jouir enfin des libertés que vous méprisez. C'est aujourd'hui votre choix, mais qui sait si demain vous ne serez pas heureuses de pouvoir en changer. Elles ne le peuvent pas... Pensez-y. |

Elisabeth Badinter





Projet de loi Besson

Décryptage du projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité.

Rachel Lindon, avocat, membre de la commission juridique de la Licra.

Le projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité, déposé le 31 mars 2010, à l'Assemblée Nationale, est un texte de réaction à la suite de l'arrivée sur les plages corses en janvier 2010 de 123 demandeurs d'asile kurdes, originaires de Syrie, et de la défaite juridique qui s'en est suivie (les 123 ayant été libérés).

Il met également en œuvre certaines conclusions du séminaire gouvernemental sur l'identité nationale.

Ce texte constitue une restriction substantielle du droit des migrants, et ne saurait se targuer de n'être qu'une transposition des directives européennes, le principe étant que ces dernières ne sauraient préjudicier aux dispositions nationales plus favorables.

Concernant les demandeurs d'asile, ce projet banalise le recours à la privation de liberté, en créant des zones d'attente ad hoc, en tout lieu de découverte d'un ou plusieurs étrangers, tout le territoire devenant ainsi potentiellement une zone d'attente. Les demandeurs d'asile se verront alors appliquer la procédure de demande d'asile à la frontière beaucoup plus expéditive que celle de droit commun. Ce projet prévoit un allongement de la durée de la rétention, de 32 à 45 jours.

Il est également inquiétant au regard de l'affaiblissement des prérogatives du Juge

des Libertés et de la Détention, garant du contrôle de la légalité des conditions de l'interpellation et de la rétention, au profit des autorités administratives.

Le Juge des Libertés et de la Détention, saisi dans un délai de cinq jours, contre 48 heures actuellement, ne pourra plus que constater les irrégularités présentant un caractère substantiel, la notification des droits pouvant s'opérer, selon le projet, dans les meilleurs délais possibles eu égard aux circonstances particulières, sans autre précision.

S'agissant des mesures d'éloignement et de rétention, le projet prévoit la disparition de l'arrêté de reconduite à la frontière, pour ne conserver que l'obligation de quitter le territoire. Cette obligation est modifiée : elle peut être assortie, ou non, d'un délai pour quitter le territoire.

Le projet prévoit également la création d'une interdiction de retour sur le territoire français, susceptible de frapper tout étranger en situation irrégulière, pour une durée maximale de trois ans, qui peut être prolongée de deux années supplémentaires, si l'étranger revient prématurément.

Cette forme de bannissement entrave de manière grave le droit au respect de la vie privée et familiale et instaure une nouvelle "double peine", décidée discrétionnairement par le Préfet.

De plus, l'étranger sera inscrit sur le système d'information Schengen, ce qui signifie qu'il ne pourra pas non plus entrer sur le territoire d'un État partie à la convention.

Le projet est également critiquable, concernant le délit de solidarité : bien que le projet prévoit qu'il ne puisse y avoir de poursuites pénales lorsque l'acte reproché était nécessaire à la sauvegarde de l'étranger, il n'a pas pour autant exclu des poursuites tous les travailleurs d'accompagnement social ou juridique apportant une aide désintéressée aux étran-

gers en situation irrégulière.

Enfin, ce projet prévoit également l'ajout d'une condition à l'acquisition de la nationalité ; l'adhésion aux principes et valeurs essentiels de la République.

Toutefois, on peut noter que le projet de loi prévoit des dispositions pour lutter contre le travail illégal. |

“ Cette forme de bannissement entrave de manière grave le droit au respect de la vie privée et familiale et instaure une nouvelle “double peine” ”

Motion de la Licra sur le projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité

Conseil Fédéral - le 12 juin 2010

Le projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité, déposé le 31 mars 2010 à l'Assemblée nationale, constitue pour la Licra une restriction substantielle du droit des migrants et des garanties apportées aux demandeurs d'asile politique.

Tout en soulignant les avancées que constituent les nouvelles dispositions, proposées par ce projet de loi, relevant de l'acquisition de la nationalité française et de la lutte contre le travail illégal ;

La Licra refuse la banalisation du recours à la privation de liberté que constituent les dispositions de création de zones d'attente ad hoc et de prolongement de la durée du placement en centre de rétention administrative prévues par ce texte ;
La Licra n'accepte pas l'affaiblissement des prérogatives du juge judiciaire, garant des libertés, au profit des autorités administratives ;

La Licra déplore profondément la création, imposée par la directive européenne dite "retour", d'une Interdiction de Retour sur le Territoire Français (IRTF) susceptible d'instaurer une nouvelle « double peine » et d'entraver le droit fondamental au respect de la vie familiale ;
La Licra demande que la loi exclue expressément de son champ d'application les personnes physiques ou morales apportant une aide désintéressée aux étrangers en situation irrégulière.
La Licra ne manquera pas de faire entendre sa voix afin que les libertés et les droits fondamentaux des migrants et des réfugiés soient respectés.

De manière plus générale, la Licra est inquiète de la tendance actuelle de pénalisation de la législation française relative à l'entrée et au séjour des migrants, ayant pour conséquence une stigmatisation de l'étranger, une libération de la parole raciste et une augmentation des comportements xénophobes. |



Salon du Livre de l'Antiracisme et de la Diversité de la Licra

Une édition 2010 réussie.



De gauche à droite : René Guitton, Jean-Pierre Lecoq, maire du 6^e arrondissement, Caroline Fourest, Martine Benayoun, Gérard Unger avec au premier plan Elie Barnavi pendant son discours.

La mairie du VI^e arrondissement de Paris a accueilli le dimanche 2 mai 2010 pour sa troisième année consécutive, le *Salon du Livre de l'Antiracisme et de la Diversité de la Licra*. Organisée par la Fédération de Paris et son président Gérard Unger, vice-président de la Licra, secondé par la librairie La Procure, l'édition a encore connu un franc succès.

Nombre d'auteurs variés ont pu dédicacer leurs ouvrages dans l'un des principaux salons de la mairie. Des personnalités aussi diverses que Lionel Jospin ou Marek Halter côtoyaient d'autres écrivains ou essayistes comme René Guitton, Sorj Chalandon ou encore le journaliste d'investigation Mohamed Sifaoui présent pour son dernier ouvrage paru chez Armand Colin *Pourquoi l'islamisme séduit-il?*

La variété des ouvrages a souligné la diversité de cette nouvelle édition dont l'objet était de rendre plus visibles les faits sociaux et culturels qui ont traversé

le paysage intellectuel français de ce dernier demi-siècle. Les ouvrages sur la communauté des Harkis, dont un de l'écrivain et éditrice Fatima Besnaci-Lancou côtoyaient aussi bien sur les tables des livres plus juridiques ou techniques comme ceux de l'avocat

Emmanuel Pierrat ou encore ceux d'Emmanuel Hoog ancien Directeur Général de l'INA, qui dans son dernier ouvrage *Mémoire Année Zéro* paru au Seuil, pose le problème de la mémoire collective à l'ère du numérique.

En milieu d'après-midi, les visiteurs ont été invités à participer à la première table ronde dont le thème a porté sur l'importante question de la laïcité. Jacques Julliard, Directeur Délégué au *Nouvel Observateur*,

Caroline Fourest ainsi que l'éditorialiste au *Figaro* Alain-Gérard Slama ont exprimé tour à tour leur conception personnelle du sujet. Après un bref rappel historique de la laïcité qui apparaît au moment de la Révolution française avec la fin du

Droit Divin et qui s'affirme définitivement au cours de la III^e République avec la séparation de l'Église et de l'État, tous s'accordent à défendre le principe de laïcité qui prévaut désormais en France. Jacques Julliard, tout en appelant à un consensus républicain, soulève le problème de l'insécurité que constitue le port de la burqa. La journaliste Caroline Fourest refuse quant à elle les modalités de la préparation d'une loi contre la burqa, qui risque de déplacer, selon elle, le combat vers les tribunaux. Elle exprime son désaveu de voir le "gouvernement des juges" se suppléer à celui du politique. L'auditoire, fourni, semble acquis à cette thèse.

Le point d'orgue de cette nouvelle édition du Salon du Livre fut marqué par la remise des Prix Licra à deux des participants. Caroline Fourest se voit remettre une médaille pour son remarquable travail portant sur les fondamentalistes et les extrémistes de tous bords (extrémismes politiques et religieux, fondamentalismes), et surtout pour son dernier livre "Libres de dire" paru en 2010 et coécrit avec Taslima Nasreen, dont le courage est une nouvelle fois signalé. L'éditorialiste au *Monde* en profite pour remercier au passage son éditrice ainsi que les personnes qui la soutiennent

“A l'heure de la mondialisation des économies, des cultures et des mouvements migratoires, l'abondante littérature demeure le témoin privilégié de ces transformations.”



quotidiennement dans son combat. Enfin, Elie Barnavi, ému, reçoit des mains de Gérard Unger un prix qui couronne l'ensemble de son œuvre. Ce prix célèbre également l'action de paix qu'il a pu mener au Proche-Orient au cours de sa prestigieuse carrière. L'ancien ambassadeur d'Israël en France ne manque pas de remercier la Licra en laquelle il voit un engagement régulier pour affermir le concept du vivre-ensemble sur de bonnes bases. Il réitère son attachement à la diversité, qui lui semble d'un point de vue naturel fonder et instituer toutes sociétés démocratiques modernes, en insistant toutefois sur tout ce qui réunit plus que sur ce qui sépare.

Pour clôturer l'après-midi, une deuxième table ronde fait le point sur la place des femmes au sein de la société. La modératrice Martine Benayoun, vice-présidente chargée de la Culture et de la Prospective de la Licra, ne manque pas de questionner les trois participantes. Benoîte Groult réaffirme la formidable progression des droits des femmes depuis la création du MLF, même si des accents machistes persistent encore ici ou là dans certaines sphères de la politique.

Michèle Cotta à son tour exprime son



Jacques Julliard, Gérard Unger, Caroline Fourest, Alain-Gérard Slama.

étonnement de ne rencontrer encore que très peu de femmes dans les pôles décisionnels des sphères de l'industrie et de l'économie. Et livre à titre d'exemple sa propre expérience professionnelle lorsqu'elle siégeait au conseil d'Administration de France 2 où elle était à l'époque l'unique femme présente. Cependant, l'ancienne Directrice Générale de France 2 note toutefois une certaine évolution dans le milieu du journalisme avec notamment l'apparition de la pluralité des chaînes d'information.

Les participantes s'accordent toutefois sur les inégalités de salaires entre les

hommes et les femmes malgré l'évolution de l'arsenal juridique à ce sujet et la loi sur la parité.

Cette nouvelle Edition du Salon du Livre, qui en appelle sans conteste une quatrième, illustre la diversité des enjeux auxquels la Licra et la société française doivent faire face depuis ces dernières années. A l'heure de la mondialisation des économies, des cultures et des mouvements migratoires, l'abondante littérature demeure le témoin privilégié de ces transformations en cours, sans cesse renouvelées. |

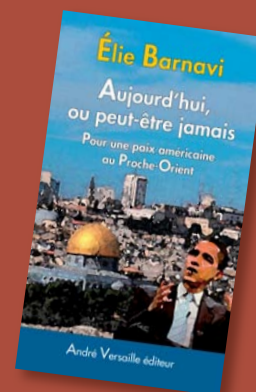
Gérard Unger

PORTRAITS



Elie Barnavi

Historien, professeur émérite d'histoire de l'Occident moderne à l'université de Tel-Aviv et connaisseur averti du conflit israélo-arabe, Elie Barnavi a été ambassadeur d'Israël en France au moment de la seconde Intifada. Militant de toujours de la paix israélo-palestinienne, il a participé aux négociations parallèles qui ont suivi les accords d'Oslo. |



Caroline Fourest

Caroline Fourest est chroniqueuse au *Monde* et à *France Culture*, dirige la revue *ProChoix*, enseigne à Sciences-Po et a publié de nombreux ouvrages sur l'intégrisme, dont *Frère Tariq* et *La Tentation obscurantiste*. Figure bien connue du féminisme et de la laïcité en France, elle a traversé l'affaire des caricatures comme journaliste à *Charlie Hebdo*. |





14^e session du Conseil des Droits de l'Homme : compte rendu d'actualité



© UN Photo/Jean-Marc Ferré

La salle du Conseil des Droits de l'Homme, Palais des Nations, Genève.

Compte rendu du débat *sur le racisme.*

31 mai - 18 juin 2010, Genève

Le Conseil des droits de l'homme a tenu les 15 et 16 juin derniers un débat sur le racisme à l'occasion duquel a été présenté le rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, M. Githu Muigai, consacré cette année à une analyse des corrélations entre racisme, discrimination raciale et conflit.

LE DÉBAT GÉNÉRAL SUR LE RACISME

Ces débats furent l'occasion pour les Etats membres d'exposer, une nouvelle fois, leurs vues et leurs attentes dans ce domaine très sensible. Les déclarations des délégations ont ainsi porté sur la question, récurrente au Conseil, de la criminalisation de la diffamation des religions et, par extension, sur l'opportunité d'édicter de nouvelles normes internationales.

L'amalgame malheureux entre racisme et critique des religions semble aujourd'hui être passé dans le langage courant. C'est en effet avec une facilité déconcertante qu'un certain nombre d'États ont à nouveau plaidé pour la mise en place d'une législation internationale instaurant un délit de blasphème, et cela toujours sous couvert de lutte contre le racisme. Cette manipulation intellectuelle, qui constitue un dévoiement des droits de l'Homme, semble de plus en plus porter ses fruits, le Conseil ayant adopté en mars dernier, pour la quatrième fois, une résolution criminalisant la diffamation des religions.

L'avancée des travaux du Comité ad hoc, qui se dérouleront au Palais des Nations pour la 3^{ème} fois à l'automne prochain, a également été au cœur des discussions. Les Etats occidentaux ont été, sans surprise, cloués au pilori pour leur refus de cautionner l'établissement de nouvelles incriminations visant, c'est un fait, à restreindre la liberté d'expression au nom de la protection, illégitime, des dogmes religieux.

LE RAPPORT SPÉCIAL DE M. MUIGAI

Le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie figurent parmi les causes de nombreux conflits internes et internationaux ; ils en sont aussi les conséquences. Fort de ce constat, le Rapporteur spécial a décidé d'examiner dans son rapport les liens entre les conflits - au sens large - et le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Le Rapporteur spécial a mis l'accent sur trois situations particulières : avant, pendant et après un conflit.

Dans son rapport, il souligne l'importance d'identifier des signes précurseurs permettant de réagir à des situations propices à un conflit. Il appelle toutes les parties prenantes à accorder une attention particulière à certaines questions, comme par exemple le débat sur la prétendue "identité nationale" lancé dans certains pays, la discrimination socio-économique à l'encontre de certains groupes de la population ou la manipulation politique

d'idéologies racistes ou nationalistes. Le Rapporteur spécial est en effet d'avis que ces trois questions peuvent dégénérer en tensions, voire en conflits, si elles sont mal gérées.

D'autre part, l'expert a attiré l'attention sur le discours d'incitation à la haine, un facteur qui exacerbe les conflits. Le discours de haine fondé sur une idéologie raciste tend à créer une culture de la victimisation et à déshumaniser certaines catégories de personnes perçues comme inférieures.

Dans les situations de conflit, ces deux éléments peuvent devenir des outils efficaces pour inciter des personnes à commettre des actes de violence, y compris des assassinats, à l'encontre de certains individus ou groupes.

Le rapport préconise également que les causes profondes du conflit soient bien prises en compte pour éviter la résurgence de la violence et assurer une paix et une réconciliation durables. En outre, il faut être particulièrement vigilant face à une reprise éventuelle de l'incitation à la haine et la violence. Enfin, il faut inviter toutes les parties prenantes à participer à la consolidation de la paix.

Critiqué pour l'absence de référence à l'islamophobie dans son rapport, M. Muigai a conclu son intervention en rappelant que son précédent rapport portait précisément sur cette question. Il présentera en outre un rapport de suivi à ce sujet à la session de septembre du Conseil. |

Olympe Baudoin



Verbatim

« L'Union européenne n'est pas favorable à la création de nouvelles normes, estimant que la réponse au racisme réside dans l'application intégrale des normes existantes. L'Union européenne a en revanche pris un certain nombre de mesures pour lutter contre le racisme, notamment en soutenant de nombreuses organisations de la société civile dans leur lutte contre le racisme et la discrimination.

Il est important que les organisations non gouvernementales qui luttent contre le racisme reçoivent un soutien financier et politique, y compris sous la forme d'une protection contre les risques de représailles par des groupes racistes ».

Espagne

au nom de l'Union européenne

« Pour le Groupe africain, il importe de combler les carences des instruments internationaux relatifs à la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. La désignation stéréotypée de certaines identités, cultures et religions a entraîné des poussées de racisme d'une intensité encore inédites. Une telle tendance appelle un examen minutieux, l'importance étant de contrer cette tendance et de mettre en place les protections, notamment juridiques, nécessaires pour remédier à cette situation et promouvoir l'égalité de traitement ».

Nigéria

au nom du Groupe africain

« Malgré les progrès importants dans la mise en place de normes et instruments de prévention et de lutte contre le racisme, on constate une persistance de ce phénomène et même l'apparition de nouvelles formes de racisme.

La diffamation des religions s'est beaucoup intensifiée ces dernières années : malheureusement, cette manifestation du racisme est défendue sous couvert de liberté d'expression, alors que cette dernière doit être exercée de manière responsable, comme le rappellent les instruments internationaux de droits de l'homme.

Nous déplorons la tendance troublante, dans le climat intellectuel occidental, à diaboliser l'islam.

Il existe un vide juridique en matière de lutte contre l'intolérance religieuse : il faut donc renforcer le régime juridique international régissant ce problème ».

« Nous saluons les efforts du Rapporteur spécial pour utiliser dans un sens inclusif la notion d'identité nationale dans le contexte de la mondialisation, notamment pour permettre à des personnes qui ne s'identifient pas avec les éléments culturels ou historiques d'un pays donné d'avoir néanmoins un

sentiment d'appartenance.

L'OCI regrette cependant le recours à la notion d'identité, un concept qui ne fait pas consensus au sein du système des Nations Unies, et invite le Rapporteur spécial à ne plus y faire référence.

Le Rapporteur spécial devrait aussi traiter des formes modernes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance associée telles qu'on les trouve notamment dans les pays occidentaux ».

Pakistan

au nom de l'Organisation de la Conférence islamique - OCI

« On ne peut que constater l'islamophobie croissante dans les pays du Nord et le rôle important que peuvent jouer les médias, tant dans le sens positif que négatif : il n'est pas acceptable d'utiliser la liberté d'expression pour stigmatiser une religion et répandre l'islamophobie.

La politique raciste d'Israël doit être dénoncée, y compris sa politique de colonisation dans les territoires palestiniens occupés et à Jérusalem-Est ».

Soudan

au nom du Groupe arabe

« Le Qatar note avec préoccupation que les manifestations de racisme, d'intolérance et de discrimination raciale prennent la forme de "délict de faciès" visant certaines communautés. Nous attirons l'attention du Conseil sur les souffrances des populations arabes et musulmanes dans les pays occidentaux, et notamment sur les obstacles qui entravent leur accès à l'emploi, à la santé et à l'éducation. Il ne faut pas oublier le rôle des médias qui donnent une image négative de certaines religions et sont parfois ouvertement racistes.

La propagation de la haine raciale et d'idées racistes sur la base d'une suprématie revendiquée devrait être passible de sanctions. Les pratiques et violences raciales actuelles exigent un renforcement de l'action du Conseil des droits de l'homme. Il est primordial d'interdire la haine religieuse tout autant que les politiques discriminatoires, ou basées sur l'idée de suprématie raciale ».

Qatar

« Le fascisme a été terrassé voici maintenant 65 ans. Or, on assiste aujourd'hui à une tendance à la réhabilitation de théories qui ont été combattues depuis la fin du conflit mondial, y compris par le droit international.

Les décisions de certains pays européens sont de nature à rallumer la haine raciale, comme le démontre la prolifération des mouvements néo-nazis en Europe ».

Fédération de Russie

« L'Égypte est préoccupée par les préjugés et les malentendus d'ordre culturel et religieux qui entraînent des manifestations d'intolérance et de discrimination et empêchent la promotion d'une culture de paix.

Les actes de discrimination, de préjugés et de stéréotypes sont une insulte à la dignité humaine et à l'égalité. L'Égypte s'inquiète tout particulièrement des préjugés contre certaines religions et déplore les incitations à la haine contre certaines personnes, les attaques contre les personnalités religieuses et les lieux de culte. Des ateliers ont été organisés pour mieux comprendre les politiques, pratiques et modèles législatifs des différents pays, s'agissant de l'interdiction de l'incitation à la haine. Nous sommes convaincus que ces ateliers seront utiles et contribueront à faire comprendre les préoccupations de droits de l'homme qui sous-tendent les questions de la diffamation des religions et de l'incitation à la haine raciale et religieuse. Ces ateliers permettront aussi de rendre les instruments internationaux plus réactifs aux nouvelles tendances et comportements. L'Égypte souhaite, dans ce contexte, que les travaux du Comité ad hoc sur l'élaboration de normes complémentaires se poursuivent ».

Égypte

« Du point de vue des États-Unis, la liberté d'expression ne signifie pas liberté de propager des idéologies racistes ou haineuses sans qu'il y soit répondu ; ceux qui utilisent leur liberté d'expression pour faire des déclarations méprisables devraient faire face à des conséquences non pas par le biais du système juridique, mais dans l'arène de la libre expression et de la politique ».

États-Unis

« Les événements de 1976 en Afrique du Sud, et le racisme qui était alors associé au régime de l'apartheid dans ce pays, sont connus de tous. Il existe toutefois un racisme plus grave encore contre le peuple palestinien pratiqué par les forces israéliennes racistes. L'occupation par Israël de la Palestine et des territoires arabes occupés a pour origine le racisme. Nous déplorons par ailleurs que le rapport du Rapporteur spécial ne mentionne pas l'incitation à la haine contre les musulmans par le biais de la déformation de l'image de l'islam et de la propagation de stéréotypes contre les musulmans en les associant au terrorisme ».

Libye

« Au paragraphe 13 de son rapport, le Rapporteur spécial semble laisser entendre que l'orientation sexuelle est un motif de racisme et de discrimination raciale. Cette approche minimise les revendications légitimes des victimes du racisme ».

Afrique du Sud



Le Dolph'in MUN 2010 : le défi d'une fraternité d'adhésion et de combat

Première simulation de l'Assemblée Générale de l'ONU en direction des jeunes.

Co-organisé du 19 au 21 avril dernier par l'Université Paris-Dauphine et l'Association MUN Team Paris, avec le soutien de la Licra Fédération de Paris, le Dolph'in MUN est la première simulation en France de l'Assemblée Générale des Nations Unies à l'adresse des étudiants et des jeunes diplômés. Elle était consacrée aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (O.M.D.) et à leur articulation avec le respect des Droits de l'Homme.

Évènement académique unique en son genre, affichant une triple vocation sensibilisatrice, pédagogique et formative, le Dolph'in MUN était parrainé par Mme Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, M. Martin Hirsch, ancien Haut Commissaire à la Jeunesse et aux Solidarités Actives, M. Bertrand Delanoë, Maire de Paris ainsi que M. le Prof. Laurent Batsch, Président de l'Université Paris-Dauphine.

Accompagné dès ses débuts par la Licra et soutenu par la Licra Fédération de Paris, fidèle partenaire de cette première édition, le Dolph'in MUN bénéficiait du « partenariat de prestige des Nations Unies et de leur Centre Régional d'Information (UNRIC, Bruxelles) », du soutien de la Coordination Française de la Campagne du Millénaire des Nations Unies, de l'Association Française pour les Nations Unies, de Dauphine Alumni et du Club Dauphine Afrique.

Porté par une équipe dynamique de jeunes dirigée par Maria Giuseppina Bruna (doctorante contractuelle à l'Université Paris-Dauphine, Déléguée au Conseil Fédéral de la Licra), le Dolph'in MUN s'insère dans la politique d'internationalisation de Dauphine impulsée par son Président, Prof. Laurent Batsch.

Trois jours durant, la manifestation a réuni, dans la Salle "Raymond Aron" du prestigieux Grand Établissement parisien, plus de 80 étudiants et néo-diplômés, sélectionnés sur le volet, de près de vingt nationalités différentes, issus d'un large éventail disciplinaire : de l'économie au droit, de la médecine aux sciences politiques, du management des organisations à la finance, de l'histoire à l'ingénierie.



Judith Djeli, CRJ d'Ile-de-France, Gérard Unger, Premier Vice-Président de la Licra, Maria Giuseppina Bruna, Directrice Dolph'in MUN, M. L'Ambassadeur André Lewin, Président de l'AFNU.

Le Dolph'in MUN se propose de promouvoir auprès des jeunes générations les principes universalistes, pacifistes et fraternels de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. Il se veut un moment d'initiation aux processus de prise de décision au sein des Organisations Internationales, dans une double perspective de sensibilisation citoyenne et de formation professionnelle.

La participation au Dolph'in MUN nécessite à la fois la mobilisation de compétences culturelles et expérientielles et un développement des capacités de communication, de recherche de consensus et de diplomatie.

Le Dolph'in MUN repose sur une philosophie de la spécularité ou principe du jeu de rôle : appelés à représenter dans les simulations un pays différent du leur, les jeunes simulateurs sont encouragés à vivre l'expérience du décentrement cognitif, à se distancier de toute posture idéologique. Par cette suspension procédurale du jugement subjectif et ce détachement tendanciel du positionnement national, ils sont invités à développer leur indépendance d'analyse et leur esprit critique et, cela faisant, à faire expérimenter une altérité étatique de positionnement.

Faisant de la pratique dialogique et du débat contradictoire mutuellement respectueux les clefs-de voûte du dispositif, les Organisateurs ont souhaité transposer dans les simulations les règles régissant les séances et les négociations à l'O.N.U. de la manière la plus fidèle possible.

Espace de liberté et de débat, le Dolph'in MUN a accueilli, aux côtés des simulations

et d'évènements protocolaires, des grands débats thématiques afin de stimuler la réflexion des jeunes-simulateurs et de permettre un échange fructueux avec des personnalités de la sphère académique, institutionnelle et associative.

Préfigurant la thématique de l'édition 2011 du Dolph'in MUN, le débat de clôture « Droits de l'homme, droit à la santé, égalité femmes-hommes et démocratie : utopies d'aujourd'hui, réalités de demain ? » a interrogé l'articulation entre respect des Droits de l'Homme et atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Il a pu compter sur l'intervention exceptionnelle de M. Gérard Unger, Premier Vice-Président de la Licra Nationale et Président de la Licra Fédération de Paris, et M. l'Ambassadeur André Lewin, Ambassadeur de France honoraire, ancien Porte-Parole du Secrétaire Général des Nations Unies, invités d'honneur et co-présidents de la cérémonie de clôture du Dolph'in MUN.

Comme l'ont souligné les orateurs, la réalisation d'un modèle de développement humain, à la fois équitable, socialement approprié et collectivement co-construit, s'avère indissociable de la mise en place d'une gouvernance démocratique.

Aussi, bien que le respect des Droits de l'Homme ne soit pas officiellement consigné parmi les O.M.D., la démocratisation des sociétés s'avère la condition principale et principale de la réduction des inégalités Nord-Sud.

Paradigme universaliste partagé dans lequel s'encastre, s'intègre et s'organise une diversité culturelle à la fois substantielle à l'Humanité et source d'enrichissement mutuel, le modèle démocratique s'affirme comme le préalable moral, juridique et politique au développement solidaire. |

Maria Giuseppina Bruna

“La démocratisation des sociétés s'avère la condition principale et principale de la réduction des inégalités Nord-Sud.”



Le cas El-Bécher ou l'indignation internationale à géométrie variable

Le Darfour a compté ces dernières semaines parmi les plus violentes atteintes aux droits de l'homme que la scène internationale ait connu en ce début d'année 2010.

Selon les chiffres des Nations Unies, les combats au Darfour ont fait plus de 600 victimes au mois de mai dernier. 100 000 civils ont par ailleurs été déplacés de force par l'armée soudanaise dans la zone de Jebel Marra en février 2010. C'est sans compter la réélection d'Omar El Bécher à la Présidence du Soudan dont on sait qu'il est recherché internationalement pour sa responsabilité dans l'orchestration des crimes contre l'humanité commis au Darfour.

Pour autant, il est patent de constater que l'indignation de la communauté internationale demeure, une fois encore, à géométrie variable. Comment en effet ne pas s'étonner que la réélection d'Omar El Bécher, sous le coup d'un mandat d'arrêt international pour crimes de guerre et crime contre l'humanité, soit passée quasiment inaperçue, alors que la situation récente dans d'autres parties du globe a déclenché les foudres de la Communauté internationale ?

L'indifférence manifeste dans laquelle s'est déroulée, le 26 avril dernier, la réélection contestée d'Omar El-Bécher, conduit inéluctablement à ce type de questionnement. Au terme d'une campagne électorale transformée en mascarade à la suite de la défection des deux seuls candidats de l'opposition, Omar El-Bécher a été réélu à la présidence du Soudan, au mépris de ses victimes, avec le score de 68 % des voix ! Une parodie de démocratie que la Communauté internationale, et notamment la France, a cautionné par son silence et sa présence, même discrète, à la cérémonie d'investiture de d'Omar El-Bécher. Les timides réactions de la Communauté internationale paraissent bien dérisoires.

Cette réélection constitue, à n'en pas douter, un pied de nez à la Cour Pénale Internationale qui lutte depuis de plusieurs années pour que El-Bécher soit traduit devant la Justice. Alors qu'il est déjà poursuivi pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre, les charges qui pèsent contre lui pourraient être aggravées par une inculpation pour génocide, actuellement en examen devant la chambre préliminaire de la Cour. De même et depuis 2007, les mandats d'arrêt internationaux lancés contre Ahmad Harun, ancien ministre de l'Intérieur du



© UN Photo/Eskinder Debebe

Abdalmahmood Abdalhaleem Mohamad (à gauche), Représentant permanent du Soudan auprès des Nations Unies, répond aux journalistes à la sortie du Conseil de sécurité le 11 juin dernier sous le regard du Procureur de la CPI, Luis Moreno-Ocampo.

gouvernement soudanais, et d'Ali Kisayb, chef de la milice meurtrière Janjawids, sont, grâce à la protection d'Omar El Bécher, restés lettres mortes. Le Procureur de la Cour Pénale Internationale n'a eu d'autres alternatives que de plaider, devant le Conseil de Sécurité des Nations Unies pour l'arrestation de deux responsables. Selon lui, « *l'impunité d'Ahmad Harun et Ali Kisayb constituent l'un des principaux problèmes (...). Ali Kisayb est un chef tribal qui exerce toujours son pouvoir dans sa zone, au sud du Darfour, et cela est un exemple flagrant pour les Janjawids qu'ils peuvent encore commettre des crimes* ».

C'est le manque de pressions exercées sur le Soudan par les nations, allié à l'absence de coopération du gouvernement soudanais avec la Cour, qui empêchent aujourd'hui encore que les inculpations de la Cour Pénale aboutissent à des arrestations. Raisons pour lesquelles le Procureur a exhorté le Conseil de sécurité à garantir que les Etats membres fassent systématiquement pression sur le Soudan

pour arrêter ces deux inculpés afin qu'ils ne puissent plus commettre d'autres crimes.

QU'EN SERA-T-IL DE LA FRANCE ?

La mobilisation, qui a été par le passé un moyen d'action concret - et qui a notamment permis d'obtenir que la France ne soutienne pas la proposition visant à obtenir du Conseil de Sécurité qu'il suspende, durant une année, les poursuites engagées à grande peine par la CPI - doit rester une priorité.

Le combat porté par la Licra depuis 2005 doit se poursuivre sans relâche tant qu'il ne sera pas mis un terme à l'impunité dont jouissent les assassins du Darfour. Plus que jamais, il est indispensable de ne pas laisser les crimes commis au Darfour tomber dans l'oubli, au risque d'accorder un blanc-seing aux génocidaires en puissance de la planète. |

Ilana Soskin



Mondial 2010 : Vers le renouveau africain ?

30 juin 1991 : l'abolition des dernières lois ségrégationnistes, sous l'impulsion de Nelson Mandela et Frederik de Klerk, marque un tournant dans l'histoire de la nation sud-africaine. Et avec elles, ce sont les panneaux "White persons only", ou "European only", sombres vestiges de la période d'apartheid, qui disparaissent des autobus, plages, restaurants, et autres guichets de banque.



© Kai Pfaffenbach / Reuters

Le sport a eu son rôle à jouer dans la disparition de ces politiques de "développement séparé". En raison de l'apartheid sévissant dans le pays, l'Afrique du Sud s'est retrouvée mise au ban par de nombreuses fédérations sportives telles que l'athlétisme, le golf, ou le tennis. De cette série de boycotts sportifs, l'action la plus symbolique intervient le 16 juillet 1976, lorsque la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) décide d'exclure la Fédération d'Afrique du Sud de la FIFA.

Près de vingt ans plus tard, c'est dans ce pays que la FIFA a choisi d'organiser la première Coupe du Monde sur le sol africain. En 1995, déjà, la victoire des Springboks lors de la Coupe du Monde de Rugby, racontée par Clint Eastwood dans *Invictus*, démontre que le sport a eu sa place dans le processus de réconciliation entre Noirs et Blancs, même si le film est un peu romancé.

La décision de la FIFA, en 2004, de confier l'organisation de la Coupe du Monde 2010 à la patrie de Mandela est un symbole politique fort : l'occasion pour l'Afrique du Sud d'exposer au monde entier sa vitalité et le dynamisme de la nouvelle génération de businessmen noirs, les

"black diamonds". Première puissance économique du continent noir, en quête d'une place plus importante sur la scène politique internationale, c'est le pays idéal pour l'organisation d'une compétition internationale majeure. D'ailleurs, pendant un mois, le monde entier a pu se faire le témoin de la passion d'un peuple entièrement acquis à la cause de l'équipe nationale, les Bafana Bafana. Le tout au rythme des vuvuzelas et autres danses zoulous.

Les répercussions de la compétition sportive la plus populaire et médiatique vont bien au-delà du seul cadre du football et entraînent leur lot de questions : quid de l'Afrique du Sud post-Mondial ? La nation retombera-t-elle dans l'indifférence générale ? Ou la Coupe du Monde sera-t-elle l'élément déclencheur d'un projet de développement global et durable, marquant le réveil du continent africain ?

DES ENJEUX SOCIAUX, ÉCONOMIQUES, ET POLITIQUES

D'un point de vue organisationnel, à l'heure où nous bouclons, l'Afrique du Sud s'est montrée à la hauteur du défi et les gigantesques travaux d'infrastructures, les revenus du tourisme, la promesse

d'investissements étrangers peuvent, à court terme, déjà changer la face du pays. On le sait, les grands événements sportifs, Jeux Olympiques ou Coupe du Monde de football, offrent des possibilités considérables de stimuler le développement économique et social du pays-hôte. Porteur des valeurs fondamentales de fair-play, de tolérance et d'intégration, le football est un vecteur important de promotion de la paix et de la réconciliation sociales. Les Bafana Bafana, à l'image des Springboks pourraient quelque peu contribuer à une meilleure intégration des communautés noires et blanches du pays, vingt ans après la fin du racisme institutionnalisé.

L'Afrique du Sud peine cependant à panser les blessures du passé. Si cette gigantesque fête du football représente un bel espoir pour le peuple sud-africain, il semble illusoire de croire que la seule Coupe du Monde suffira à faire décoller l'Afrique, tant les maux sont nombreux et profondément ancrés. Si grande soit la capacité du sport à rassembler, à unir, à pacifier, l'Afrique du Sud ne pourra balayer d'un revers de main ces chiffres préoccupants : 50 homicides par jours, 40 % de chômage dans les populations noires,



22 % d'analphabétisme, ...

Corrompu et ébranlé par les scandales politiques, le gouvernement a pris soin d'éloigner de la modernité et du luxe des stades le petit peuple sud-africain, et ses mendiants, prostituées, et autres vendeurs ambulants. Loin des caméras des médias du monde entier, ce n'est que misère, violence, sida, et règlements de compte, alors que cinq milliards de dollars ont été consacrés à la rénovation et la construction des infrastructures et enceintes portives.

Au delà de la polémique sur les sommes colossales engagées, c'est la crainte qu'un mal, latent, ne resurgisse brutalement. En effet, avec 80 % des terres agricoles cultivables aux mains de la minorité blanche (10 % de la population totale), le problème racial constitue toujours une grande menace. L'assassinat d'Eugène Terreblanche, en avril dernier, par deux de ses ouvriers noirs, puis l'arrestation d'un groupe de soldats blancs suspectés de planifier une série d'attentats dans les townships, entretiennent la crainte de nouveaux affrontements.

QUEL AVENIR POUR LE FOOTBALL ?

Le football africain cumule toutes les dérives du sport : trafic, corruption, racisme, fraudes, matchs truqués. Nombreux sont les joueurs africains qui jonglent entre deux âges : leur âge réel et leur âge "de joueur". Les règlements

de compte entre clubs sont monnaie courante dans le football africain. En outre, la persistance d'un racisme ambiant empêche tout Africain d'accéder aux postes à responsabilité dans le milieu sportif. Pour preuve, les cinq équipes sub-sahariennes engagées dans cette édition 2010 étaient toutes dirigées par des entraîneurs non-africains.

Attirés par le rêve européen, les jeunes talents du football se retrouvent souvent condamnés à l'exil, sous le joug d'agents, parfois sans scrupules, qui n'hésitent pas à profiter de leur vulnérabilité. La Coupe du Monde pourrait contribuer au développement des structures sportives nationales et régionales, ainsi qu'à la formation d'entraîneurs, directeurs techniques, arbitres, ou médecins. Afin de lutter efficacement contre le trafic de jeunes footballeurs africains, il est temps que la communauté internationale entreprenne une réforme en profondeur du système des transferts, notamment par l'instauration de partenariats viables avec l'Afrique. La FIFA s'est lancée dans le financement de petits projets, que l'on espère durables, de responsabilité sociale, qui encouragent, entre autres, l'éducation dans les villages les plus défavorisés. Ces initiatives, fort louables au demeurant, sont porteuses d'espoirs.

Mais, bien au-delà de l'opération de communication de quarante minutes dans les townships de Knysna dont l'Equipe de France nous a gratifiés, c'est d'une

vraie coopération internationale dont l'Afrique du Sud a besoin, afin de résonner par la suite sur l'ensemble du continent. Héritières d'un passé commun, la France et l'Afrique forment aujourd'hui un couple indissociable, aux relations compliquées. Si nombre de nos joueurs français sont fiers de leurs racines, pour d'autres, les problèmes d'identités se posent de plus en plus, d'où la nécessité d'effectuer un travail de fond sur ces questions sensibles. Parfois perdues, souvent exclues, il n'est pas rare que les troisième et quatrième générations d'immigrés se réfugient dans le communautarisme, au risque d'exacerber les tensions sociales. Cet événement constitue une occasion de contrer un peu l'afro-scepticisme ambiant et les stéréotypes faisant de l'Afrique un continent misérable et irrécupérable.

La patrie de Mandela a donc de belles cartes en main pour faire face à ces nouveaux défis. A elle désormais d'encourager le renforcement de son cadre institutionnel et le développement de sa génération "black diamonds", afin de s'inscrire dans un processus global et durable. L'Afrique du Sud, pour se construire, devra également combattre ses propres démons, symboles d'un passé sanglant. Afin qu'un jour, Blancs et Noirs puissent se réunir pour entonner, d'une seule et même voix, le fameux "Nkosi Sikelel'iA frica"... |

Noémie Leroy

Cette Coupe du Monde historique, disputée pour la première fois sur le sol africain, était l'opportunité pour la Licra de s'investir tout particulièrement dans un travail sur le thème des identités, en réponse aux trop nombreux problèmes de repli communautaire. Petit Tour de France des événements passés et à venir...



• Dunkerque : du 12 mai au 7 juin, la Licra Dunkerque est intervenue auprès de collèges de la région, pour leur présenter l'exposition "Des Noirs dans les Bleus" et le film "Des Noirs en couleur",

retraçant la saga des joueurs afro-antillais dans l'Equipe de France de Football. Des joueurs de l'US Dunkerque étaient présents au Stade des Flandres pour animer les débats.

• Nancy : le 22 mai, la Ville de Nancy a organisé un grand colloque, rassemblant clubs sportifs, champions et associations sur le thème du racisme dans le sport, au cours duquel Carine Bloch, Vice-présidente chargée du sport, est intervenue.



• Saint-Étienne : du 7 au 17 juin, la Licra Rhône-Alpes a organisé le projet "Foot et Diversité", avec, notamment, la présentation des expositions "Des Noirs dans les Bleus" et "Bleus, blancs, beurs"

au Stade Geoffroy Guichard et à la Maison d'Arrêt de la Talaudière.

• Bordeaux : du 20 au 27 septembre, la Licra Bordeaux & Gironde présente l'exposition "Des Noirs dans les Bleus" à un public élargi, réunissant les centres d'animation de la Ville de Bordeaux, les clubs de football amateur, ainsi que les lycées de la région.

• Paris : du 25 mai au 17 octobre, la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration présente, au Palais de la Porte Dorée, une exposition sur le thème : "Allez la France ! Football et immigration, histoires croisées". Partenaire de l'événement, la Licra participera

le 9 octobre à une table ronde sur les rapports entre football, identités et racisme, qui réunira journalistes, sociologues, associations et professionnels du football. Et aussi, de nombreuses autres actions : sections de la Licra de Reims (15 mai, Festival "Rémois et moi et toi..."), de Lille (22-23-24 mai, Tournoi International de Croix), de Nantes (22 mai, Tournoi de Football), de Marseille (22-23-24 mai, Tournoi de La Ciotat ; 6 juin, Tournoi de la Fraternité), de Châlons-en-Champagne (2 et 16 juin, Journées éducatives et sportives), de Roanne (12 juin, Coupe du Roannais), de Périgueux (12 et 13 juin, Tolérance Futsal Cup),... |





Le plan "anti-violence et anti-racisme" au Parc des Princes

Retour sur un plan qui fera date dans le football français.

Attendu avec impatience, le plan "anti-racisme et anti-violence" du PSG, annoncé à la Licra lors d'un rendez-vous à la préfecture quelques semaines auparavant, a été dévoilé par le président du club Robin Leproux le 18 mai 2010, deux mois après la mort d'un supporter parisien en marge de la rencontre PSG/OM.

Cela fait plus de 25 ans que le PSG doit faire face à certains groupes de supporters ultra-violents qui viennent gâcher la fête que représente un match de football. A l'origine, c'est au sein de la tribune Boulogne que se sont rassemblés les premiers hooligans. Ce rassemblement, appelé "Kop" va voir progressivement l'arrivée à partir du milieu des années 80 de skinheads et supporters indépendants manifestant un fort activisme politique. Le Parc des Princes va être le théâtre régulier d'insultes racistes, d'actes néo-nazis ainsi que de ratonades à ses alentours. La tribune va se radicaliser à tel point qu'elle sera surnommée "la tribune blanche", marquée du sceau du nationalisme. Supporters ou stadiers, les personnes de couleur ne seront pas les bienvenues dans cet espace. Pour lutter contre le problème "Boulogne", le club va, avec l'arrivée du groupe Canal +, encourager l'émergence d'une nouvelle tribune plus cosmopolite qui prendra place dans le virage Auteuil du stade. Par ailleurs, le club va tenter d'acheter, sans succès, la paix dans le stade en accordant certains passe-droits aux supporters. Ainsi une rivalité va petit à petit s'installer, engendrant d'importants débordements violents et racistes dès les années 90.

Trois épisodes médiatiques récents, dont deux dramatiques, vont marquer la vie du PSG : la mort en 2006 d'un hooligan parisien à la suite du match PSG/Tel Aviv, tué par un policier voulant protéger un supporter adverse menacé par des attaques antisémites ; le déploiement de la banderole "Anti-ch'tis" au stade de France en 2008 lors de la rencontre

PSG/Lens ; et plus récemment le décès d'un habitué de Boulogne après des affrontements avec des ultras d'Auteuil avant le match PSG/OM en mars 2010.

Face à ces problèmes, le club a tenté à plusieurs reprises de réagir mais sans véritable succès. Après le dernier incident dramatique du mois de mars, le PSG est arrivé à un point de non retour entre ses deux tribunes. La dissolution récente de certains groupes de supporters ne peut être une réponse suffisante pour apaiser la situation et endiguer la violence dans

“Le point d'orgue de ce dispositif est l'attribution aléatoire des places entre les tribunes basses d'Auteuil et de Boulogne forçant les supporters à devoir se mélanger.”

le stade. Face à ce constat, Robin Leproux a décidé de mettre en place un plan révolutionnaire composé de mesures radicales pour lutter plus efficacement contre la violence et le racisme au sein des tribunes Auteuil et Boulogne et tenter de pacifier le Parc des Princes. Le point d'orgue de ce dispositif est l'attribution aléatoire des places entre les tribunes basses d'Auteuil et de Boulogne forçant les supporters à devoir se mélanger. Cette décision est un pas convaincant pour la Licra dans le but d'amener de la mixité dans les virages et surtout de mettre fin à l'hégémonie de la tribune "blanche". Les places seront

également numérotées et nominatives, empêchant ainsi tout regroupement des supporters.

L'autre mesure phare est la suppression des abonnements et réabonnements dans ses deux virages, obligeant les spectateurs à acheter avant chaque match un billet. Les supporters devront laisser leurs coordonnées lors de cet achat permettant une identification de chaque supporter installé dans l'une des deux tribunes.

L'enjeu de ce plan est de taille car il doit répondre à plusieurs défis : faire régner la paix au sein des tribunes sans perdre l'ambiance qui anime le Parc, briser l'antagonisme entre les groupes dominants et s'assurer que le problème et la rivalité des supporters ne se reportent pas aux abords du stade. Pour ce dernier point, le PSG va s'appuyer sur les pouvoirs publics afin qu'ils prennent le relais en s'assurant que les groupes identitaires

ne trouvent pas de nouveaux lieux de confrontations dans les alentours du Parc des Princes.

Financièrement, ce plan de mesures aura des répercussions. Il est possible que les associations de supporters boycottent le stade comme ils l'annoncent sur leurs sites depuis plusieurs semaines. Contrairement à la politique mise en place en Angleterre, le PSG s'est attaché à ne pas augmenter le prix des places pour garder un public populaire dans ses tribunes.

Pour encourager enfants et parents à se rendre au stade, une tribune "spéciale familles" sera créée et des invitations seront lancées pour que les enfants de la Fondation PSG puissent venir assister aux rencontres.

Le Président parisien prend donc des mesures pour endiguer la violence et changer l'image du Parc des Princes. Ce plan est complété par la prise en charge du club des déplacements de ses supporters pour les rencontres à l'extérieur. « *Seuls ceux qui accepteront de se mélanger voyageront* », prévient le club. Des stadiers seront présents à bord des bus et veilleront au bon déroulement des voyages.

La Licra travaille avec le PSG depuis plusieurs années et a signé en 2008 une convention avec le club pour lutter contre le racisme dans le football. Si le partenariat a connu des hauts et des bas, de nombreuses actions ont été mises en place avec, par exemple, la formation du personnel de sécurité employé, des actions de prévention auprès des jeunes du club ou encore la constitution de partie civile dans les affaires relevant de délits racistes. La Licra va soutenir la démarche du club. Si l'association regrette profondément que le discours du club noie le racisme dans la violence, il convient de souligner les mesures radicales prises à l'encontre des hooligans et favorisant l'accès au Parc des Princes à un public plus pacifique. Il convient par ailleurs de rappeler que si le club est sous le feu des projecteurs, il existe des problèmes de violence et de racisme dans bien d'autres clubs.

Dans l'optique de l'organisation de l'Euro 2016, le PSG n'a pas le projet d'édifier un nouveau stade mais il commence, dès aujourd'hui, à construire une nouvelle ambiance pour ramener (enfin) la paix des princes... |

Antoine Reymond



Plan antiviolence - antiracisme du PSG

Le Président du PSG Robin Leproux explique à la Licra la philosophie de l'opération "Tous PSG".



© C. Gavelle / PSG

- Le PSG a dévoilé le 9 mai un plan de lutte contre la violence, comment ce plan a-t-il été élaboré ? En quoi doit-il permettre de lutter contre le racisme ?

Le plan a été élaboré en essayant prioritairement de faire sortir la violence et toutes les discriminations en dehors du Parc des Princes. Au moment où on constate une violente opposition des deux tribunes (Auteuil et Boulogne, NDLR), nous disons que seuls les supporters de bonne volonté seront à l'aise et heureux de venir au Parc des Princes puisqu'ils devront cohabiter. On ne pourra pas parler d'exclusion d'une manière ou d'une autre puisque, lorsqu'on va venir acheter une place pour assister à un match dans l'une ou l'autre des deux tribunes, on ne sait pas si l'on va être à Auteuil ou à Boulogne. Dès lors, on accepte que l'autre soit complètement différent, qu'il soit d'une autre origine ethnique, sociale ou de courants de pensée complètement différents. C'est l'acceptation complète de l'autre et c'est une manière tout à fait simple et incontestable de progresser au Parc des Princes et de lutter contre le racisme, l'exclusion ou la non acceptation d'un individu en raison de sa différence.

“Le plan a été élaboré en essayant prioritairement de faire sortir la violence et toutes les discriminations en dehors du Parc des Princes.”

- La Licra et le PSG sont liés par un partenariat depuis 2008, quels en sont les principaux contours ?

C'est un partenariat central dans la vie du Paris Saint Germain puisqu'il s'inscrit dans l'attitude que l'on souhaite bien sûr que l'ensemble de notre public ait au Parc des Princes, mais il s'inscrit aussi dans le travail effectué très en amont avec les équipes amateurs du club. Ce sont les valeurs que l'on veut défendre ensemble grâce au travail de nos éducateurs au sein des équipes jeunes, des équipes féminines. La Licra est présente aux côtés du Club dans l'ensemble de ses interventions. J'insiste sur ce point, ce partenariat n'est pas centré uniquement sur l'équipe professionnelle mais bien sur le Paris Saint Germain lui-même, sur ce qu'il veut porter comme valeurs dans la région parisienne toute l'année, dans l'association des équipes amateurs et féminines et aussi dans l'équipe professionnelle.

- Comment envisagez-vous la saison prochaine ?

La saison prochaine sera historique à tous égards, puisque c'est celle du

quarantenaire du Club. Dans ce partenariat avec la Licra nous devons être très vigilants à l'application de notre plan qui a vocation à ce que l'on n'associe définitivement plus ce Club à une forme de violence ou d'exclusion. Avec la Licra, nous allons chercher à ce que la mise en œuvre se passe bien et que l'on observe la situation et les actions des uns et des autres. Nous allons faire en sorte que ceux qui vont contre la pacification du Parc des Princes contre l'acceptation complète de l'autre ne soient plus les bienvenus au Parc des Princes, et pour les plus violents d'entre eux, qu'ils soient évidemment sanctionnés.

- En quoi le partenariat avec la Licra peut-il vous aider ?

Ce partenariat est ancien et fondateur pour le Club, il est important dans ses valeurs, nous souhaitons avoir dans la continuité ce rapport confiant que l'on a développé ces dernières années, qu'il faut continuer à développer. C'est cette confiance qui nous permet justement de porter haut ces valeurs qui sont celles du Paris Saint Germain, et de pouvoir lorsqu'il y a des événements inacceptables, les dénoncer ensemble. Je tiens à la confiance que l'on a su créer et qui, dans des moments importants comme celui-ci, nous permette de réussir ensemble. |

Propos recueillis par Lisa Wyler



Festivals de l'été, la Licra Jeunes au rendez-vous !

Grâce à sa présence aux Solidays et au Cabaret Vert, la Licra Jeunes touche un large public en cette période estivale.

Les 25, 26 et 27 juin 2010, la Licra Jeunes a participé aux Solidays! Les jeunes se sont à nouveau mobilisés pour participer à ce festival solidaire et citoyen incontournable de l'été. Ainsi, nous avons accueilli un public nombreux, divers, et intéressé sur notre stand très bien situé. Ces moments sont toujours l'occasion d'échanges et de débats animés, et permettent des rencontres entre associations très fructueuses.

Nous étions près d'une dizaine de jeunes militants présents sur ces trois jours, tout en assistant aux concerts en plein air.

Nous avons proposé l'ensemble de nos outils pour informer sur nos combats quotidiens, et fait apparaître notre nouvelle campagne de sensibilisation.

De même nous avons fait participer les festivaliers : ils devaient ainsi écrire sur un panneau blanc des slogans contre le racisme, pour faire un mur contre le racisme ; le meilleur sera repris, et une récompense sera offerte à l'auteur du slogan le plus percutant et imaginaire.

Enfin nous avons fait remplir un questionnaire d'une page avec des questions liées à notre combat, afin d'obtenir un rapide sondage des visiteurs de notre stand. L'an dernier, nous avons obtenu 304 réponses. Les résultats de cette année seront alors comparés avec ceux de l'an dernier.

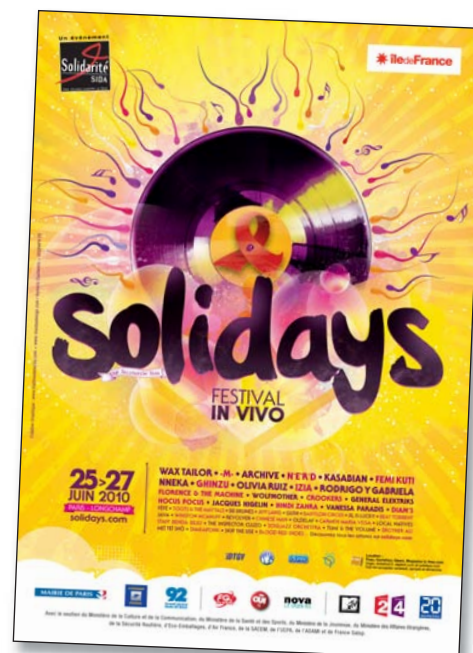
Les Solidays sont toujours un moment de forte visibilité pour la Licra, plus de 150 000 festivaliers se rendant à l'hippodrome de Longchamp chaque année. Nous pouvons donc remercier Solidarité Sida, association organisatrice du festival, de nous avoir offert la possibilité de participer au village associatif des Solidays.

De même, dans une volonté de toucher un public plus large, la Licra Jeunes se

mobilisera à la fin de l'été pour participer à l'éco-festival "Cabaret Vert". La Licra a en effet répondu avec engouement à l'invitation des organisateurs pour tenir un stand durant trois jours, à Charleville-Mézières, dans les Ardennes.

Ce festival accueille chaque année près

“Être présents là où les jeunes se rendent, c'est aussi un moyen de toucher un large public.”



de 45 000 personnes. Nous y proposerons de l'information, de la documentation, et des animations diverses autour de notre association et de nos combats. |

Antoine Beaufort

Soutenez les actions de la Licra

➤ En participant aux actions

Vous pouvez joindre la section de votre département ou le Siège de la Licra au 01 45 08 08 08.

➤ En adhérent à la Licra

Vous pouvez adhérer directement sur notre site internet www.licra.org ou en demandant l'envoi d'un bulletin d'adhésion au 01 45 08 08 08.

➤ En adressant un don à la Licra

Votre soutien et votre adhésion sont indispensables à l'action de la Licra.



Pour plus d'informations

www.licra.org
licra@licra.org
 01 45 08 08 08



VIE DES SECTIONS

AIX-EN-PROVENCE

Au mois de mars, la Licra Aix-en-Provence a organisé la Quinzaine de Lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme en partenariat avec les délégations à l'Education et à la Jeunesse de la Mairie d'Aix-en-Provence, ainsi qu'avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône. Durant cette Quinzaine, la section a réalisé huit interventions dans les établissements scolaires, des écoles primaires à la Faculté de Lettres d'Aix-en-Provence, en proposant notamment un concours de dessins aux élèves de primaire.

La Licra a animé un débat après la représentation théâtrale "Déconne pas Marie" interprétée par la Compagnie La Nacelle à l'Espace Jeunesse.

Deux conférences-débats grand public ont été données au Centre Darius Milhaud et à la Faculté de Droit.

Les militants ont tenu un stand d'informations à l'occasion de la "Course du cœur" en partenariat avec le Lyon's Club. La section a ensuite remis une Coupe Licra à l'arrivée.

Enfin, la section a ouvert une Cellule d'Aide psychologique aux victimes de racisme dans deux lycées.

Outre les partenaires précités, la Licra tient à remercier ses autres soutiens qui l'ont aidée à réaliser cette Quinzaine : la Radio J.M Dans la Chronique "Si le Pays d'Aix m'était conté", le Pays Aix Association et Monsieur le Rabbin Nissim Sultan, membre du Conseil d'Ethique. |

AVIGNON

La section Avignon-Vaucluse de la Licra s'est réunie en Assemblée générale au mois de mai pour élire les cinq membres de son bureau. En voici sa composition :

Claude-Benjamin Nahoum, président.
Florence Rozemblit, Vice-président.
Bruno Tognarelli, Trésorier.
Nathalie Benguigui, Secrétaire.
Michel Gromelle. |

BAYONNE

Dans le cadre de la Semaine de la Solidarité, le Centre de Documentation et d'Information du Lycée Jules Supervielle d'Oloron Sainte-Marie a organisé une semaine spéciale sur ce thème. A cette occasion, la Licra Bayonne, représentée par le Docteur Patrick Quinquis, est intervenue auprès de trois classes de Seconde. Il a ainsi pu présenter aux élèves l'association, son histoire, son mode de fonctionnement, ses sections et ses actions. |

BANLIEUE SUD

Le 28 janvier à Antony, la section Banlieue Sud a invité Jacques Toubon pour donner une conférence au Théâtre Firmin Gémier, avec le soutien de la municipalité.

Près de deux cents personnes ont fait le déplacement, membres ou non de l'association, pour cette rencontre sur le thème de "L'immigration en France, une histoire pour l'avenir".

Le président de la section Jean Djiane a introduit les intervenants et remercié le Maire de la ville, Yves Senant pour son soutien et sa présence.

Avant d'animer les débats, la Vice-présidente

nationale en charge de la Culture, Martine Benayoun, a présenté le conférencier Jacques Toubon, ancien Ministre de la Culture, Garde des Sceaux, maire du 13^e arrondissement de la capitale et député européen. Jacques Toubon assure aujourd'hui la présidence de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration.

La conférence traitait du départ, de l'accueil et du transit des populations. Un sujet qui intéresse et concerne aujourd'hui l'ensemble des citoyens du monde.

La synthèse de la conférence est disponible sur www.licra.org à la rubrique Vie des sections. |

BESANÇON



Amhid Moulay Kabir-Idrissy, président de la Licra Besançon et Alain Jakubowicz, président de la Licra.

La section bisontine de la Licra a célébré, sous le haut patronage de Jean-Louis Fousseret, maire de Besançon, l'abolition de l'esclavage en France lors de la Journée nationale de commémoration du 10 mai.

Pour cette quatrième édition, elle est intervenue simultanément dans deux villes de Franche-Comté : Besançon et Salins-Bains (Jura). La Licra a proposé une conférence sur l'histoire de l'esclavage en Haïti et l'action de Toussaint Louverture ; distribué un dépliant de quatre pages sur la Traite des Noirs et le commerce triangulaire. Deux expositions réalisées par la Maison de la négritude et des droits de l'homme de Champagny (Haute-Saône), l'une sur la vie et l'action de Toussaint Louverture, la seconde sur l'abolition de l'esclavage en 1848 et le courageux travail de Victor Schœlcher, ont également été présentées.

Pour donner plus de sens à cette célébration, la Licra a fait appel à l'ensemble des associations afro-antillaises régionales, leur permettant ainsi de faire connaître leurs activités culturelles et conviviales et de se produire sur la scène en présentant des danses folkloriques ou des lectures de poèmes.

En raison de la proximité du séisme ayant dévasté une grande partie d'Haïti en janvier 2010, un appel à la générosité a été fait auprès du public et les fonds récoltés ont été transmis à la Fondation de France. L'animation musicale (jazz, gospel, blues, percussions) a été réalisée grâce à la participation de nombreux artistes régionaux et nationaux venus chanter en soutien au peuple haïtien. Nous pouvons citer, entre autres, le concert du chanteur guadeloupéen Pascal Danaé qui s'est produit à Besançon et la prestation des deux grands jazzmen Tom McClough et Jean-Jacques Elangué à Salins.

Les échanges qui ont eu lieu entre le Président Alain Jakubowicz, présent à la manifestation, et plusieurs élus locaux, ont permis de conforter le rôle de la Licra dans le milieu associatif franc-comtois. |



L'un des panneaux des expositions présentées au public.



Spectacle de danse folklorique.



BORDEAUX & GIRONDE

Les commissions Education et Mémoire, Histoire et Droits de l'Homme ont poursuivi et élargi leurs activités dans les mois qui viennent de s'écouler en participant à différentes manifestations.

- Du 15 au 26 mars, suite à la demande d'une institution située hors du département, la Licra a prêté l'exposition "L'immigration et ses apports" au foyer des jeunes de Monein (64). Cette opération, qui s'inscrivait dans le cadre de la semaine contre le racisme, démontre le rayonnement dont jouit la Licra dans la région.

- Le 17 mars, la Licra a animé les ateliers citoyens du Lycée des Menus à Bordeaux sur le thème "vivre ensemble et se respecter". Répartis en deux groupes, les jeunes lycéens ont réfléchi, à partir de leur expérience quotidienne dans leur établissement, aux valeurs qui permettent de vivre ensemble dans le respect des différences.

- Les 26 et 27 mars, la section a participé au "festival de la jeunesse" organisé par la ville de Bègles. Plusieurs militants étaient présents à cette manifestation qui se tenait pour la deuxième année consécutive dans la banlieue bordelaise et ont pu, à cette occasion, dialoguer avec les élèves et plus généralement les jeunes de la ville.

- Les 6 et 12 mai, Madame Sentucq, rescapée d'Auschwitz, a témoigné sur la déportation, au Collège de l'Alouette à Pessac et au Lycée St Michel à Blanquefort. Fidèle à ses rencontres avec les élèves, Madame Sentucq a su faire revivre avec émotion et sincérité les dures années de la déportation, donnant à son auditoire une leçon de civisme, mais aussi d'espoir et de confiance.

- Le 11 mai, la section a donné sa conférence annuelle à l'intention des élèves de lycées dans le cadre de la Foire-exposition internationale de Bordeaux sur le thème "les valeurs de la République". Elèves et professeurs de quatre lycées de l'agglomération bordelaise (François Mauriac, le Mirail, Saint Louis et Victor Louis) ont écouté avec attention la conférence accompagnée d'un diaporama, avant de dialoguer avec les intervenants, en particulier sur le respect dû aux symboles républicains que sont le drapeau et l'hymne national.

- Le 17 mai, plusieurs membres du Bureau de la section Bordeaux & Gironde ont accompagné les élèves du Collège St André de Bordeaux et leurs enseignants à Oradour-sur-Glane, pour la visite du village martyr et celle du Centre de la Mémoire.

- Le 18 mai, la Licra était invitée au grand débat organisé dans le cadre du cycle de

conférences de l'Association d'Étudiants Forum Events de la Bordeaux Management School (BEM) sur le thème "discrimination à l'embauche : lois et usages". Signe de l'élargissement des actions de la commission Éducation vers le monde universitaire, la conférence de Clothilde Chapuis, qui faisait le point sur le droit du travail et discriminations, a été suivie d'échanges très riches avec les étudiants présents, futurs cadres d'entreprises.

La Licra Bordeaux & Gironde intervenait, en plein accord avec le Directeur de l'école, à la suite d'un signalement qu'elle avait reçu d'un étudiant.

A cette occasion, Me Caroline Daigueperse-Vaultier, Présidente, a présenté la Licra et sa section bordelaise, Me Clothilde Chapuis, Vice-présidente, a traité le thème retenu, et ensemble, avec Jean-Paul Grasset, Premier Vice-président délégué, ils ont répondu aux nombreuses questions des étudiants et de leurs professeurs.

Ces échanges enrichissants ont démontré toutefois combien il est nécessaire pour notre association d'être présente dans les grandes écoles pour participer à la formation de ces futurs décideurs, acteurs essentiels de la société de demain, futurs salariés mais aussi employeurs.



Caroline Daigueperse-Vaultier et Clothilde Chapuis à la BEM.

- Le 26 mai a eu lieu la remise des prix du concours scolaire antiraciste de la Licra Bordeaux & Gironde ; 190 collégiens et lycéens avaient rendu leurs réalisations sur les 204 inscrits.

On a pu noter la fidélité de trois établissements qui, chaque année, engagent des élèves ou des groupes sur le sujet arrêté en partenariat avec l'Inspecteur d'Académie de la Gironde. Cette année les lycéens ont réfléchi aux atteintes aux trois valeurs de Laïcité, Tolérance et Démocratie tandis que les collégiens proposaient des moyens de vivre ensemble tout en étant différents. Le Lycée Magendie de Bordeaux et le Collège de l'Estey de Saint-Jean D'Illac ont obtenu les premiers prix.

Au cours de cette cérémonie dans la magnifique salle capitulaire Mably, à Bor-



Remise des Prix du Concours Scolaire : André Mercier, Inspecteur d'Académie ; Jean-Louis David, Adjoint au Maire de Bordeaux ; Pierre Fournel ; Caroline Daigueperse-Vaultier ; Marie-France Daniau, Vice-présidente de la section responsable du Concours scolaire et Jean-Paul Grasset.

deaux, tous ont pu assister à la projection du court métrage portant sur le concours scolaire annuel contre le racisme de la Licra Bordeaux & Gironde.

- Le 29 mai, Jean-Paul Grasset, premier Vice-président Délégué et responsable des Commissions Éducation et Mémoire, Histoire et Droits de l'Homme, a représenté la Licra à la cérémonie organisée à Mérignac par l'Association Nationale des Amis de la Résistance (ANACR) pour commémorer la création du Conseil National de la Résistance (CNR) par Jean Moulin le 27 mai 1943. Madame Pujol, Présidente de l'ANACR de Mérignac, a rappelé l'origine du CNR et son rôle dans la libération du pays.

Des élèves des deux collèges de la ville ont lu des poèmes et évoqué l'émotion qu'ils avaient ressentie lors d'un voyage à Oradour-sur-Glane.

Le représentant de Monsieur Michel Sainte-Marie, député-maire de Mérignac, a insisté sur les valeurs défendues par le CNR, valeurs qui ont forgé la France d'après-guerre.

Ainsi, le 13 avril, l'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux a accueilli la section au centre d'animation du Grand Parc, lors d'une réunion regroupant 80 animatrices et animateurs socioculturel(le)s intervenant pour et avec des Bordelaises et Bordelais dans différents quartiers.

L'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux, qui porte haut et fort ses valeurs en termes de laïcité, d'ouverture, de dialogue, de pluralisme et de neutralité, a invité la Licra à se présenter afin d'envisager de possibles partenariats. Déjà en 2009, la section Bordeaux & Gironde avait parrainé des rencontres de jeunes inter-quartiers, dans le cadre de tournois de football sur des terrains de sport de proximité, où les jeunes avaient revêtu des T-shirts mentionnant



BORDEAUX & GIRONDE (suite)

“Faites une passe décisive contre le racisme”. Ces rencontres ont eu lieu tout au long de l’année, avec sept des centres d’animation que gère l’association et avec la participation d’environ 150 adolescents.

Des pistes de partenariat ont été avancées le 13 avril pour les mois qui viennent : l’exposition “Les Noirs dans les Bleus” qui pourrait faire l’objet de débats associant des jeunes ; l’intervention de médiateurs socioculturels dans le cadre de la semaine contre le racisme... A partir de ces premières idées, les centres d’animation, lors de leur prochain séminaire de direction, étudieront en septembre prochain, l’idée de co-construire des projets toujours dans le sens de lutter ensemble contre le racisme et l’antisémitisme.

Bien des animatrices et animateurs ont souligné l’importance de s’adresser aussi, au delà des enfants et des jeunes, aux parents, premiers acteurs de l’éducation. A suivre...

- Le 22 mai, la Licra Bordeaux & Gironde et l’Association Française du Corps Arbitral Multisports de la Gironde (AFCAM33) ont une nouvelle fois collaboré dans le cadre d’un tournoi de football et de l’opération pour le Fair-play et contre le racisme dans le sport. C’est ainsi que le 22 mai dernier, trois équipes ont disputé des matchs avant la rencontre CFA Libourne Saint-Seurin/Le Mans. L’équipe



L’équipe de football Licra.

composée de membres de la Licra et de l’AFCAM a successivement rencontré l’équipe de France 3 et celle des Avocats de Bordeaux. Cette dernière a remporté la compétition tandis que Clothilde Chapuis, Vice-présidente de la section en charge de la Commission sport, a remis à la seconde un trophée Licra pour son action particulière contre le racisme. La section s’est une nouvelle fois réjouie de son partenariat avec l’AFCAM 33.

- Le 15 avril, la Licra Bordeaux & Gironde, représentée par Mme Caroline Daigueperse-Vaultier et Clothilde Chapuis, a assisté à la présentation de la Section d’Intervention Rapide (SIR), par le Préfet de Gironde Dominique Schmitt. Les trente

policiers constituant la SIR auront pour mission de prévenir les incidents dans les stades au cours des matchs de football et a en interpellé les auteurs. La présidente de la section a pu rappeler aux différentes autorités combien cette nouvelle unité de police devrait jouer un rôle prépondérant dans la recherche particulière des auteurs de propos ou d’actes racistes. Dans ce sens, la Licra dispensera une séance de formation spécifique à ces policiers.

Dans un communiqué en date du 29 avril, la Licra Bordeaux & Gironde a réagi au magazine “Les infiltrés” après sa diffusion sur France 2. |



Le Préfet Dominique Schmitt, le Contrôleur Général-Directeur Départemental de la Sécurité Publique Albert Doutre, la Présidente de la Licra Bordeaux & Gironde Caroline Daigueperse-Vaultier et la Vice-présidente en charge de la Commission Sport Clothilde Chapuis.

COLMAR

Le 25 mai, la section a offert au public colmarien une “conférence-spectacle” au cours de laquelle trois conteurs et une jeune harpiste ont déclamé des contes antiracistes et animé un jeu de marionnettes avec pantomime. Ce spectacle d’une très grande douceur a abordé les thèmes de la xénophobie, de l’antisémitisme, des Tsiganes et du Vivre ensemble. L’assistance a manifesté son enthousiasme et encouragé les organisateurs dans leur démarche. |

+ d’infos sur
www.licra.org

DIJON

Les 3 et 4 avril 2010 s’est déroulé un tournoi de football dans le cadre de la semaine culturelle franco-portugaise organisée notamment par l’Union Luso Française Européenne, association dijonnaise. Ce tournoi réunissait plusieurs équipes U15 locales et une équipe venue spécialement de Guimaraes (Portugal). Yannick Hoppe et Louisa Maaref ont animé un stand d’information, où étaient mis à disposition du public notamment le “Guide du footballeur professionnel”, l’album de bande dessinée “Sur le terrain du respect” et la nouvelle campagne d’affichagees... Le deuxième jour, en fin d’après-midi, Yannick Hoppe, Louisa Maaref, Daniel



Yannick Hoppe et Louisa Maaref.

Lefebvre et Alain David ont participé au nom de la Licra Dijon à la remise de prix et de médailles aux équipes participantes aux côtés des élus locaux.

- Le 29 avril, la section a donné une conférence thématique sur “Les élections régionales et les valeurs de la République” en présence des universitaires Michel Verpeaux et Claude Patriat et du Premier Vice-président de la Licra Gérard Unger. Plusieurs élus et responsables politiques ont participé à cette rencontre : Didier Martin, Adjoint au Maire de Dijon (PRG), Catherine Vandriessse, Conseillère Municipale de Dijon et Conseillère Régionale de Bourgogne (UMP), des représentants du PS et de l’Alliance Centriste...

Le tournoi annuel “Dijon fête le foot” a eu lieu le 1^{er} mai au Stade des Poussots de la ville. Chaque année à cette occasion, les dix clubs dijonnais s’affrontent au cours de matchs de sept minutes.

Un événement qui s’appuie sur le fair-play des joueurs et qui permet, le temps d’une



DIJON (suite)



Michel Verpeaux, Alain David, Gérard Unger et Claude Patriat.

journée, de voir évoluer toutes les catégories, depuis les benjamins (avec la participation d'une équipe féminine) jusqu'aux seniors. En 2010, trois équipes ont rejoint le tournoi seniors : le Club des Ducs, une équipe entreprise de la ville de Dijon, ainsi que le club de Mayence (invité d'honneur). Les militants dijonnais ont tenu un stand d'information avec des brochures éditées par la Licra, des affiches ou encore des T-shirts "Racisme, se taire c'est accepter".



Les militants de la Licra pendant le tournoi "Dijon fête le foot".

Pour conclure sur les actions réalisées dans le domaine sportif, une convention devrait être prochainement signée entre la Licra et les différents clubs amateurs et professionnels locaux.

• Le 1^{er} juin, Alain David, secrétaire de la section et délégué exécutif national, a vivement réagi dans la presse locale au lendemain de la manifestation qui s'est déroulée le 29 mai dans les rues de la ville pour réclamer "la vérité et la justice pour Saïd Bourarach", un vigile de 35 ans assassiné le 30 mars dernier.

Dans son texte, Alain David a souligné à quel point il était dangereux de supposer que le vigile avait été assassiné, parce que musulman, par des juifs qui par définition seraient "sionistes", donc "extrémistes". Des agresseurs qui seraient protégés par "la presse" et "les autorités" parce que là encore ils seraient juifs. Pour Alain David, ces clichés renvoient à "des choses affreuses". Le plus inquiétant selon lui n'était pas le nombre de participants à la manifestation, somme toute peu nombreux, mais l'expression "sans retenue d'un propos empreint d'un



Formation des militants des sections de l'Est par Annette Bloch et Geneviève Blanchet-Cohen.

antisémitisme d'un autre âge".

Enfin, la Licra Dijon a convié Annette Bloch, Vice-présidente de la Licra chargée de la formation et Geneviève Blanchet-Cohen, membre active de la Commission Education de la Licra Rhône-Alpes, afin qu'elles transmettent l'expérience de la section rhônalpine en matière d'intervention dans les établissements scolaires du Secondaire. Une dizaine de représentants de sections de l'Est de la France (Châlons-en-Champagne, Colmar, Nancy, Beaune,...) et des militants de Dijon ont participé à cette formation. Il s'agissait de la première réunion de "l'École des militants".

VIGILANCE

Depuis soixante-quinze ans, la LICRA se mobilise inlassablement contre toutes les formes de xénophobie, de racisme et d'intolérance. Ce combat essentiel reste malheureusement de pleine actualité. Profanation de lieux de culte, discriminations de toutes sortes, propos publics ouvertement racistes, autant d'atteintes à une valeur fondamentale : aucune raison ne peut justifier le racisme. La LICRA ne cesse d'exercer sa vigilance, aux côtés d'autres militants de cette cause essentielle dans notre société, marquée par de profonds bouleversements avec de grands dommages sociaux.

Quotidiennement, par l'engagement de ses élus et par le travail de ses services, le Conseil général contribue à cette lutte contre toutes les formes de racisme.

Voilà pourquoi nous soutenons cette véritable sentinelle de la République qu'est la LICRA.

Damien ALARY

Président du Conseil général du Gard
Vice-président de la Région Languedoc-Roussillon



www.gard.fr



LE SPORT POUR TOUS À TOUS LES RYTHMES
ville lauréate du prix "Fais-nous rêver" pour le sport de proximité, distinguée par deux fois ville la plus sportive de France



UN DÉVELOPPEMENT URBAIN RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT
le Port de plaisance, le village d'Entressen, le centre ancien moyenâgeux ...



UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉ ET MIS EN VALEUR
label "Quatre Fleurs" plus haute distinction nationale pour la qualité des espaces verts



UNE VILLE QUI NOUS RESSEMBLE ET QUI VOUS RASSEMBLE
à l'écoute de ses habitants pour construire ensemble notre "Art de ville"



43 000 habitants

Sous-préfecture des Bouches-du-Rhône
Commune membre fondatrice de Ouest Provence

CENTRE ADMINISTRATIF
5 RUE ABEL AUBRUN - CS 13808 ISTRES CEDEX
TEL 04 42 55 50 00



DUNKERQUE

Entre le 11 et le 23 mars, mois de l'éducation contre le racisme, la Licra Dunkerque littoral et l'association du cinéma Studio 43, en partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Lille, ont proposé la projection du film de Robert Guédiguian "L'Armée du Crime" aux élèves et à leurs professeurs des collèges et lycées de l'agglomération dunkerquoise. Des séances étaient ouvertes au public. Le hall du cinéma a accueilli une exposition consacrée au film, conçue et mise à disposition par le musée de la Shoah.

Avant chaque projection, après avoir présenté ses objectifs, la Licra a insisté sur le fait que le film "L'Armée du Crime", qui raconte l'histoire du Groupe Manouchian, montre un groupe composé de jeunes résistants étrangers en majorité, juifs pour douze d'entre eux, qui s'étaient engagés dans la résistance communiste contre l'occupant allemand. Ces étrangers, que la propagande allemande avait qualifiés dans l'Affiche rouge de terroristes, étaient attachés à défendre la France des droits de l'Homme, au péril de leur vie. L'Affiche rouge voulait les stigmatiser, l'histoire en fera des héros.

Ce film réactive leur mémoire, nous fait penser avec humanité à la place des étrangers dans notre société et nous invite à reprendre à notre compte cette injonction de Missak Manouchian « *Agissez où vous pouvez, selon votre conscience, mais agissez* ».

Plus de 500 élèves ont répondu à l'invitation de la Licra.

- Le 22 mars, la section a eu le plaisir de recevoir l'une des actrices du film, Lola Naymark, à laquelle Marie Fabre, adjointe au maire de Dunkerque et Conseillère Générale, a remis un présent. Madame Fabre a d'ailleurs saisi l'occasion pour souligner l'intérêt qu'elle porte au combat mené par l'association contre toutes les formes de discriminations, et en particulier à ses actions auprès des collégiens. Elle a salué le travail de la présidente de l'antenne locale, Danielle Warszawski et de tous les militants qui l'accompagnent au quotidien. Après la projection du film, Mlle Naymark a participé aux fructueux échanges animés par Caroline Grimault, Directrice du Studio 43.

- Le 19 avril, la Licra, représentée par Jean-Marc Alcalay et Alain Warszawski, a répondu à l'invitation de l'Amicale Laïque de Bray Dunes pour présenter le film de Roselyne Bosch *La Rafle* dans la salle de cinéma le FA-MI-LA. Avant la projection, ils ont présenté l'association et resitué les faits historiques relatés dans le long-métrage.

- Le 20 avril le Collège privé "Fénelon" de

Dunkerque a invité la Licra et INJENO, une association locale d'aide aux handicapés, pour traiter du thème de la discrimination avec des élèves de 4^e. Au fur et à mesure de leurs prises de paroles, les militants ont compris l'évidence qu'il y avait à intervenir ensemble et cet exercice leur est apparu très aisé. L'intervention de la Licra, représentée par Danielle et Alain Warszawski, s'est articulée autour d'un dvd* sur lequel sont regroupées des courtes séquences de discrimination dont "Z'cuse nous" réalisé par Chad Chenouga, était particulièrement adaptée. L'idée de réunir ces deux associations devant une classe est excellente et sans aucun doute à retenir, si l'on en juge à l'intérêt et au recueillement de la classe.

La Licra Dunkerque littoral poursuit ses actions contre le racisme dans le sport, et plus précisément dans le football. Ainsi le Studio 43 à Dunkerque a ouvert ses portes à la section pour deux projections du film "Des Noirs dans les Bleus" le 18 mai. Ce sont quelque trois cents élèves des collèges du Sacré Cœur de Saint Pol-sur-Mer et de Saint Winocq de Bergues qui se sont particulièrement impliqués. Ces projections ont été suivies de débats entre des représentants de clubs sportifs de football, de joueurs professionnels et d'un arbitre international. A l'issue de ces projections et débats, les collégiens ont pu prendre conscience de la violence qui s'exerce sur les stades et de la notion essentielle du respect qui doit s'exercer au cours des rencontres entre les joueurs.

Le 19 mai, la salle Dewerdet de Dunkerque a accueilli le vernissage de l'exposition "Des Noirs dans les Bleus", organisée par la section. Après avoir remercié la municipalité pour son soutien, la présidente Danielle Warszawski a salué avec gratitude la présence de Messieurs Dairin et Vergriete représentant Monsieur le Maire, Monsieur Gehin, Président de l'Union Sportive du Littoral de Dunkerque (USLD) et Carine Bloch, responsable nationale de la Licra chargée du Sport.

Dans un court propos Danielle Warszawski a présenté les différents objectifs de cette manifestation. Cette exposition réunit en effet douze panneaux retraçant l'histoire de l'équipe de France de football de 1931 à 2008, avec ses joueurs africains et ultramarins. Ces panneaux nous amènent ainsi à réfléchir et à nous interroger sur la persistance des préjugés racistes. Cette exposition a pour auteurs Pascal Blanchard, Morad Ait Habbouche et Christophe Maumus. Elle complète le film "Des Noirs en couleur".

L'exposition et le film ont été réalisés en réaction aux premières déclarations de



Jean-Marie Le Pen sur « *ces Français de l'équipe de France qui ne chantent pas la Marseillaise* » ou « *Ces Français naturalisés, trop colorés, pas représentatifs de notre pays* » et en réponse à tous ceux qui attaquent une présence étrangère dans l'équipe tricolore.

Ce sont des outils élaborés en partenariat avec les différentes instances du football, destinés à tous ceux (sportifs, parents, éducateurs, entraîneurs, présidents de club...) qui sont préoccupés par les violences, notamment à caractère raciste dans et autour des stades.

En rappelant que cette année 2010 marque le 175^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage, Mme Danielle Warszawski a évoqué la volonté des membres de la Licra de s'appuyer sur le passé pour comprendre le présent et ainsi mener le combat contre toutes les formes de racisme.

Carine Bloch a insisté sur le partenariat qui existe entre la Licra et la Fédération française de Football et le soutien que l'association apporte au plan antiviolence et antiraciste mis en place par le président du Paris Saint-Germain.

Monsieur Dairin a exprimé son soutien à cette manifestation en rappelant le partenariat qui existe depuis un certain temps entre la Licra littoral et le foot dunkerquois. M. Vergriete a pour sa part remercié la section pour son initiative. Enfin Monsieur Gehin a fait part de sa joie et de son intérêt d'accueillir cette exposition au Stade de Flandre. |

*"Z'cuse nous" fait partie des onze films issus du concours "Scénarios contre les discriminations".



VIE DES SECTIONS

FÉDÉRATION DE PARIS

Le 3 juin, la Fédération de Paris de la Licra et Michèle Colomès présidente de l'association Et Tant d'Arts rendaient hommage à Joséphine Baker lors d'une soirée à La Coupole, devant un public d'une quarantaine de personnes.

La projection du film de Jacques Pessis "Les Lumières du Music Hall" a rappelé l'engagement de Joséphine Baker pendant la Seconde Guerre mondiale. C'était une femme très généreuse mais qui ne mettait pas en avant ses actions. Originaire du Mississippi, elle a connu les grands leaders noirs de la lutte contre la ségrégation comme Martin Luther King Jr avec qui elle milita, n'hésitant pas à annuler un important concert pour assumer ses devoirs. Sa notoriété l'a très certainement quelque peu préservée du racisme, bien qu'elle en ait tout de même souffert. Elle a adopté douze enfants de nationalités différentes, sa "tribu Arc-en-ciel" comme elle l'appelait et a souhaité vivre avec eux dans son château des Milandes dans le Périgord, région qu'elle a contribué à faire connaître avec la France. Son souhait était d'en faire comme une vi-

trine du monde, de son œuvre, de sa volonté de paix et de fraternité entre les êtres humains, œuvre que ses enfants, chacun à sa manière, essaient de poursuivre. D'un grand talent, Joséphine Baker a voulu fonder dans les pays du tiers-monde une université libre pour l'accès de tous à la culture. Elle est décédée à 69 ans.

Invité de la soirée, son fils Akio a naturellement accepté de répondre aux questions de l'assistance. Bien qu'ayant perdu sa mère alors qu'il était encore jeune, il a évoqué quelques souvenirs et rappelé sa discrétion et son humanisme. Il a également expliqué que la famille Baker, aujourd'hui dispersée, essaie de se retrouver à l'occasion des fêtes de Noël. Pour sa part, il intervient régulièrement dans le département de la Seine-Saint-Denis pour lutter contre toutes formes de racisme et de discriminations. Bien qu'il ne souhaite adhérer à aucune association, il s'est dit volontiers prêt à accepter une prochaine invitation de la Licra.

En conclusion de cet hommage à Joséphine Baker, la Licra peut dire qu'elle fut clair-

voyante lorsque le président Jean Pierre-Bloch, héros de la Résistance, lui remis les Insignes de Chevalier de la Légion d'honneur tant ses actions et son attitude furent proches de nos valeurs.

• Le 5 juin, la Licra Paris a tenu un stand au Forum des Associations du 5^e arrondissement dans le gymnase "des Patriotes". Beaucoup de visiteurs se sont arrêtés sur l'emplacement Licra, très intéressés d'en savoir plus sur ses actions. Les affiches de la dernière campagne de sensibilisation ont été très appréciées. La Fédération de Paris est d'ores et déjà inscrite pour le Forum des associations du 12^e qui se tiendra le samedi 11 septembre de 10 heures à 17 heures sur le boulevard de Reuilly. Les volontaires pour venir tenir le stand, une ou deux heures, seront les bienvenus !

Toujours le 5 juin, la Fédération a répondu à l'invitation du Président de l'Union des Engagés Volontaires, Anciens Combattants Juifs 1939 - 1945, leurs Enfants et leurs Amis d'assister, au cimetière de Bagneux, à la Cérémonie du Souvenir en

Aquitaine
en scène
de juin à septembre 2010

Musiques
Arts de la scène
Patrimoine
Cinéma
Expositions
Autour du livre

Cet été, prenez l'air de la culture.
135 festivals dans toute la région - www.festivals.aquitaine.fr

REGION
AQUITAINE



FÉDÉRATION DE PARIS (suite)

Hommage aux Combattants Juifs Étrangers Engagés Volontaires Morts pour la France (guerre 1939-1945).

Pierre Bernheim, délégué exécutif national et Gil Loeb, membre du bureau de la Fédération, représentaient la Licra.

De nombreuses personnalités étaient présentes, telles que Richard Prasquier, Président du C.R.I.F., Serge et Beate Klarsfeld, Madame Catherine Vieu-Charrier adjointe au Maire de Paris, chargée de la mémoire et du monde combattant, le Sous-préfet du Val-de-Marne et la Maire de Bagneux *etc...*

Devant le Monument aux Morts, sous lequel reposent six soldats Juifs Étrangers Engagés Volontaires, les différents intervenants ont rappelé dans leurs discours que la quasi-totalité des Juifs étrangers vivant sur le sol national se sont, dès la déclaration de la guerre contre



Prière devant le Monument aux Morts.

l'Allemagne nazie en septembre 1939, engagés dans l'Armée française. Sur une population juive étrangère de 160 000 âmes, plus de 25 000 se présentèrent dans les bureaux de recrutement, ce qui représente la majorité des hommes en âge de porter les armes.

La part qu'ils prirent dans les combats de Narvik, aux batailles de la Somme, de

l'Aisne et des Ardennes en 1940, fut héroïque. Des milliers d'entre eux tombèrent au Champ d'Honneur.

Agé de plus de quatre-vingt dix ans, le dernier survivant de cette épopée assistait à la cérémonie.

Dès le lendemain par courrier, le Président de l'Association a adressé une lettre de remerciement à la Licra pour sa présence. |

GERS

A l'occasion de la Journée du Souvenir des Déportés du 25 avril, la commune de Saint-Julia (Haute-Garonne) a rendu un hommage solennel à la mémoire d'une famille juive réfugiée pour fuir les persécutions nazies, la famille Berger. La grand-mère Rachel, les parents Régina et David et leurs trois enfants Suzy 3 ans, Eliane 7 ans et Sylvain 13 ans, ont été raflés le 26 août 1942, puis internés au camp de Noé avant d'être déportés à Auschwitz par le convoi 28 du 6 septembre. Ils furent gazés dès leur arrivée.



Les enfants Berger au camp d'internement de Noé.

Une plaque commémorative a été dévoilée au cours d'une cérémonie, par Monsieur Martinazzo, Maire de Saint-Julia, Rachel Roizes, Présidente de l'association Mémoire des Enfants Juifs Déportés (MEJD) et active militante de la Licra avec son époux Alain, et Paul Schaffer, Président du Comité Français pour Yad Vashem.

Partenaires de l'hommage, la Licra Gers et Gérard Folus de la Licra Toulouse assistaient à la cérémonie aux côtés de nombreuses personnalités civiles, militaires, religieuses et issues du monde associatif.

Avec beaucoup d'émotion, Paul Schaffer a rappelé la douloureuse période de sa propre déportation avec David Berger qui, au



Devant la plaque commémorative, Rachel Roizes, entourée par Alain Roizes, Jules Solechnik, M. Martinazzo, Paul Schaffer et Gérard Auday.

moment de mourir, lui avait demandé de s'occuper de ses enfants s'il en réchappait ; une promesse qu'il ne put tenir puisqu'ils furent également assassinés.

Cette plaque est la première initiative de MEJD (présidée par Rachel Roizes, accompagnée de Jules Solechnik pour la Mémoire Historique, Gérard Auday pour les relations avec la presse et les autorités, et Daniel Raab, Secrétaire Général de l'association), qui a entrepris de répertorier les enfants juifs déportés de la région, avec leur famille, afin d'apposer des plaques commémoratives dans les lieux où ces événements se sont produits.

Ces crimes sont souvent ignorés de la population locale et ces plaques font œuvre de sépulture symbolique, mais aussi de rappel de l'horreur et de prévention contre l'antisémitisme.

Au cours de cette journée historique, Albert Seifer, Délégué Régional pour Yad Vashem, a remis la Médaille de Justes parmi les Nations à Roger Olivier, fils

d'Adèle et Jean Olivier, résistant et Maire de la commune, qui, au péril de leur vie, ont sauvé la famille Kamelgarn.

Comme chaque année, le Gers commémore l'abolition de l'esclavage, en application de la Loi du 21 mai 2001 reconnaissant comme crime contre l'Humanité, donc imprescriptible, la traite des Noirs et l'esclavage, et instituant la date du 10 mai comme Journée des Mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions.

La Licra Gers a pris part à la cérémonie dans le lieu symbolique du château de l'Isle-de-Noé. En effet, le comte Louis-Pantaléon de Noé, dont la famille possédait une plantation à Saint-Domingue, était le maître de François Dominique Toussaint Louverture. Son buste, posé sur une stèle, se trouve dans le parc du château. La République en fera le premier général noir de l'histoire. A noter la présence d'un autre lieu symbolique dans la commune : la place où est dressé le Monument aux Morts porte le nom de Jean-Baptiste Belley, premier député noir à la Convention. |



Le buste de Toussaint Louverture.



LILLE MÉTROPOLE

A l'invitation de la municipalité, la Licra Lille-Métropole a participé aux événements marquant la commémoration du 61^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

- Du 10 au 19 décembre 2009, la Ville de Lille et les associations locales ont organisé plusieurs "journées des Droits de l'Homme" sur le thème symbolique des "Murs". La Commission Culture de la section s'est donc penchée sur cette thématique. "Murs... frontières... fractures... barrières... tabous". Il lui a semblé important de bien situer l'Histoire dans le passé afin de relever les défis du futur. A l'heure où les rapports entre l'Orient et l'Occident se pensent davantage en termes de cassures qu'en termes de liens et d'échanges, il est indispensable que la richesse des traditions culturelles soit défendue, rien n'étant plus préjudiciable au dialogue que l'ignorance mutuelle ou la perte d'identité. Chaque pays est en effet le fruit d'un grand brassage d'identités, de peuples, de traditions linguistiques et musicales évoluant au gré des rencontres et de l'Histoire.

En conséquence, la Licra a proposé trois événements produits en partenariat avec la ville de Lille.

- Le 10 décembre lors de la cérémonie d'ouverture, place de la République sur le Parvis des Droits de l'Homme, Christophe Lannoy, professeur de violoncelle au Conservatoire de Lille, a interprété le "Prélude de la première suite de Bach" et la "Sarabande de la deuxième", comme le fit Rostropovitch

vingt ans auparavant à Berlin.

Le lendemain, la Licra a invité à la Maison des Associations l'éminent sociologue Gilles Ferréol, directeur du laboratoire Socio-Anthropologie de l'Université de Franche-Comté. Pour illustrer le thème de sa conférence "Art et interculturalité", huit musiciens ont été conviés : Roberto Poma et son groupe "Los Sajras de Bolivia", ainsi que Kamal Lmimouni et "Tarab'med" pour la musique arabo-andalouse.

- Le 12 décembre enfin, la Salle Concorde du Faubourg de Béthune, là où s'était déroulé en 2007 le premier festival de musique judéo-arabe, onze artistes de la Cité Home Théâtre (Julien Bucci) et de la compagnie de Dans-"Ruh" (Annick Baillieul) ont invité le public à un voyage, en musique, chansons, textes, danses et images, au cœur de Byzance, Constantinople et Istanbul, tant convoitée au fil des siècles.

A travers le portrait de quelques femmes à la fois ancrées dans les traditions et tournées vers la modernité, ce spectacle "Orient-Express, terminus Istanbul", créé à l'occasion de "Lille 3000 Miroirs d'Orient", a permis de célébrer également le trentième anniversaire de la Convention Internationale pour l'élimination des discriminations à l'encontre des femmes. Ce spectacle a été rejoué en février 2010 à Phalempin et dans d'autres villes de la région.

Ces manifestations ont réuni un large public, qui a pu apprécier leur haut niveau artistique.



Les artistes du spectacle "Orient-Express, terminus Istanbul".



Charles Sulman, président de la Licra Lille Métropole et Carine Bloch, Vice-présidente nationale, remettent le trophée du Fair-play à l'équipe du F.C. Zénith St-Petersbourg.

La Licra Lille Métropole tient à rendre hommage à Yves Garbarini, chef de projet de la ville de Lille pour la lutte contre les discriminations et pour la promotion des Droits de l'Homme, décédé en février 2010, avec qui elle a eu le plaisir de travailler pendant de nombreuses années.

- Les 22, 23 et 24 mai 2010 s'est déroulé le 54^e tournoi international de football de l'Iris Club de Croix. Ce tournoi, le plus important de la métropole lilloise en cette période, réunissait de nombreuses équipes. Un stand, organisé et tenu par Claude Himbert - responsable du sport - et quelques membres de la section - a vu passer environ 13 000 spectateurs, organisateurs et bénévoles. Les banderoles et affiches de la Licra étaient bien visibles autour du stade et la documentation proposée au stand - en nombre et attractive - fut appréciée par les nombreux visiteurs.

La section lilloise remercie chaleureusement Carine Bloch, Vice-présidente de la Licra chargée du Sport, qui s'est déplacée le 24 mai pour assister à la finale. Le président de la Licra Lille Métropole, Charles Sulman et cette dernière ont remis la Coupe du Fair-play à une équipe russe, le F.C. Zénith St-Petersbourg. |

MARSEILLE

Le 6 mars, la Jeunesse Arménienne de France organisait la cinquième édition de la manifestation contre l'oubli des génocides. Pour sa seconde invitation, la Licra a bien entendu répondu présente.

Outre les concerts de musique réservés à la jeunesse, un meeting sur le thème "Génocides - Condamner le négationnisme" fut le moment fort de cette édition. Les militants de la Licra se sont relayés

tout l'après-midi afin d'animer un stand qui a attiré un très grand nombre de visiteurs.

- Le 23 mars, deux membres du bureau de la Licra Marseille, Jacqueline Ceccaldi et Christiane Aubertin, ont participé à la réunion organisée par l'Union des Centres sociaux à la Maison des Associations.

L'occasion pour la Licra de prendre contact avec l'ensemble des acteurs luttant contre les discriminations.



Delphine, Rosine, Jacqueline et Christiane : l'équipe féminine de choc de la Licra Marseille.



MARSEILLE (suite)

Mme Perdereau, préfet déléguée pour l'Égalité des Chances, a annoncé la relance de la Commission pour la Promotion de l'Égalité des Chances et la Citoyenneté (COPEC) lors du débat qui suivait un spectacle sur les discriminations.

Le directeur de la Caisse d'Allocations Familiales Jean-Charles Slama, la déléguée régionale de la HALDE Yolande Eskenazi et l'adjointe au maire déléguée à l'action sociale, Sylvie Carrega, ont participé à cette journée aux côtés de la Licra.



Christiane Aubertine et Jacqueline Ceccaldi invitées par l'Union des Centres sociaux.

Deux jours plus tard, le 25 mars, Jacqueline Ceccaldi et Christiane Aubertin ont donc participé en préfecture à la réunion de la COPEC, présidée par Mme Perdereau. Trois points précis ont été abordés : la présentation d'un guide de l'Association Internationale de Management Stratégique (AIMS) "Gérer la diversité religieuse en entreprise", l'expérimentation de C.V anonymes et le compte-rendu des premiers travaux des trois groupes "Emploi, Logement, Education".

• Le 22 avril, Jacqueline Ceccaldi et David Zenou ont animé un débat sur la violence et les discriminations au Lycée d'Enseignement Professionnel Les Alpilles à



Jacqueline Ceccaldi avec les élèves du LEP Les Alpilles.

MONTPELLIER

Le 23 avril, la Licra Montpellier était représentée par son président Jean-Luc Bonnet et les autres membres du Bureau, à la cérémonie de dévoilement de la plaque à la Mémoire des Juifs Déportés du Vaucluse vers les camps nazis d'extermination entre 1942 et 1944. La pose de cette plaque a nécessité un travail de recherches historiques au niveau des archives - ce qui n'avait jamais été effectué jusqu'à lors - par l'Association pour la Mémoire des Enfants Juifs



Les jeunes participants brandissant la bande dessinée "Racisme, se taire c'est accepter".

Miramas. Un établissement très impliqué dans la formation citoyenne des jeunes qu'il accueille.

Le public était composé de quatre-vingt élèves de trois classes de Seconde et de Première, en majorité des garçons d'origine maghrébine, qui ont exprimé leur ressenti face à des discriminations du type "Les Arabes sont responsables de tous les maux - Islam = terrorisme". Il est à noter que les positions exprimées au sujet de la Femme sont demeurées marquées par des préjugés culturels : infériorité de la femme par rapport à l'homme, qui reste à la maison pour s'occuper des enfants tandis que l'homme travaille pour assurer les revenus du ménage.

A l'occasion de la Pentecôte, le club ASPTT La Ciotat a organisé un tournoi de football. Claude Dahan, ancien secrétaire du club, a souhaité associer la Licra à cet événement. Tous les dirigeants présents ont manifesté leur soutien total à l'action menée par l'association. Ce tournoi s'est déroulé sur deux jours et a vu trente équipes de débutants, poussins et benjamins évoluer dans une atmosphère conviviale. La belle météo était au rendez-vous, ce qui a également contribué à la réussite de cette manifestation. Trois cents jeunes y ont participé et ont reçu un T-shirt aux couleurs de la Licra. Une Coupe de la Tolérance Licra a été remise aux vainqueurs. Ce franc succès encourage la section à renouveler l'expérience.



Claude Dahan au milieu de ses anciens dirigeants du club.

Pour la 3^e année consécutive, la Licra a apporté son soutien à l'initiative menée par Kader Tighlit animateur bénévole au sein de l'École de la Deuxième Chance. Le 6 juin par un après-midi ensoleillé, trois cents jeunes issus de différents quartiers, de religions et d'origines multiples (de confession chrétienne ou juive, d'origine arménienne, comorienne ou appartenant à la communauté des Gens du voyage) se sont affrontés dans un tournoi de football. Une rencontre empreinte de tolérance, d'esprit laïc et des valeurs de la République. Le président de la Licra Marseille, Marc Ceccaldi, et les élus présents ont salué l'extraordinaire travail que mène Kader Tighlit. Pour glorifier nos trois couleurs, la section a tenu à offrir le trophée de la tolérance aux vainqueurs. |



Henri Jibrayel député - Mme Perdereau, Préfet chargée de l'égalité des chances, Bernard Susini adjoint au maire de Marseille chargé du développement urbain durable, Kader Tighlit animateur, Samia Gali sénateur maire du 15^e arrondissement, Nora Preziosi adjointe au maire de Marseille chargée des droits de la femme et de la famille et Marc Ceccaldi, président de la Licra.

déportés du Vaucluse, notamment par son président Monsieur Bruno Tognarelli et par la secrétaire générale de la Licra montpelliéraine, Paulette Nahoum très investie dans cette mission. Ce travail remarquable pourra sans doute constituer un outil pédagogique intéressant à l'appui d'interventions en milieu scolaire, tant pour l'Association de Monsieur Bruno Tognarelli que pour la nouvelle antenne de la Licra, la section Avignon-Vaucluse dirigée par Claude-Benjamin Nahoum,

ancien militant de la Licra Montpellier. La Licra Montpellier Languedoc Roussillon adresse d'ailleurs ses sincères encouragements à la Licra Avignon-Vaucluse.

• Le 9 juin au Théâtre Pierre Tabard de la ville, la section a soutenu la représentation théâtrale "Effroyables jardins", tirée du roman de Michel Quint, mise en scène par Marcia de Castro. De nombreux scolaires ont assisté à cette manifestation culturelle. |



NANCY

En 2010, la Licra 54 s'est associée à l'Association Amitiés Tsiganes et la salle municipale "L'Autre Canal" dans le cadre de l'année mémorielle du Samudaripen, qui signifie "génocide" en langue romani. Il s'agit pour les promoteurs de cette manifestation, notamment le cinéaste Tony Gatlif, de faire connaître le génocide tzigane souvent occulté, au moyen d'événements culturels et de rencontres. A Nancy, l'association Amitiés tziganes a inscrit cette commémoration dans son programme culturel "Regards voyageurs". Ce projet conjuguant spectacle et informations s'est concrétisé les 16 et 17 avril avec une exposition de dessins de l'auteur de B.D. Kkrist Mirror, qui retrace l'histoire du camp de Montreuil-Bellay où furent enfermés des Tsiganes pendant la Seconde Guerre mondiale, et, un spectacle musical intitulé Samudaripen, donné par la troupe Mémoire Vive de Strasbourg. Deux représentations en ont été données mêlant danse hip hop, slam et jazz manouche.

La Vice-présidente nationale de la Licra, Lydia Natiez a spécialement fait le déplacement pour assister à l'inauguration. Initiateur du projet, le président de la Licra 54 Grégoire Bouvier a évoqué à cette occasion le combat mené par l'association pour lutter contre les discriminations, qui frappent aujourd'hui encore les Gens du voyage.

La pièce a été unanimement appréciée par les spectateurs émus par le rappel de ces dramatiques événements et admiratifs du travail des talentueux artistes. De nombreux lycéens de la région y ont assisté.

Un échange de témoignages sur la situation actuelle et les problèmes que rencontre la communauté tzigane a conclu la soirée du 17 avril.

Notons enfin que cette commémoration s'est effectuée en liaison avec la Licra Metz qui a organisé un colloque sur le même thème au mois de mars.

Concernant le domaine de l'éducation, la commission de la Licra 54 regrette que cette année encore le Rectorat et l'Inspection Académique, en dépit de ses demandes de rencontres répétées, ne repercutent pas sa proposition d'intervention dans les collèges et lycées du secteur.

Malgré cela, la Licra 54 est intervenue à Sarrebourg, où Armand Wrobel, militant de la section et professeur d'éducation musicale, a mis en place dans son collège un projet remarquable sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. La section a participé à ce projet dont les moments forts ont été la visite la synagogue de Worms (Allemagne) et une soirée musicale avec la chorale du lycée, un groupe de musiciens, dont le répertoire de chansons était lié à la thématique ("Lili" de Pierre Perret...).

La Licra 54 a poursuivi cette année encore

son travail au Lycée Majorelle de Toul, avec le concours de Nathalie Arroyas, professeur d'Histoire-Géographie.

A l'occasion de la magnifique semaine "L'Autre et moi", organisée au Lycée Marie Marvingt de Tomblaine à l'initiative de Madame Jarassé et de son équipe, avec le soutien actif de Madame le Proviseur, Annick Louppe, responsable de la Commission Education, et Francine Vorms ont fait visionner aux élèves le remarquable film "Paroles de survivants", un chef d'œuvre de pédagogie. Lors de l'apéritif-bilan qui conclut cette opération quelques jours plus tard, les lycéens ont expliqué à Annick Louppe tout l'intérêt qu'ils portaient aux interventions de la Licra et sur leur nécessité. Le témoignage de Francine Vorms, sur son vécu en tant que juive pendant la Seconde Guerre mondiale, fut très apprécié.

Enfin, Madame Arroyas de la section Licra 54 et Annick Louppe ont aidé des élèves de 1^{ère} ES du Lycée Henri Poincaré de Nancy à rédiger un Travail Personnel Encadré sur le thème "De la promotion de l'antisémitisme à la répression".

En tant que responsable de la Commission Education, Annick Louppe tient à remercier tous ceux et toutes celles qui l'ont aidée dans cette tâche et particulièrement Francine Vorms et tous les enseignants qui exercent un métier si utile, si difficile et si peu reconnu. |

NANTES

Le dernier dimanche de mars, l'Assemblée Générale Ordinaire de la Licra Nantes a rassemblé, dans les locaux de l'Espace Montesquieu, un peu plus de 40 militants. Les rapports statutaires, d'activité, de trésorerie et le rapport moral ont été adoptés à l'unanimité. Il en fut de même pour le rapport d'orientation et en particulier le plan triennal de développement qui se donne trois axes principaux.

Le premier est d'avoir une plus grande visibilité dans la ville. Cela passe par un local-vitrine afin de rendre plus efficace l'action de la section, d'abord en faveur des victimes d'actes racistes ou antisémites, mais aussi en direction des scolaires qui voudraient, individuellement ou en groupe, s'informer sur l'association. Le deuxième axe concerne la pérennité et le renforcement des interventions en milieu scolaire.

Pour l'année 2009/2010, la section a dépassé son objectif de rencontrer 800 scolaires, puisque ce sont 1000 élèves

qui ont été sensibilisés. Pour l'année 2010/2011, l'objectif a été porté à 1400.

Enfin, la section entend poursuivre et développer son action dans le milieu sportif. Pour réaliser ses projets, la Licra Nantes aura besoin de moyens, en secrétariat, en outils pédagogiques et en bénévoles. Mais également en maillots de football aux couleurs de l'association, raison pour laquelle la section en a d'ores et déjà commandé 1000 exemplaires pour "couvrir" les futures rencontres ou journées sportives auxquelles elle participera.

L'Assemblée Générale de la section a



La Licra Nantes réunie dans le jardin du Muséum.

également vu sa commission juridique s'enrichir de trois nouveaux avocats. Le Conseil d'Administration s'est également agrandi avec la désignation d'un nouveau membre, Philippe Ah Fah.

Enfin, il a été décidé de la participation de la section au quatrième Forum International des Droits de l'Homme organisé du 28 juin au 1^{er} juillet.

La réunion s'est conclue tout en détente et en convivialité autour d'un repas, suivi par quelques photos souvenirs dans le jardin du Muséum.

Le point sur notre action auprès des jeunes... Le moins que l'on puisse dire, c'est que la dizaine de militants présents sur le terrain des jeunes (des anciens comme Salva, Dolorès ou des plus jeunes comme Mohamed ou Aicha) n'auront pas chômé en ce dernier trimestre de l'année scolaire ! Et d'abord avec les jeunes footballeurs : deux manifestations ont nécessité notre présence active, l'une appelée "City-foot" et organisée au Stade Marcel Saupin par le Service sport de la Ville de Nantes



NANTES (suite)

et par le District de football, l'autre, à Ancenis, dans le cadre de la journée éducative Claude Bénizé. Au total, ce sont 1 000 enfants de 8 à 12 ans qui ont visité le stand de la Licra... 1 000 enfants qui, par équipe de 7 ou 8, sont passés lire et recevoir leur "passeport du parfait sportif". Rappelons que ce "passeport" comprend douze engagements comme "Je respecte les décisions de l'arbitre" ou "Je respecte les installations des clubs" et que les enfants, chacun leur tour, lisent ces douze engagements. Il y a quelque chose d'émouvant à les écouter lire ensemble le chapeau de ce "passeport" : "Blancs, noirs ou jaunes, nous sommes tous égaux et de futurs citoyens". Et chacun repart avec son "passeport" signé par l'un des membres du bureau de la Licra. Deux faits marquants pour la

journée d'Ancenis : ces équipes de filles qui ont joué sous les couleurs de l'association et ce joueur du RCA d'Ancenis, Yacine Ait Adali, venu témoigner des insultes racistes dont il avait pu souffrir. Toujours côté "jeunes", la Licra Nantes a fait progresser le projet de jeu pour les adolescents et au-delà, jeu réalisé sur un concept émanant de quatre élèves de Terminale du Lycée Vial sous la direction de Madame Le Mouellic, et mis au point avec ces quatre jeunes filles avec la participation de plusieurs membres de la section. Intitule le "Parcours du Vivre Ensemble", ce jeu a d'abord été présenté devant des enseignants et des parents de ces jeunes puis, en situation réelle, devant chacune des deux classes de Première de Monsieur Bourcier, professeur d'histoire-géographie de Vial. Sept militants de la section ont

participé à cette première dont l'ancien et premier Président, Jacques Bodineau. De l'avis général, ce jeu est très prometteur et sera bientôt présenté à l'occasion d'une soirée spéciale de la commission "Éducation".



Les joueuses aux couleurs de la Licra lors de la journée éducative Claude Bénizé à Ancenis.

NEUILLY - LA DÉFENSE

Pour développer la thématique des Cycles de Conférences "République Française, démocratie laïque : valeurs et religion et autres modes de pensée", le Président de la Licra Neuilly-la Défense Philippe Moog et le Secrétaire Général Guy Lefrançois ont déjà fait venir pour le cycle 2009-2010 le Philosophe André Comte-Sponville, le Docteur Gilbert Schulsinger, Grand Maître honoris causa de la Grande Loge de France et Ghaled Bencheikh, Président de la Conférence



Jean-Christophe Fromantin, maire de Neuilly-sur-Seine ouvrant la conférence de clôture du Cycle 2009-2010.

Mondiale des Religions pour la Paix. Ce cycle s'est poursuivi le 16 mars avec le Grand Rabbin Haïm Korsia, Aumônier israélien de l'armée française, sur le thème "Laïcité et judaïsme", puis le 4 mai avec le Révérend Père Henri Madelin, membre de l'OCIPE (Jésuite European Office), ancien Provincial de France de la Compagnie de Jésus, sur le thème "Catholicisme, laïcité et pluralisme dans la société française d'aujourd'hui". A noter la présence de Jean-Christophe Fromantin, Maire de Neuilly-sur-Seine, ville qui accueille la Licra Neuilly-La Défense et ses activités, lors de la clôture du cycle 2009-2010, ainsi que celle de Louis Charles Bary, son prédécesseur. Les synthèses de ces conférences, comme

celles des précédentes, sont disponibles sur www.licra.org à la rubrique "Vie des sections".

Pour le cycle 2010-2011, outre de couvrir cette thématique des valeurs pour deux autres religions significativement présentes en France (protestantisme et bouddhisme) il a été décidé d'aborder la question du vécu des valeurs au sein de la société française. Ce cycle s'ouvrira donc sur l'intervention, le 19 octobre, de Monsieur Jean-Paul Delevoe, Médiateur de la République, sur le thème "La fin du mythe républicain" faisant ainsi suite à son "Édito" du rapport 2009 de l'Institution éponyme.

Depuis le début 2010, Philippe Moog et Guy Lefrançois ont mis en place Le-Club. Il s'agit d'un espace dont les membres souhaitent œuvrer pour construire une identité commune qui conjuguerait sur un pied d'égalité, d'une part, la démocratie, la laïcité et la parité entre les religions chrétienne, juive et musulmane, d'autre part, l'identité française et

l'identité européenne.

Le-Club s'est réuni les 9 mars et 5 mai sous l'animation du Secrétaire Général de la section, Guy Lefrançois, qui en a fait adopter pour devise celle des valeurs du vivre ensemble : Remplacer "il ou elle" et "je" par "tu" et "nous".

Les membres du club travaillent deux par deux sur les valeurs de "Liberté et Respect de l'autre" dans la République Française, démocratie laïque et dans les trois religions monothéistes. L'objectif est de démontrer qu'en très grande majorité ces valeurs sont communes. Le Club s'appuie sur les résultats du groupe de travail, rassemblant un Imam, un Monseigneur et un Rabbini qui, notamment, fournit les textes de références sur les valeurs dans les religions.

A partir de l'automne 2010, les membres du Club traiteront des valeurs classées dans les deux thèmes suivants : "Égalité, Non discrimination, Refus de l'arbitraire" et "Solidarité et droits, Devoir, Propriété privée".



Sonia Pancer avec les élèves d'une classe de troisième du Collège Gabriel Péri, devant la maquette du camp d'Oranienburg Sachsenhausen.



VIE DES SECTIONS

NEUILLY - LA DÉFENSE (suite)



Guy Lefrançois, Secrétaire Général de la section, animant le débat suite à la conférence du Révérend Père Henri Madelin.

A son initiative, le professeur d'histoire Esther Dervaux, du Collège Gabriel Péri à Bezons, a réalisé une exposition sur la déportation. Cette exposition, située dans la Médiathèque, a été visitée par tous les classes de troisième de l'établissement. Après la découverte de la maquette du camp de concentration d'Oranienburg Sachsenhausen (1943-1945), ces élèves ont entendu le témoignage de l'ancien déporté Monsieur Sam Braun. Sonia Pancer, chargée de l'éducation à la Licra Neuilly-La Défense, leur a présenté les valeurs défendues par l'association. |

NICE



Rachid Boudni, Vice-président de la Licra Nice délégué aux sports et à la jeunesse, avec Mme Fadela Amara.

A l'issue de cinq années de sommeil, la section Licra Nice a été réactivée au cours de l'assemblée générale qui s'est tenue le 16 décembre 2009, ratifiant le comité directeur suivant :

- Martine Anahory-Bonet, Présidente
 - Rachid Boudni, Vice-président délégué aux Sports et à la Jeunesse
 - Frédéric Fouassier, Vice-président délégué aux Relations institutionnelles et à la Communication
 - Adrien Verrier, Vice-président délégué aux affaires juridiques
 - Sydney Abihssira, Trésorier
 - Hélène Fouassier, Secrétaire générale
- D'ores et déjà la section a participé à

différentes cérémonies officielles et manifestations dont le troisième Forum Espoir Banlieues, qui s'est déroulé le 10 avril à Nice et a réuni l'ensemble des associations mobilisées sur le terrain, en présence de nombreuses personnalités officielles et de Mme Fadela Amara, secrétaire d'État à la Ville. De même qu'un tournoi de sixte organisé sous l'égide de la Licra en partenariat avec le Collectif contre l'homophobie, a opposé une équipe Licra composée de joueurs issus de différentes origines à une équipe de football féminin homosexuelle. Des permanences juridiques se tiennent également tous les premiers et troisièmes mercredis de chaque mois depuis début mars 2010. Un projet éducatif autour de l'histoire de l'immigration au XX^e siècle est en cours d'élaboration en vue d'être proposé aux établissements scolaires dès la rentrée prochaine. Les diverses rencontres en cours, auprès des institutions, des élus et du tissu associatif, permettent d'affiner les futurs axes de travail. |

Le Conseil régional de Champagne-Ardenne vous accompagne au quotidien...

Le Conseil régional de Champagne-Ardenne vous accompagne dans votre vie quotidienne et joue un rôle majeur dans de nombreux domaines : formation, transport ferroviaire de voyageurs, économie, agriculture, sport, santé, culture...

Les Régions préparent aujourd'hui l'avenir de nos territoires en modernisant les équipements collectifs et en mettant en place de nouvelles infrastructures

Informations pratiques, agenda, guide des aides...
retrouvez toute l'actualité de la Champagne-Ardenne sur :

www.cr-champagne-ardenne.fr





NÎMES

Pour la quatrième année consécutive, et dans le cadre de la Semaine de l'Éducation contre le Racisme, la Licra Nîmes avait programmé du 19 au 30 mars en association avec l'École de l'ADN des ateliers en lycée et un cycle de conférences sur le thème "Concept de race et imaginaire raciste" en partenariat avec le Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP), l'Université, le Lycée Marie Durand de Rodilhan, les Lycées Daudet et Dhuoda de Nîmes avec le soutien de la Ville de Nîmes, du Conseil Général du Gard et de la Région Languedoc-Roussillon.

Une conférence de presse conjointe des deux associations a ouvert cette initiative le 19 mars.

Cette Semaine de l'Éducation aura été plus difficile à mettre en œuvre que les précédentes parce qu'elle nécessitait de pouvoir s'appuyer sur des équipes pluridisciplinaires d'enseignants intéressées par le projet. Néanmoins plusieurs classes des lycées partenaires auront participé aux ateliers de l'École de l'ADN et à la première conférence sur "Les empreintes génétiques, de l'identification au fichage".

La conférence grand public, qui se tenait à l'Université sur "La génétique humaine et la question des races", a réuni une

cinquantaine de personnes et s'est déroulée en la présence exceptionnelle de l'Inspecteur d'Académie et du Préfet du Gard.

Cette Semaine 2010 a suscité un très grand intérêt médiatique en raison, sans nul doute, de la thématique originale et très actuelle. La presse écrite, (*Midi-Libre, La Marseillaise*) mais aussi les radios, *NRJ, Radio France Bleu, Radio Alliance, Radio Raje*, et la chaîne de télévision locale Télémiroir ont amplement couvert l'évènement, lui donnant ainsi un large écho.

La Licra Nîmes a reçu plusieurs demandes d'intervention en milieu scolaire suite à cette semaine, auxquelles elle s'efforcera de répondre.

La collaboration avec l'École de l'ADN va sans doute se poursuivre en vue de prochaines initiatives.

- Le 12 mai, la Licra Nîmes était sollicitée pour une seconde intervention à la Maison d'Arrêt de la ville dans le cadre d'un stage de "Préparation citoyenne à la sortie" destiné à un groupe de 11 détenus.

Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre d'un partenariat avec l'AFIG Sud (Association pour la Formation et l'Insertion des Gardois) missionnée par le Ministère de la Justice. La Licra est intervenue sur un module à l'intérieur du stage, aux côtés d'autres

associations, comme l'AFIG Sud sur la notion de discrimination. Ces stages concernent des détenus assez lourdement condamnés et peuvent déboucher, sur avis du Juge d'application des peines, sur une réduction de peine.

- Le 9 juin, dans le prolongement de ses actions en direction des publics scolaires, la Licra Nîmes a souhaité aller à la rencontre de l'ensemble des acteurs de l'éducation et de la formation. Elle était donc présente pour la première fois au Salon des Ressources Educatives initié par le Centre Départemental de Documentation Pédagogique, à la salle polyvalente du Stade des Costières. Dans le cadre de la politique publique de lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme, le Préfet du département Hugues Bousiges a souhaité, réactiver la Commission pour la Promotion de l'Égalité des chances et la Citoyenneté (COPEC). Ainsi le 23 juin, la Licra Nîmes, associée au groupe de travail préparatoire à sa mise en œuvre (deux réunions), a participé à la première séance plénière.

Pour conclure, la Licra Nîmes a le plaisir de vous informer qu'elle a désormais sa fenêtre sur le Net. Les activités de la section sont accessibles sur www.licra30.fr

PÉRIGUEUX

Le 2 mars 2010, le club de foot de Périgueux a organisé en partenariat avec la Licra locale un match des poussins, réunissant quatre équipes. Le responsable du sport de la Licra Périgueux-Dordogne, Stéphane Glazer, a expliqué à cette occasion la signification du mot racisme aux jeunes joueurs. L'équipe de Périgueux a remporté la victoire, suivie de Trélissac, de Razac et de la Chapelle Faucher. La Licra a distribué des T-shirts de l'association aux jeunes enthousiasmés par cette soirée. La compétition s'est terminée par la remise de coupes aux quatre vainqueurs.

- Le 6 mars, la section a organisé son Bal annuel avec au programme une tombola, du chant, de la musique et bien entendu de la bonne humeur. A travers ce rendez-vous, la Licra a souhaité montrer que l'association peut aussi rassembler autour de moments de détente et de convivialité. Un grand nombre de personnes ont pris part à cette belle soirée.

- Le 8 avril, en partenariat avec Cap Cinéma - multiplexe de dix salles, la section a invité Jean-Pierre Bedoin professeur d'Histoire, pour animer une conférence-débat après la projection du film *La Rafle*, réalisé par Roselyne Bosch et sorti sur les



Tournoi des poussins le 2 mars.

écrans le 10 mars 2010. Grâce à cette collaboration, la Licra a pu programmer sa conférence dans une salle de 200 personnes, avec un tarif préférentiel de 5,50 euros la place au lieu des 8,50 euros en vigueur. 190 personnes, de tous âges, ont répondu à l'appel de la section. Le débat fut riche en questions. Cette initiative a permis une prise de conscience des spectateurs et a suscité une émotion considérable.

La section a commandé une exposition de photos à Emilie Daubisse, photographe professionnelle. Cette exposition sobre, intitulée "Regard des jeunes sur la déportation", est composée de portraits en noir et blanc, de jeunes, bien décidés à être des "passeurs de mémoire", accompagnés de témoignages bouleversants. Du 14 au 22 avril, le Nouveau Théâtre de Périgueux a présenté l'exposition. La présidente de la Licra Périgueux Dordogne a inauguré la galerie en

présence des autorités préfectorale, municipale et régionale, ainsi que des représentants du monde des anciens combattants, des jeunes scolaires ou encore d'anonymes. Chaque panneau présente le portrait d'un élève qui a participé aux voyages de mémoire organisés par la Licra en Pologne. Betty Wieder et son bureau ont donc présenté avec une grande fierté ces jeunes. Cette exposition de photos sur bâche, avec attaches de fixation, est la propriété de la Licra Périgueux Dordogne. Elle sera mise gracieusement à disposition de toute section qui souhaiterait l'utiliser. Merci de contacter la section sur licra.perigueuxdordogne@orange.fr

- Le 23 avril à l'invitation de Monsieur le Maire Christian Lecomte, la présidente de la section, accompagnée par le secrétaire général et deux adhérents, s'est rendue à une manifestation de soutien à deux Arméniens dont les demandes de régularisation sont en cours de traitement.

- Le 27 avril, la Licra Périgueux-Dordogne a donné une conférence à Ribérac devant 60 élèves de Seconde. Très écoutée Betty Wieder a narré sa vie d'enfant cachée.



PÉRIGUEUX (suite)



La présidente de la Licra Périgueux Dordogne, Betty Wieder, en compagnie de l'un des élèves ayant participé au voyage de mémoire organisé par la section en Pologne, et du conférencier Jean-Pierre Bedoin, professeur d'Histoire.

Le 29 avril ensuite, c'est devant des collégiens de Troisième d'un établissement défavorisé que la section a redonné une conférence sur la déportation. Marcel Wieder, secrétaire général de la section, a à son tour raconté sa vie d'enfant caché

devant les élèves très attentifs qui lui ont posé beaucoup de questions.

• Le 22 mai, à l'initiative de la Licra et avec son concours, une stèle a été inaugurée pour commémorer l'exécution et la rafle des Juifs à Saint-Rabier (près de Périgueux) le 31 mars 1944. Cette stèle est particulièrement dédiée à Léa Elfant (fusillée et brûlée en ce lieu), Betty Elfant et Solange Sher, déportées et exterminées à Auschwitz.

Face à la disparition des derniers témoins directs des horreurs de la Seconde Guerre mondiale, il est plus que jamais capital de transmettre le devoir de mémoire aux jeunes générations. C'est dans cette optique que la Licra a organisé un pèlerinage à Oradour-sur-Glane, village martyr du Limousin, auquel ont participé 55 personnes le 6 juin. Jean-Paul Bedoin,



Inauguration de l'exposition Licra "Regard des jeunes sur la déportation".



Stèle inaugurée à la mémoire des Juifs rafles et exécutés à Saint-Rabier.



Pèlerinage organisé par la Licra à Oradour-sur-Glane.

professeur d'histoire, a expliqué au groupe la montée du nazisme en Allemagne dans les années 30 et ses conséquences en Europe. La Licra Périgueux Dordogne tient à adresser ses remerciements à Mesdames Viviane Perez et Christiane Nordier et à Messieurs Michel Testut et Stéphane Glazer. |

REIMS

De mars à mai 2010 : une période riche en événements à la Licra Reims ! Tout d'abord, la section était présente au procès Dieudonné.

En mars, elle a effectué de nombreuses interventions dans les lycées et collèges, que ce soit lors de journées citoyennes, ou de l'engagement, ou de préparation des collégiens à l'opération "La Peau de l'Autre". La présentation de l'exposition "L'antisémitisme du Moyen-âge à nos jours" a également permis d'accueillir des dizaines de classes.

En mars encore, la Licra a renouvelé la convention de partenariat avec le Stade de Reims, lancé un travail mémoriel sur les Harkis et préparé le cinquième Festival "Rémois et moi et toi ?... Vivons mieux ensemble !".

Au mois d'avril, la Licra Reims a bien entendu poursuivi ses interventions en direction des collégiens et lycéens. La section a également rencontré les stagiaires de l'Institut Régional de Formation des Travailleurs Sociaux, et participé à une réunion de travail à l'IUFM dans le cadre du Groupe de Recherche sur le racisme à l'école.

Et le mois de mai est arrivé, avec son

habituelle accumulation d'activités. Il faut dire que ce mois fut, traditionnellement depuis cinq ans, celui du Festival "Rémois et moi et toi ?... Vivons mieux ensemble !". La Licra avait en charge quelques animations phares, telles que le spectacle "La Peau de l'Autre", les 6, 7 et 10 mai ; le tournoi de futsal le 15 mai ; la balade républicaine le 16 mai ; l'hommeNIBUS ou le bibliobus du Vivre ensemble toute la semaine; et bien sûr, l'animation du parvis de la cathédrale et de la Place d'Erlon le 22 mai. Et pour terminer, un café philo le 29 mai !

Les militants vont pouvoir prendre des vacances bien méritées...

LA PEAU DE L'AUTRE

Comédie musicale sur les discriminations en lycée créée par 25 jeunes Rémois(e)s, un véritable hymne pour le mieux-vivre ensemble.

Une expérience artistique particulièrement innovante s'est déroulée à Reims dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. La Ville de Reims, l'Etat, la Licra et la Compagnie "Les Petits Musiciens" étaient partenaires pour allier une pratique artistique en conditions professionnelles



Manuela Klein-Menotti, Présidente de la Licra Reims et Jean-Pierre Caillot, président de la SASP Stade de Reims, signant la convention de partenariat.

à une sensibilisation contre les discriminations de divers publics de jeunes à l'occasion de la création d'une comédie musicale. Au final, la culture devint vectrice de rapprochement des individus, de rapprochement des classes sociales et de respect de l'altérité.

Les réactions de spectateurs montrent combien le spectacle proposé par la Licra et Les Petits Musiciens a été apprécié. Aboutissement de plus d'une année de travail, la comédie musicale "La Peau de l'Autre" est exemplaire d'une collaboration aboutie. 65 lycéens et collégiens (dont 25 acteurs) ont participé à la création. Tous, y compris les scolaires spectateurs, ont participé, en amont, à des ateliers de



REIMS (suite)



Les comédiens de "La Peau de l'Autre" sur la scène.

sensibilisation au respect de l'autre, avec la Licra. Le spectacle a été vu, en matinée, par plus de 1200 scolaires qui ont participé à un échange avec les acteurs, animé par les membres de la Licra. Par ailleurs, environ 1200 spectateurs adultes et jeunes ont vu le spectacle en soirée.

UNE OPÉRATION CULTURELLE AUX ENJEUX MULTIPLES

L'organisation elle-même de la création de la comédie musicale permet la rencontre entre élèves de quartiers différents, aux orientations scolaires différentes. L'encadrement par des professionnels, le lieu de spectacle retenu - le Conservatoire

à Rayonnement Régional - permettent d'ouvrir des jeunes à une scène culturelle, à des pratiques artistiques qu'ils n'auraient pas spontanément approchées.

Les textes des chansons écrits par Bernard et Virginie Marsan, les concepts abordés en atelier de sensibilisation par la Licra et la Mission lutte contre les discriminations de la Ville de Reims argumentent pour le respect de l'autre, le "mieux vivre ensemble".

De plus, chaque représentation auprès de public scolaire - des classes d'élémentaire à celles de lycées - est suivie d'un débat organisé par la Licra.

La participation à ce projet artistique qui

s'appuie sur un large groupe composé de jeunes et d'adultes correspond également à une expérience de développement personnel en contexte de partage, de plaisir. En effet, pour mener à bien la création de la comédie musicale "La Peau de l'Autre", la capacité à s'exprimer, à travailler en équipe, à se fixer des objectifs et à les atteindre est déterminante.

Une centaine d'heures de répétition (danse, chant et comédie) étaient réparties entre les vacances de Noël 2009, les vacances de février et de Pâques 2010. |



"La Peau de l'Autre".

ROANNE

Le 11 juin, le jury du Prix Joseph Kott s'est réuni, pour la première fois depuis la création du concours, au lycée Albert Thomas à Roanne autour du président de la section de Roanne M. Freyermuth et en présence des deux présidents d'honneur, Mme Laure Déroche Maire de Roanne et M. Palmier qui représentait l'Inspecteur d'Académie de la Loire.

Le jury est chargé d'examiner les travaux de collégiens ou lycéens ayant accompli une action concrète pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et pour promouvoir la tolérance et la solidarité.

Cette année, les travaux des élèves portaient sur la question suivante : « *Qu'est-ce que l'engagement de nos jours ? Que faites-vous contre le racisme, les discriminations pour parvenir à vivre ensemble aujourd'hui ?* »

Deux projets étaient présentés. Deux établissements, deux projets différents. Le premier a été réalisé par les élèves de Terminale du Lycée Professionnel Albert Thomas.

Ils ont présenté le résultat de leur action "Soyons solidaires". Un projet d'envergure qui les a amenés à rencontrer les élèves du Lycée Technique de Salé au Maroc. Voici quelques-unes de leurs impressions suite à cette expérience :

« *On a toujours reçu un accueil chaleureux et amical [...] On ne s'attendait pas*

à cela [...] Une forte expérience humaine, conviviale [...] Cela nous a fait ouvrir les yeux sur la vie au Maroc [...] Nous regardons le Maroc d'un autre œil aujourd'hui [...] Des contacts pleins d'humanité [...] Nous sommes revenus changés... »

L'action solidaire se poursuivra avec la visite des élèves marocains à Roanne. La Licra Roanne peut aujourd'hui dire qu'elle a rencontré à cette occasion des jeunes qui, ayant découvert l'Autre et sa culture, ont su s'enrichir de sa différence. Ils ont fait un grand pas sur le chemin qui mène au "Vivre ensemble".

Le second projet a été réalisé par des élèves de Première du Lycée Jean Puy. Au terme d'un travail en langue anglaise sur les Droits de l'Homme, ils ont produit une série de posters très réussis sur les discriminations, les Droits de l'Enfant, les différences, l'égalité et l'homophobie. La Licra Roanne félicite les élèves et leurs professeurs pour leur engagement : Mmes Touraille, Marcellin et Bertolacelli, M. Chamaraud pour le lycée Albert Thomas et M. Ollier pour Jean Puy.

Le prix était doté d'une somme de 1000 euros. Le jury a décidé de remettre 700 euros au Lycée Professionnel Albert Thomas et 300 euros au Lycée Jean Puy. Le Sous-préfet de Roanne, Joël Mathurin leur a décerné leur récompense le 25 juin. |

TOURS

Le service pédagogique de la Licra Touraine couronné de succès pour ses actions. Dans le cadre de ses actions à vocation pédagogique et de sensibilisation au devoir de mémoire, la Licra Touraine a connu deux vifs succès au mois d'avril 2010.

Le 1^{er} avril avec le soutien du Centre Dramatique Régional de Tours et du Conseil Général d'Indre-et-Loire, la section a choisi de rendre hommage à Primo Lévi à travers la pièce "Si c'est un homme" tirée de son récit autobiographique, par la Compagnie Trans Europe Théâtre. Ce texte difficile, témoignage d'un survivant de la Shoah à la barre du tribunal de l'Histoire, a été adapté, interprété et mis en scène par Patrick Olivier qui dirige la Compagnie Trans Europe Théâtre ainsi que de nombreux spectacles et manifestations culturelles. 900 spectateurs ont assisté aux représentations données, dont 600 collégiens, lycéens et étudiants ainsi que plusieurs personnalités locales. L'objectif de la section a donc été atteint : susciter la réflexion, entraîner une prise de conscience, responsabiliser les citoyens face aux actes de racisme et perpétrer le devoir de mémoire.

Le second succès pédagogique pour la section : son intervention le 30 avril au Collège Jacques Decour à St-Pierre-des-Corps. Le Comité d'Education à la Santé



VIE DES SECTIONS

TOURS (suite)

et à la Citoyenneté de l'établissement a invité la Licra Touraine dans le cadre d'un nouveau partenariat. La présidente de la section, Martine Strohl, est intervenue à l'initiative de Yann Coudreau, professeur d'Histoire-Géographie, auprès de trois classes de 3^e associant une cinquantaine d'élèves. La première partie de l'intervention était consacrée à l'histoire de l'association au niveau national, avec à l'appui une projection d'archives illustrant les actions de la Licra et les dates clés dans leur contexte. La deuxième partie a permis de visualiser des articles de presse et illustrations liés aux actions locales développées sur le terrain depuis 1995 à nos jours, pour mieux expliquer les travaux réalisés au niveau départemental par la Licra Touraine.

Cet outil, témoin du combat de la Licra contre le racisme et l'antisémitisme, a permis de se greffer très rapidement sur l'actualité. Les discussions ont libéré la parole de ces jeunes très réactifs et conscients du fléau qui touche notre

société. Des interrogations, des observations, des remarques se sont enchaînées dans un climat quelquefois passionné, preuve de la spontanéité de ces élèves toujours très à l'écoute et avides d'échanges. |



Cindy, Tiffany, George et Samuel, élèves de Terminale au Lycée François Clouet à Tours après la pièce "Si c'était un homme".

VANVES

La connaissance et la raison contre l'ignorance, l'éducation contre l'endoctrinement, la laïcité et le respect de l'autre contre toutes les discriminations et tous les fanatismes, c'est pour défendre ces valeurs que la section Licra Vanves, en partenariat avec les professeurs d'Histoire des lycées et collèges, organise depuis plus de dix ans, des rencontres "Mémoire" où viennent témoigner Charles Baron et Yvonne Broder, rescapés des camps nazis.

En 2010, deux interventions ont eu lieu au Collège Saint-Exupéry de Vanves, le 1^{er} février avec Charles Baron et le 8 mars avec Yvonne Broder. Comme tous les ans, cinq classes de troisième, soit 125 élèves, ont pris part au débat qui suivait la projection du documentaire "Hitler 1923... 1945".

Après ces nombreuses années de participation active de nos témoins, la Licra Vanves se doit de rendre hommage au courage de Charles et Yvonne et à l'énergie qu'ils déploient à perpétuer la mémoire

MAIRIE DE PARIS 

Découvrez le nouveau
PARIS.fr
 ACTUALITÉS SERVICES PRATIQUES  LOISIRS

TOUS LES JOURS, TOUTE L'INFORMATION SUR VOTRE VILLE.



VANVES (suite)

douloureuse de ce qu'ils ont vécu. Plus qu'un devoir, ils ont fait de leur mémoire une raison de vivre et par dessus tout, un acte d'amour en direction de la jeunesse.

Charles Baron a passé trois années dans l'enfer d'Auschwitz et de Dachau. Il est arrêté par un gendarme français à l'âge de 16 ans. Il ne reverra plus ses parents livrés aux Allemands deux mois plus tôt lors de la rafle du Vel d'Hiv. Sa mère n'échappera pas à la chambre à gaz et son père décèdera plus tard sous les expériences du médecin SS Johann Kremer. Pour que le plus grand nombre de jeunes puisse se souvenir de ce qu'il a vécu dans les camps nazis où tout en permanence lui a été volé, il est devenu "porte mémoire" à plein temps. Dès les premiers témoignages, il confiait : « *Il me devient de plus en plus amer de rester seul dans la prison de ma mémoire. Ne pas transmettre aux jeunes générations c'est posséder un capital qui n'offre aucun intérêt à l'Avenir devant lequel je suis comptable...* ».

Notre ami Charles Baron a donné régulièrement quinze à vingt conférences par an, en France, en Allemagne et aux États-Unis, il a accompagné des milliers de jeunes lycéens à Auschwitz et dans tous les camps nazis. Aujourd'hui, souffrant de sérieux problèmes cardiaques, il a réduit son action, mais avoue... « *Tant que je vivrai, je raconterai... Ne pas témoigner serait trahir* ».

Yvonne Broder est arrêtée à l'âge de 17 ans. Elle est dénoncée par un compagnon de jeu, ami des enfants de la famille qui la cachait près de Grenoble. Son père et sa mère se sont réfugiés dans un réseau de résistance, sa sœur est cachée par un prêtre. Après son arrestation, elle est conduite au camp de Drancy où elle reste pendant un mois, puis elle est envoyée à Auschwitz dans un wagon où viennent s'entasser soixante-dix vieilles personnes de l'hospice Rothschild. « *Nous les plus jeunes, avons passé tout le voyage à essayer de les rassurer et à fermer les yeux des plus vieux* ». Puis elle raconte Auschwitz... Le froid, la faim, la vermine, les humiliations, la déshumanisation... et la nécessité de devoir survivre dans l'espoir de revoir les siens. C'est l'idée de retrouver son père qui l'a empêchée de se jeter sur les barbelés électrifiés.

Elle poursuit : « *Le retour parmi les vivants a été douloureux. Pendant plus d'un an j'ai dormi à même le sol. Se laver, s'habiller... Je ne savais plus. On a dû m'isoler à la montagne pendant trois mois... et je me suis mise à revivre...*

Au contact de la nature j'ai évacué ma rancœur et ma violence mais je reste salie à jamais et c'est terrible. Au début j'ai voulu parler mais on ne me comprenait pas. Alors je me suis tue... Mais quand les négationnistes ont émergé, toute la misère du monde est retombée sur moi, comment nier ce qui s'est passé ?... A dix-huit ans j'avais de grands rêves, l'amour, le bonheur, la famille... et là, tout m'était volé... J'ai vu ces petits enfants, l'innocence même qu'on asphyxiait et qu'on jetait dans les fours... C'est abominable... Aujourd'hui encore c'est une pensée qui m'obsède... Mes enfants, il vous faut comprendre le mot racisme et savoir où il mène ».

« Je suis retournée à Auschwitz pour accompagner des lycéens et j'ai cru mourir. Je me suis assise dans un coin, j'ai pleuré et là m'est revenue cette odeur de chair humaine grillée... Ce pays maudit en est imprégné... ». « *Je n'irai plus jamais à Auschwitz... mais je*

témoignera jusqu'au bout ».

Voici quelques extraits de témoignages des élèves après les interventions d'Yvonne Broder et Charles Baron.

« Comment parler de cette déshumanisation avec eux ? Comment trouver les mots ? Je ne pourrai jamais tous les rencontrer, mais je sais ce qui s'est passé. Ils ont touché mon cœur, ils ont marqué mon esprit, je ne l'oublierai jamais et je le répéterai encore et encore... ». Anne Lise, élève de 3^e.

« Vous m'avez rappelé les grandes valeurs de ce monde et les dangers qui peuvent détruire l'humanité et l'amour... Les livres, les films, les musées et le travail des historiens ne pourront jamais remplacer votre parole. Au-delà de tout ça, votre parole c'est la vie. Vous nous avez tout appris et nous ne l'oublierons jamais. J'irai à Auschwitz pour le dire un jour à mes enfants ». Laurène élève de 1^{ère} L. |



**CREDIT
COOPERATIF**
C'est un choix

OLIVIER N'A JAMAIS EU FAIM, JAMAIS EU FROID. IL A UN TOIT, JAMAIS CONNU LE CHÔMAGE. IL A DE LA CHANCE, OLIVIER, MAIS IL LE SAIT. ALORS IL EST ALLÉ VOIR SON BANQUIER, ET LUI A DIT : **VOUS GÉREZ MON ARGENT, FAITES-EN QUELQUE CHOSE D'UTILE.** SON BANQUIER A RÉPONDU QU'IL N'ÉTAIT PAS LE SEUL DE SES CLIENTS À VOULOIR SE RENDRE UTILE AUX AUTRES AVEC SON ARGENT. ET IL LUI A EXPLIQUÉ COMMENT AGIR. AVEC LA CARTE AGIR, LES PRODUITS D'ÉPARGNE SOLIDAIRE, IL A DE LA CHANCE, OLIVIER - SON BANQUIER, C'EST LE CRÉDIT COOPÉRATIF. MAIS EST-CE VRAIMENT UNE QUESTION DE CHANCE?

**J'EN AI MARRE DE PENSER QU'À MOI
WWW.CREDIT-COOPERATIF.COOP**

Bythweon/Cinecom - Crédit Coopératif SA coopérative de Banque Populaire à capital variable - 20000 Nanterre - 349 974 831 RCS Nanterre

J'AIME LE VERBE AGIR!

Retrouvez-nous sur Facebook



Pie XII : le pape de la honte

Jean-Serge Lorach, Avocat Honoraire



Le dernier Droit de Vivre reproduit sans commentaires l'apologie que notre invité, Bernard-Henri Lévy, a cru devoir faire de Pie XII. C'est ainsi qu'il indique : « *Pie XII sans avions ni canons en a plus fait que Churchill, Roosevelt et de Gaulle réunis.* »

Il est des silences qui sont aussi lourds que des actes : Dès son élection Pie XII a abandonné le projet d'encyclique de Pie XI contre le racisme et l'antisémitisme, le diplomate prenant le pas sur le prélat et ménageant l'État Nazi.

Par ailleurs il n'a protesté qu'une seule fois, lors de son message de Noël 1942, sans même utiliser le mot : "Juif". Par contre, en juin 1943, devant le collège des cardinaux, il indique : « *Toute parole, toute allusion publique de notre part, dans l'intérêt de ceux qui souffrent, doit être sérieusement pesée, pour ne pas rendre leur situation encore plus insupporta-*

ble... » Il se moque, même si par la suite il a assumé le sauvetage de quelques juifs. Quant Jacques Maritain intervient dès 1942 en proposant de faire de Yom Kippour un jour de prières pour les chrétiens en faveur des juifs persécutés, il n'obtient aucune réponse pas plus que Paul Claudel qui en 1945 souhaite que l'Eglise tienne une cérémonie expiatoire.

Il est vrai qu'à cette époque le Vatican avait d'autres soucis : comment par la filière des rats faire échapper les nazis à leur châtement.

Il faudra attendre Vatican II pour que l'église veuille bien reconnaître que les mesures prises par les nazis contre les juifs avaient pour origine 2000 ans d'antisémitisme chrétien.

On ne peut donc comparer l'action et le silence d'un pape qui se veut une haute autorité morale avec la conduite de dirigeants politiques dont le seul souci

consistait à gagner la guerre.

Enfin s'agissant des archives du Vatican, elles sont loin d'être totalement dépouillées, de telle sorte qu'on ne peut que se révolter quand Benoît XVI a l'audace de faire béatifier un homme dont la principale vertu héroïque a été de se taire pour : "ne pas augmenter la souffrance des juifs."

Il faut dire que le saint homme n'en est pas à une erreur près : après avoir réintroduit la prière pour la conversion des juifs (perfidés) supprimée par Jean-Paul II, dans son souci de réunification de l'église, il réintègre l'extrême droite antisémite qui va de l'abbé Laguerrie à Monseigneur Williamson... ainsi que l'église anglicane qui est la plus réactionnaire, en conservant,

devant l'augmentation des dangers qu'il entraîne le préservatif à l'index !...

Tout est dit : « *Errare humanum est, perseverare diabolicum.* » |

« Il est des silences qui sont aussi lourds que des actes »

Nice Côte d'Azur
s'engage dans la lutte contre le
racisme et organise chaque année
les journées du

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Fête nationale de commémoration de
l'abolition de l'esclavage



retrouvez le programme détaillé
sur www.nice.fr

**NICE
COTE
AZUR**



monweekendLyon.com

FOURNISSEUR OFFICIEL
DE LOISIRS



BY ONLYLYON
TOURISME ET CONGRÈS



Jean-Paul Grasset nommé à la tête de la Commission éducation

Portrait d'un éducateur.

Membre de la section Bordeaux & Gironde de la Licra, chargé des commissions Education et Mémoire Histoire et Droits de l'Homme, Jean-Paul Grasset est également Premier Vice-Président de la section depuis 2010. Expert du monde de l'éducation, il a commencé sa carrière comme professeur Agrégé d'Histoire Géographie à Bordeaux, avant d'être responsable de la formation des professeurs d'Histoire Géographie à l'IUFM d'Aquitaine puis responsable du service éducatif du Centre Jean Moulin de Bordeaux. Il a enfin été Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional d'Histoire Géographie à Limoges puis à Bordeaux.

Jean-Paul Grasset est également l'auteur de nombreux manuels scolaires d'*Histoire Géographie et Education Civique* (Editions

Belin et Hachette) et a été directeur de plusieurs publications au Centre Régional de Documentation Pédagogique de Limoges et de Bordeaux (parmi les derniers : *Découvrir le Centre de la Mémoire d'Oradour*, *Histoire de l'Académie de Bordeaux*, *Comprendre la traite négrière*). Il a réalisé plusieurs articles et conférences sur l'histoire de l'enseignement, la laïcité, l'immigration, etc.

Jean-Paul Grasset a participé à plusieurs groupes de réflexions pour la mise en place des programmes d'Education Civique en collège et d'Education Civique Juridique et Sociale en lycée.

Il est par ailleurs conseiller municipal de Carbon Blanc (Gironde) depuis 1983.

Jean-Paul s'intéresse de près et se passionne pour différents thèmes chers à la Licra, la laïcité d'abord, mais aussi



l'immigration, l'enseignement des valeurs ainsi que les rapports entre mémoire et histoire. Il s'intéresse par ailleurs à l'histoire locale et à la généalogie. Fraîchement nommé à la tête de la commission éducation, Jean-Paul « souhaite mettre sa connaissance de l'enseignement et du milieu éducatif au service des actions pédagogiques de la Licra ».

Nomination d'Isabelle Quentin-Lévy au BE



Née le 2 mars 1976 à Meudon, Isabelle Quentin Levy a fait ses premiers pas à la Licra. Son grand père, Maxime Broder fut Président de la fédération des Hauts-de-Seine que sa mère

Muriel Quentin Broder dirige toujours. Son père Patrick Quentin, avocat, co-fondateur de la commission juridique fut secrétaire général de la Licra et la représenta lors de grands procès tel que Le Pen "le point de détail", Touvier, l'affaire dite "l'Aigle noir", les attentats des foyers Sonacotra, ...

Titulaire d'une maîtrise en Droit, Isabelle Quentin Levy est cadre dans le service Asset Management d'une multinationale (General Electric).

Durant ses études de Droit (Paris V), Isabelle Quentin Levy devient présidente

de l'UEJF Malakoff (Union des Étudiants Juifs de France) en 1996 où elle fait ses premières armes de militante antiraciste. En 2001, elle devient présidente de la Licra Boulogne et intègre la commission Jeunes nationale dont elle deviendra plus tard présidente.

Experte en pédagogie, elle est la rédactrice de la mallette pédagogique et réalisatrice du projet "Les mémoires de la Licra" ainsi que de plusieurs campagnes de communication contre l'abstentionnisme.

Passionnée par le terrain, elle a organisé la présence de la Licra aux Solidays, au Salon de l'Éducation ainsi qu'à de nombreuses autres manifestations.

Impossible ne faisant pas partie de son vocabulaire, Isabelle Quentin Levy est également l'initiatrice de l'action de la Licra pour le Darfour.

Ses passions dans le militantisme : la transmission aux plus jeunes et la communication. Deux aspects qui seront essentiels à son action de Déléguée.

Mère depuis 2007 d'une petite Éden, elle est mariée à Michael Levy. |

Prochaine convention nationale de la Licra

Les 2 et 3 avril 2011 à Bordeaux, La Licra Bordeaux & Gironde accueillera la prochaine convention nationale de la Licra. Réservez d'ores et déjà cette date dans vos agendas. Le Droit de Vivre ne manquera pas de vous informer. |

CARNET

La Licra a le regret de vous annoncer le décès de l'épouse d'Henri Steg, qui fut le trésorier de l'association pendant de nombreuses années. Son inhumation a eu lieu le 28 mai au cimetière de Bagneux. La Licra adresse ses sincères condoléances à Henri Steg et à ses proches. |

La Licra a une pensée émue pour Madame Nicole Cohen qui, il y a un an, perdait sa mère Madame Georgette Cohen le 11 juin 2009. Georgette Cohen fut l'ancienne secrétaire de direction de Bernard Lecache et de Jean Pierre-Bloch. |



Délégation en faveur des zones prioritaires

Isabelle Quentin explique aux lecteurs du DDV les raisons de la création de sa nouvelle délégation.

De l'extérieur, la République Française apparaît très romantique avec ses principes de Liberté, d'Égalité, d'Intégration et de Patrie de Droits de l'Homme mais la réalité est bien différente.

Il existe dans notre pays ce que l'on appelle les "banlieues", les "quartiers" qui sont pour la majorité des ghettos desquels chacun voudrait sortir. Des quartiers qui se dépouillent au fur et à mesure de leurs commerces, de leurs transports, et de tous éléments qui pourraient conforter le lien social.

En parallèle, ces lieux de vie ont subi les conséquences d'une image détestable qui s'est construite insidieusement depuis les années 60.

Forçons le trait : ces quartiers seraient

peuplés uniquement d'"étrangers" souvent délinquants qui refusent de s'intégrer à la communauté nationale.

Tous cela a abouti à créer des citoyens de "seconde zone" mis au banc de la "cité", faisant l'objet d'une xénophobie latente. Pour l'imagerie populaire "ils" sont responsables de tous leurs maux : fuite de l'état, de ses moyens, des habitants en ayant la possibilité, de la fermeture des commerces.

On entend jour après jour des donneurs de leçon leur parler d'intégration et du Vivre ensemble.

Et si nous commençons par traiter ces lieux comme des parties intégrantes du territoire national...

Et si nous parlions de ces habitants comme des Français qu'ils sont pour la grande majorité d'entre eux...

Et si nous rappelions que l'unité nationale crée le lien social entre ces lieux et le reste de la France...

Et si nous étions les premiers à rappeler les valeurs communes qui nous unissent...

Et si nous faisons disparaître les préjugés !

“**Et si nous faisons disparaître les préjugés !**”

C'est pour la Licra une priorité.

En cela j'ai été mandaté pour cette passionnante mission dont je vous présenterai rapidement les actions phares. |



Solidarité internationale : soutien aux projets de développement

Il n'y a pas de paix durable sans développement économique et sans éducation des peuples. Contribuer au changement des conditions de vie des habitants des pays en voie de développement, à leur formation ; favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, c'est participer à créer les conditions favorables à la paix.

Afin de contribuer aux efforts visant à améliorer les perspectives de vie des hommes et des femmes des pays du Tiers-monde, la Région Bourgogne soutient les projets portés par des structures bourguignonnes en faveur d'un développement durable de ces Etats et de l'élévation du niveau de formation de leurs populations.



AGENDA

16 MARS

Alain Jakubowicz et Sabrina Goldman ont rencontré Le Président de SOS Racisme Dominique Sopo et son Vice-Président Patrick Klugman.

16 MARS

Le directeur de cabinet d'Eric Besson, Christian De Charrière a reçu Alain Jakubowicz qui était accompagné de Christian Brisset et Gérard Unger.

24 MARS

Alain Jakubowicz a été reçu par le Président du Sénégal Abdoulaye Wade.

30 MARS

Alain Jakubowicz a rencontré le Directeur de Cabinet du Premier Ministre, Jean-Paul Faugère, avec Jean Natiez et Pierre Fournel.

1^{ER} AVRIL

Le Préfet de Police de Paris Michel Gaudin a reçu Alain Jakubowicz avec Carine Bloch, René Guitton et Pierre Fournel.

Alain Jakubowicz et Roger Benguigui ont participé à l'Assemblée Générale de la section de Vincennes.

12 AVRIL

Eric Besson, Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire a reçu Alain Jakubowicz.

13 AVRIL

Le Garde des Sceaux Michèle Alliot-Marie a reçu Alain Jakubowicz qui était accompagné de David-Olivier Kaminski et Roger Benguigui.

15 AVRIL

Alain Jakubowicz et Pierre Aidenbaum ont rencontré Laurent Fabius.

19 AVRIL

à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Licra Suisse, Alain Jakubowicz et Philippe Schmidt se sont rendus à Lausanne pour rencontrer les présidents des sections suisses.

20 AVRIL

Alain Jakubowicz et Philippe Schmidt ont été reçus à Genève par l'ambassadeur de France auprès des Nations Unies Jean-Baptiste Mattéi.

22 AVRIL

Alain Jakubowicz et Manuela Wyler ont rencontré les dirigeants de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, Philippe Allouche son directeur général, Jean-Luc Landier son directeur général adjoint,

ainsi que Serge Klarsfeld qui est administrateur de la Fondation.

29 AVRIL

Alain Jakubowicz a participé à une soirée organisée par le Collectif Urgence Darfour à Lyon.

9 MAI

Alain Jakubowicz a participé à la journée organisée par la Licra Besançon pour la commémoration de l'abolition de l'esclavage et sous le haut patronage du Maire Jean-Louis Fousseret. Alain Jakubowicz était porteur d'un message du Président Sénégalais Abdoulaye Wade préparé pour cet événement.

11 MAI

Jean-Pierre Escalettes, Président de la Fédération Française de Football a rencontré Alain Jakubowicz, Carine Bloch, Pierre Fournel et Patrick Kahn.

14 MAI

Alain Jakubowicz a été reçu à l'Elysée par le Président de la République Nicolas Sarkozy.

25 MAI

Le Président du CSA Michel Boyon ainsi que plusieurs Conseillers ont reçu Alain Jakubowicz, Gérard Unger et Pierre Fournel.

26 MAI

Alain Jakubowicz et Carine Bloch ont rencontré le Président de la Ligue de Football Professionnel Frédéric Thiriez.

Le président du PSG, Robin Leproux a reçu Alain Jakubowicz et Carine Bloch.

29 MAI

Première réunion des Présidents de Sections à Paris.

3 JUIN

Alain Jakubowicz a rencontré Sihem Habchi, Présidente de Ni Putes Ni Soumises.

Martine Benayoun animait la première réunion du Groupe de Réflexion et d'Influence (GRI) à laquelle Alain Jakubowicz a assisté.

4 JUIN

La Licra a réuni huit associations : le Comité Laïcité République, la Confédération étudiante, la FIDL, La LDH, la Ligue de l'Enseignement, SOS Racisme, l'UEJF et l'UNL pour lancer un appel commun à la vigilance et à la responsabilité à la veille de manifestations organisées à la suite des récents événements du Proche-Orient

7 JUIN

Alain Jakubowicz a participé au débat organisé par La Licra Rhône-Alpes sur le port du voile intégral dans le cadre de la consultation nationale des militants autour de Najat Vallaud Belkacem, Dominique Perben, André Gérin et Leïla Bencharif .

9 JUIN

Alain Jakubowicz est intervenu devant les jeunes de l'association Humanity in Action dans le cadre de leur programme de formation.

Alain Jakubowicz a participé en compagnie de Carine Bloch à l'inauguration de la Semaine Foot et Diversité à Saint Etienne co-organisée par la Licra Rhône-Alpes et Saint Etienne Métropole sous la responsabilité de Patrick Kahn.

16 JUIN

Alain Jakubowicz et Gérard Unger ont rencontré Le Maire de Paris Bertrand Delanoë.

23 JUIN

Bernard Kouchner, Ministre des Affaires Etrangères, a reçu Alain Jakubowicz aux côtés de Gérard Unger, Martine Benayoun et Philippe Schmidt.

2 JUILLET

Festival National Imaginez Maintenant. La Licra co-organisait une conférence avec le Théâtre National de Chaillot sur les liens ambivalents entre diversité culturelle et droits de l'homme, animée par Martine Benayoun à laquelle ont participé Alain Jakubowicz, Sabrina Goldman et Maria-Giuseppina Bruna.

5 JUILLET

Alain Jakubowicz, Gérard Unger et Ari Sebag ont rencontré Loïc Armand, Président de L'Oréal France et Directeur Général des Relations Extérieures de L'Oréal et Jean-Claude Le Grand Directeur de la Diversité de L'Oréal.

6 JUILLET

Alain Jakubowicz a rencontré Jean-Jack Queyranne, Président du Conseil Régional Rhône-Alpes.

8 JUILLET

Rama Yade, Secrétaire d'Etat aux Sports, a reçu Alain Jakubowicz, Carine Bloch et Pierre Fournel.

12 JUILLET

Alain Jakubowicz a rencontré Mohammed Abdi, Conseiller spécial de Fadela Amara secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville. |



La Région au plus près des usagers



« Lycées, transports, formation, emploi : la Région agit pour vous au quotidien. **Ensemble, continuons à défendre ce service public de proximité.** »

Michel Vauzelle

Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

